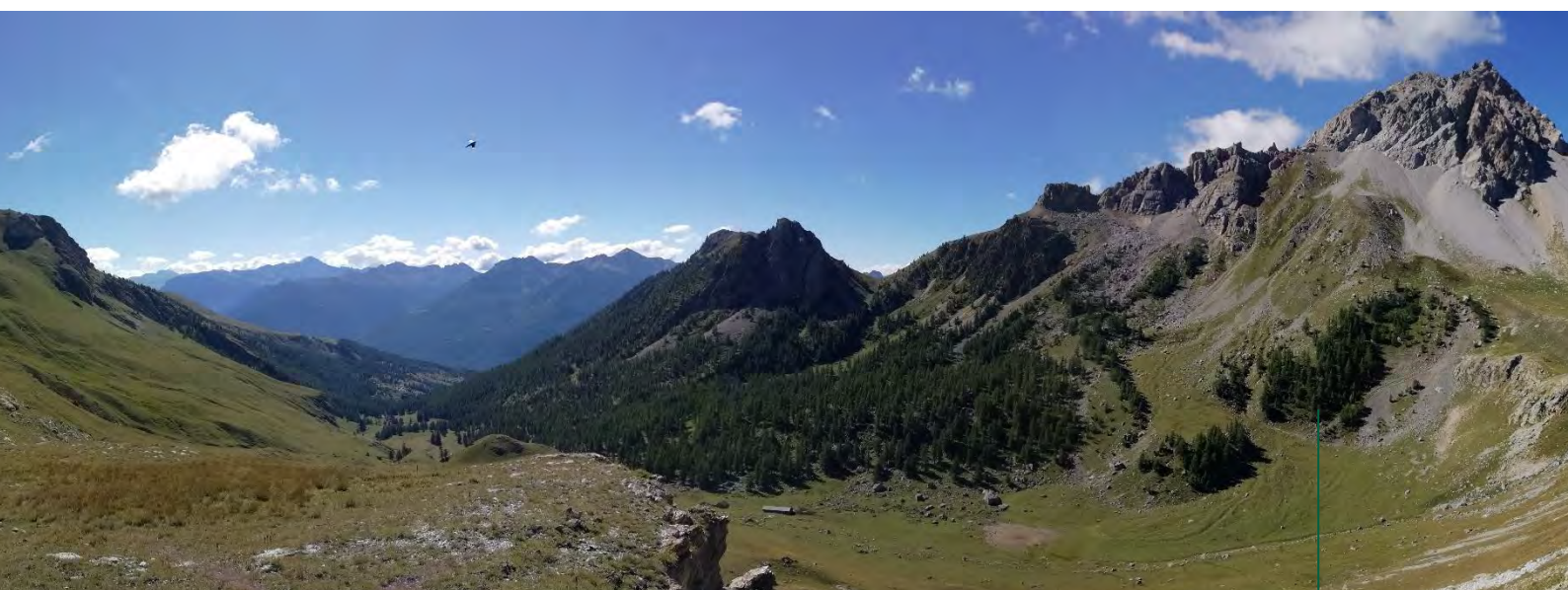




Réserve Naturelle Régionale **PARTIAS**



Plan de gestion n°2 2021-2030 - ANNEXES -



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Annexes

1. Délibération n°09-277 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 30 octobre 2009 : Classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias
2. Délibération n° 19-975 du Conseil régional du 13 décembre 2019 : Approbation du nouveau périmètre et de la nouvelle réglementation de la Réserve naturelle régionale des Partias
3. Délibération n°10-1554 du Conseil régional du 10 décembre 2010 : Vers une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur
4. Arrêté N°2010-204 du Conseil régional du 25 mai 2010 portant constitution du Comité Consultatif de la Réserve naturelle régionale des Partias
5. Arrêté N°2010-205 du Conseil régional du 25 mai 2010 portant désignation des co-gestionnaires de la Réserve naturelle régionale des Partias
6. Liste des associations végétales relevées dans la réserve naturelle régionale des Partias (CBNA, 2013)
7. Notes complémentaires à la cartographie des habitats naturels
8. Liste des espèces végétales de la RNR des Partias et évaluation patrimoniale
9. Fiches descriptives des espèces végétales à enjeux avec carte de répartition du nombre d'observation
10. Liste des espèces animales de la RNR des Partias et évaluation patrimoniale
11. Fiches descriptives des espèces animales à enjeux avec carte de répartition du nombre d'observation
12. Tableau complet du plan de gestion et tableau de bord évaluatif

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 09-277

30 OCTOBRE 2009

ENVIRONNEMENT

Classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias
Puy-Saint-André - Hautes-Alpes

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R.332-81 ;**
- VU la délibération n° 08-13 du 8 février 2008 du Conseil régional sur le renforcement de la compétence environnement de la Région et la création de Réserves Naturelles Régionales ;**
- VU la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du site des Partias présentée le 27 février 2009 par la commune de Puy Saint André propriétaire des terrains ;**
- VU la transmission du dossier de classement au Préfet de Région le 25 mai 2009 ;**
- VU l'avis favorable du 6 juillet 2009 du Comité de Massif des Alpes sur la création de la Réserve Naturelle Régionale des Partias ;**
- VU la délibération du 7 juillet 2009 du Conseil général des Hautes-Alpes, rendant un avis favorable à la création de la Réserve Naturelle Régionale des Partias ;**
- VU l'avis de la commission "Environnement" réunie le 23 octobre 2009 ;**

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 30 Octobre 2009.

CONSIDERANT

- la reconnaissance nationale (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, site classé), européenne (site Natura 2000) du site ;
- la volonté de la Région et des propriétaires de maintenir la valeur patrimoniale du site en pérennisant son statut de protection ;
- qu'il convient de mettre en place sur ce site une gestion et une réglementation adaptée en vue de le soustraire à toute dégradation ;

DECIDE

- d'approuver le classement de la Réserve Naturelle Régionale des Partias conformément à l'acte de classement figurant en annexe à la présente délibération.

Le Président,

Signé Michel VAUZELLE

ACTE DE CLASSEMENT

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PARTIAS Commune de PUY SAINT ANDRE – Département des Hautes-Alpes

ARTICLE 1 : Dénomination et délimitation

Sont classées en réserve naturelle régionale, sous la dénomination de « réserve naturelle régionale des PARTIAS », les parcelles cadastrales suivantes

Propriété de la commune de Puy Saint André :

section D	parcelle 2	19	ha	14	a	25	ca
section D	parcelle 3	1	ha	07	a	12	ca
section D	parcelle 4	39	ha	39	a	81	ca
section D	parcelle 5	1	ha	52	a	32	ca
section D	parcelle 6	35	ha	48	a	08	ca
section D	parcelle 7		ha	98	a	80	ca
section D	parcelle 8		ha	24	a	05	ca
section D	parcelle 9	26	ha	15	a	85	ca
section D	parcelle 10	29	ha	19	a	20	ca
section D	parcelle 11	1	ha	98	a	40	ca
section D	parcelle 12		ha	67	a	15	ca
section D	parcelle 13	15	ha	72	a	12	ca
section D	parcelle 14		ha	46	a	08	ca
section D	parcelle 15	58	ha	55	a	04	ca
section D	parcelle 16	146	ha	47	a	27	ca
section D	parcelle 17	19	ha	54	a	67	ca
section D	parcelle 18	47	ha	33	a	45	ca
section D	parcelle 19	89	ha	26	a	80	ca
section D	parcelle 346		ha	57	a	60	ca
section D	parcelle 347		ha	72	a	68	ca
section D	parcelle 348		ha	53	a	32	ca
section D	parcelle 349		ha		a	56	ca
section D	parcelle 353	3	ha	83	a	56	ca
section D	parcelle 354	12	ha	15	a	98	ca
section D	parcelle 355	3	ha	32	a	34	ca
section D	parcelle 356	4	ha	81	a	75	ca
section D	parcelle 357	47	ha	21	a	37	ca
section D	parcelle 1430		ha	24	a	78	ca
section D	parcelle 1431		ha	37	a	59	ca
section D	parcelle 1432		ha	24	a	37	ca
section D	parcelle 1433	4	ha	22	a	86	ca

section D	parcelle	1434	1	ha	83	a	92	ca
section D	parcelle	1435	14	ha	94	a	17	ca
section D	parcelle	1436		ha	76	a	32	ca
section D	parcelle	1437	3	ha	59	a	66	ca
section D	parcelle	1438	1	ha	63	a	18	ca
section D	parcelle	1439	1	ha	3	a	92	ca
section D	parcelle	1440	1	ha	16	a	0	ca
section D	parcelle	1441	49	ha	47	a	62	ca

Soit une superficie totale de 685 hectares 94 ares 1 centiares dans le département des Hautes-Alpes.

Le périmètre de la réserve naturelle régionale est inscrit sur la carte IGN au 1/25 000 annexée et les parcelles et emprises mentionnées ci-dessus figurent sur le montage cadastral annexé à l'acte de classement.

ARTICLE 2 : Durée du classement

Ce classement est valable pour une durée de 12 ans à compter de la transmission au contrôle de légalité et de la publication au recueil des actes administratifs, renouvelable par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par un ou plusieurs propriétaire dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance.

ARTICLE 3 : Mesures de protections

Article 3.1 :

Il est interdit dans la réserve naturelle régionale :

1. D'introduire des espèces de faune sauvage quel que soit leur stade de développement,
2. De porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des espèces de faune sauvage ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids, de les transporter ou de les emporter hors de la réserve naturelle régionale,
3. De troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet après avis du Conseil National de Protection de la Nature pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement,
- par le Président du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle pour toute autre espèce animale non domestique.

Article 3.2 :

Il est interdit, dans la réserve naturelle régionale, sous réserve de l'application de l'article 7 :

1. de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à l'intégrité de la flore, hormis pour les activités pastorales visées à l'article 3.4,
2. de transporter des plantes ou parties de plantes,
3. d'introduire tous végétaux sous quelque forme que ce soit (graines, semis, greffons ou bouture), à l'exception des actions prévues dans le plan de gestion.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet après avis du Conseil National de Protection de la Nature pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement,
- par le Président du Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve naturelle pour toutes les autres espèces végétales non cultivées.

Article 3.3 :

Les activités agricoles pastorales extensives s'exercent conformément aux objectifs du plan de gestion.

Le drainage des parcelles, l'épandage d'engrais et d'amendements et l'utilisation de tout produit phytosanitaire est interdit.

Article 3.4 :

La circulation des personnes et des VTT est autorisée uniquement sur les sentiers balisés.

En dehors des sentiers balisés la circulation est interdite à l'exception :

- 1° des personnes autorisées par le gestionnaire dans le cadre des actions de gestion, de surveillance et de suivi scientifique de la réserve naturelle régionale,
- 2° des éleveurs et forestiers travaillant dans le site,

L'accès, la circulation et le stationnement de tout véhicule à l'intérieur de la réserve naturelle régionale sont interdits. Seules les personnes autorisées au 1° de l'article 3.4 pourront utiliser des véhicules dans la réserve naturelle régionale uniquement sur les chemins aménagés à cet effet.

Article 3.5 :

Les animaux domestiques non tenus en laisse sont interdits à l'intérieur de la réserve naturelle régionale, à l'exception :

- 1° De ceux utilisés dans le cadre des activités visées à l'article 3.3
- 2° De ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage ;
- 3° Des chiens courants utilisés en période de chasse.

Article 3.6 :

Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit. Le bivouac est autorisé entre le coucher et le lever du soleil à plus de 1/2 heure de marche de la route circulaire la plus proche.

Article 3.7 : Les travaux sont interdits dans la réserve naturelle régionale, à l'exception de ceux prévus au plan de gestion établi conformément à l'article 7 après déclaration auprès du président du Conseil Régional. Une autorisation spéciale peut être délivrée par délibération du Conseil Régional après avis du comité consultatif de la Réserve naturelle régionale, du ou des conseils municipaux concernés et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel conformément à l'article L 332-9 et R 332-44 du code de l'environnement.

Article 3.8 :

Conformément à l'article L. 332-9 du code de l'environnement, les territoires classés en réserve naturelle régionale ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou aspect. Une autorisation spéciale peut être délivrée par délibération du Conseil Régional après avis du comité consultatif de la Réserve naturelle régionale, du ou des conseils municipaux concernés et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel conformément à l'article L 332-9 et R 332-44 du code de l'environnement.

Article 3.9 :

Il est interdit dans la réserve naturelle régionale :

1. d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore,
2. d'abandonner, de déposer ou de jeter, des papiers, boîtes de conserve, bouteilles, ordures ou détritiques de quelque nature que ce soit,
3. de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, à l'exception des impératifs liés aux activités pastorales et d'aménagement ou d'entretien du site par le gestionnaire,
4. de porter atteinte au milieu naturel en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières,
5. d'utiliser le feu excepté lors des opérations de gestion agropastorales.

Article 3.10 :

Conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la réserve naturelle régionale. L'utilisation, à des fins publicitaires et/ou commerciales, et sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation "réserve naturelle" ou "réserve naturelle régionale", à l'intérieur ou en dehors de la réserve est interdite.

Article 3.11 :

Conformément aux articles R 411-19 et suivants du code de l'environnement, la recherche, l'approche et la poursuite d'animaux non domestiques pour la réalisation de prises de vues, repasse par support enregistré, prises de son sont interdites, à l'exception des personnes visées à l'article 3.4 dans le respect des enjeux de conservation et uniquement à partir des chemins aménagés pour celles visées au 2° de l'article 3.4.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées par le Président du Conseil Régional qui délivre alors une autorisation spéciale de prise de vues ou de son. Des conventions autorisant un accès contrôlé à certains lieux sur la réserve naturelle régionale peuvent être passées entre des photographes amateurs ou professionnels et le gestionnaire, après avis du comité consultatif et autorisation du Président du Conseil Régional.

Article 3.12 :

La pratique de l'escalade est interdite dans la réserve.

Article 4 : Comité consultatif

Il est institué un comité consultatif dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont fixés par le Président du Conseil Régional. Le comité consultatif examine les questions relatives à la gestion et au fonctionnement de la réserve naturelle régionale et à l'application de mesures de protection.

Article 5 : Conseil scientifique

Il est institué un conseil scientifique de la réserve naturelle régionale par le Président de Conseil Régional. Ce conseil scientifique peut être sollicité par le gestionnaire ou par le comité consultatif pour toute question à caractère scientifique touchant la réserve naturelle régionale,

Article 6 : Gestionnaire

Le Président du Conseil régional désigne un gestionnaire de la réserve naturelle régionale avec lequel il passe une convention.

Le gestionnaire est notamment chargé:

- d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion de la réserve naturelle régionale,
- de réaliser ou de faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la réserve naturelle régionale et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales,
- de veiller à l'application des mesures de protection en s'appuyant sur les agents cités à l'article L. 332-20 du code de l'environnement.

Article 7 : Plan de gestion

Un plan de gestion de la réserve naturelle régionale sera élaboré dans les 3 ans suivant la date de classement par le gestionnaire de la réserve naturelle régionale. Le plan de gestion prendra en compte la gestion des accès au site. Une réflexion pour la définition d'une future réglementation spécifique à la pratique hivernale (ski, raquettes) sera également proposée afin de préserver la tranquillité de la faune à cette période critique de l'année.

Les actions et travaux prévus dans ce plan de gestion ne sont pas soumis aux demandes d'autorisations prévues aux articles 3.2, 3.3, 3.6 et 3.7.

Article 8 : Sanctions

Les infractions aux dispositions de la présente délibération seront punies par les peines prévues aux articles L 332-22 1^{er} alinéa, L. 332-25 1^{er} alinéa et R. 332-69 à R. 332-81 du code de l'environnement.

Ces infractions peuvent être constaté par les agents cités à l'article L. 332-20 du code de l'environnement.

Article 9 : Publication et recours

La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles L 332-4, R 332-38 et R 332-39 du code de l'environnement.

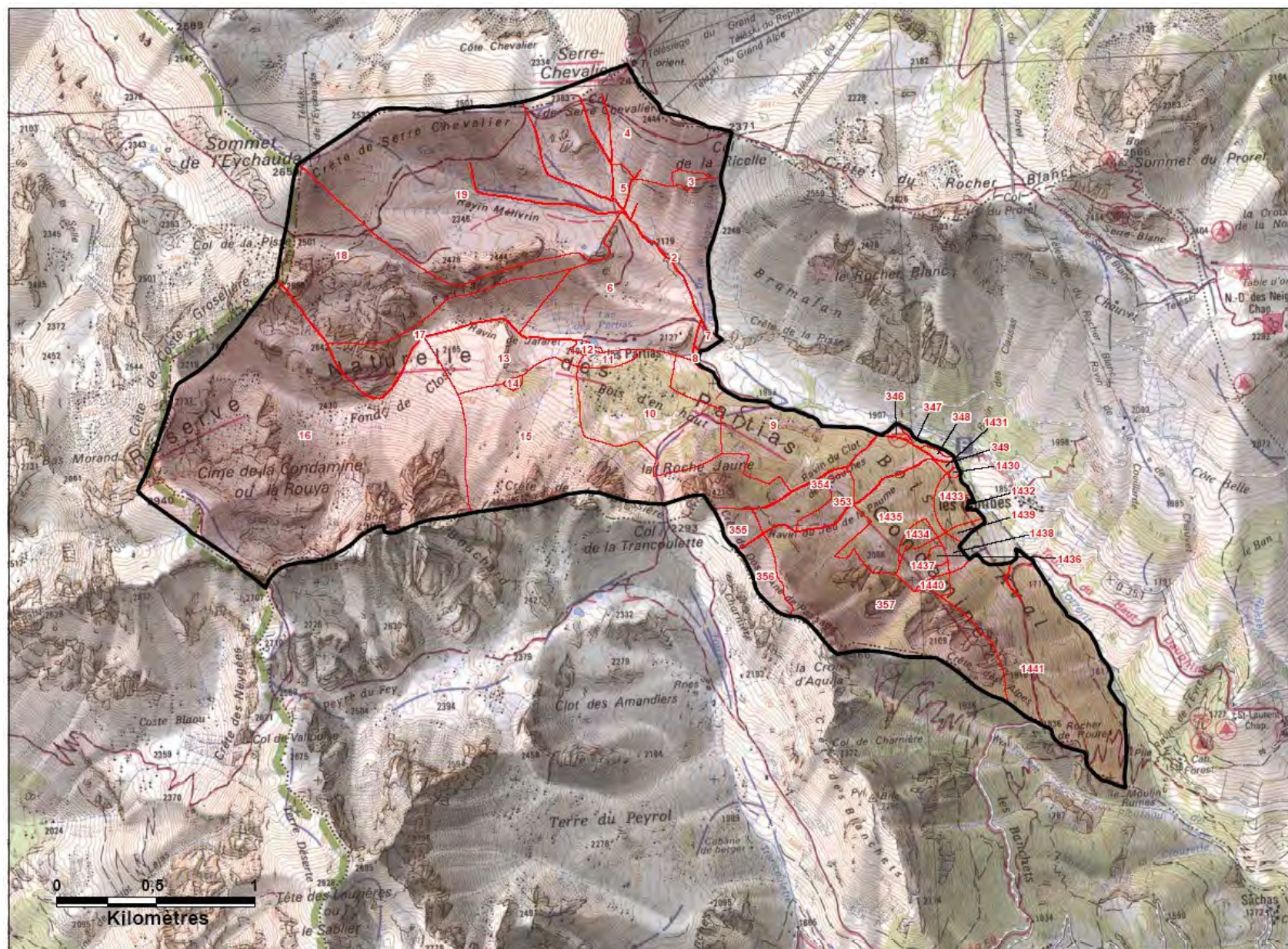
Article 10 : Clauses relatives à la modification et au déclassement de la réserve naturelle régionale

Les conditions de modification de la réserve naturelle régionale ou de déclassement sont régies par les dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement.

Annexe 1 - Carte de délimitation de la RNR



Annexe 2 – Montage Cadastral





DELIBERATION N° 19-975

13 DECEMBRE 2019

ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE, MER

Plan climat : Mesure n°69 « Créer une nouvelle réserve naturelle par an afin d'en doubler le nombre d'ici 2021 »

Approbation du nouveau périmètre et de la nouvelle réglementation de la Réserve naturelle régionale des Partias, commune de Puy-Saint-André, département des Hautes-Alpes

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU la délibération n°17-1165 du 15 décembre 2017 du Conseil régional modifiant la délégation d'attributions du Conseil régional à la Commission permanente approuvée par délibération n°16-4 du 15 janvier 2016 du Conseil régional ;**
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R.332-81 ;**
- VU la délibération n°08-13 du 8 février 2008 du Conseil régional sur le renforcement de la compétence environnement de la Région et la création de Réserves naturelles régionales ;**
- VU la délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du Conseil régional portant création et approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale des Partias ;**
- VU la délibération n°15-1011 du 16 octobre 2015 du Conseil régional relative à la mise en œuvre des politiques régionales en matière de protection de la biodiversité, de Parcs naturels régionaux et de Réserves naturelles régionales ;**
- VU la délibération n°17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional approuvant le Plan climat régional « une COP d'avance » ;**

- VU la délibération en date du 24 septembre 2018 de la commune de Puy-Saint-André, propriétaire des terrains, demandant le renouvellement de classement en Réserve naturelle régionale du site des Partias et approuvant le nouveau périmètre ;**
 - VU l'avis favorable du Comité de Massif des Alpes en date du 5 mars 2019 concernant le renouvellement de classement de la Réserve naturelle régionale des Partias ;**
 - VU l'avis favorable au renouvellement de classement du Comité consultatif de la Réserve naturelle régionale des Partias, réuni le 14 mars 2019 ;**
 - VU l'avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel concernant le renouvellement de classement de la réserve naturelle régionale des Partias, réuni en date du 25 avril 2019 ;**
 - VU la transmission du dossier de classement au Préfet de Région le 10 juillet 2019 ;**
 - VU la délibération n°7871 en date du 26 septembre 2019 du Conseil départemental des Hautes-Alpes rendant un avis favorable au renouvellement du classement de la Réserve naturelle régionale des Partias ;**
 - VU la délibération du 24 octobre 2019 de la commune de Puy-Saint-André, propriétaire des terrains, rendant un avis favorable au renouvellement de classement de la Réserve naturelle régionale des Partias ;**
 - VU l'avis de la commission "Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer " réunie le 10 décembre 2019 ;**
- La Commission permanente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réunie le 13 Décembre 2019.**

CONSIDERANT

- que les Réserves naturelles régionales ont été instaurées par la loi "Démocratie de proximité" du 27 février 2002 et son décret d'application du 18 mai 2005 et que ces textes ont doté les Régions d'une compétence réglementaire pour la préservation du patrimoine naturel, en leur donnant la possibilité de classer des sites présentant un intérêt patrimonial régional ou national, communautaire et international ;

- que le classement d'une Réserve naturelle régionale s'accompagne d'une réglementation qui encadre l'ensemble des activités au sein du site ;

- que la mesure n°69 du Plan climat « Une COP d'avance » a pour ambition de créer une nouvelle Réserve naturelle régionale par an d'ici 2021 ;

- que la Réserve naturelle régionale des Partias se situe dans le site classé "Massif du Pelvoux" et la Réserve internationale de biosphère du Mont Viso, ce qui lui confère une reconnaissance nationale et internationale ;

- que le Comité consultatif de la Réserve, présidé par la représentante du Président du Conseil régional, a acté la nécessité de faire évoluer la réglementation et le périmètre de la Réserve naturelle régionale ;

- qu'un renouvellement avec évolution de la réglementation ou une modification de périmètre d'une Réserve naturelle régionale font l'objet de l'application de la même procédure et des mêmes consultations que celles qui régissent les décisions de classement ;

- que la phase de consultation réglementaire arrive à son terme, et qu'elle a permis de recueillir les avis et de stabiliser le périmètre de la Réserve des Partias, dont la superficie passe de 685 ha à près de 802 ha, soit une augmentation de surface de plus de 17 % ; ainsi que la liste des sujétions et interdictions, nécessaires à la protection des milieux naturels ;

- que la volonté de la Région et du propriétaire est de maintenir la valeur patrimoniale du site par la confirmation du renouvellement du statut de protection ;

- qu'il convient de pérenniser sur ce site une gestion et une réglementation adaptée en vue de le soustraire à toute dégradation ;

DECIDE

- d'approuver l'acte de classement et de réglementation de la Réserve naturelle régionale des Partias dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

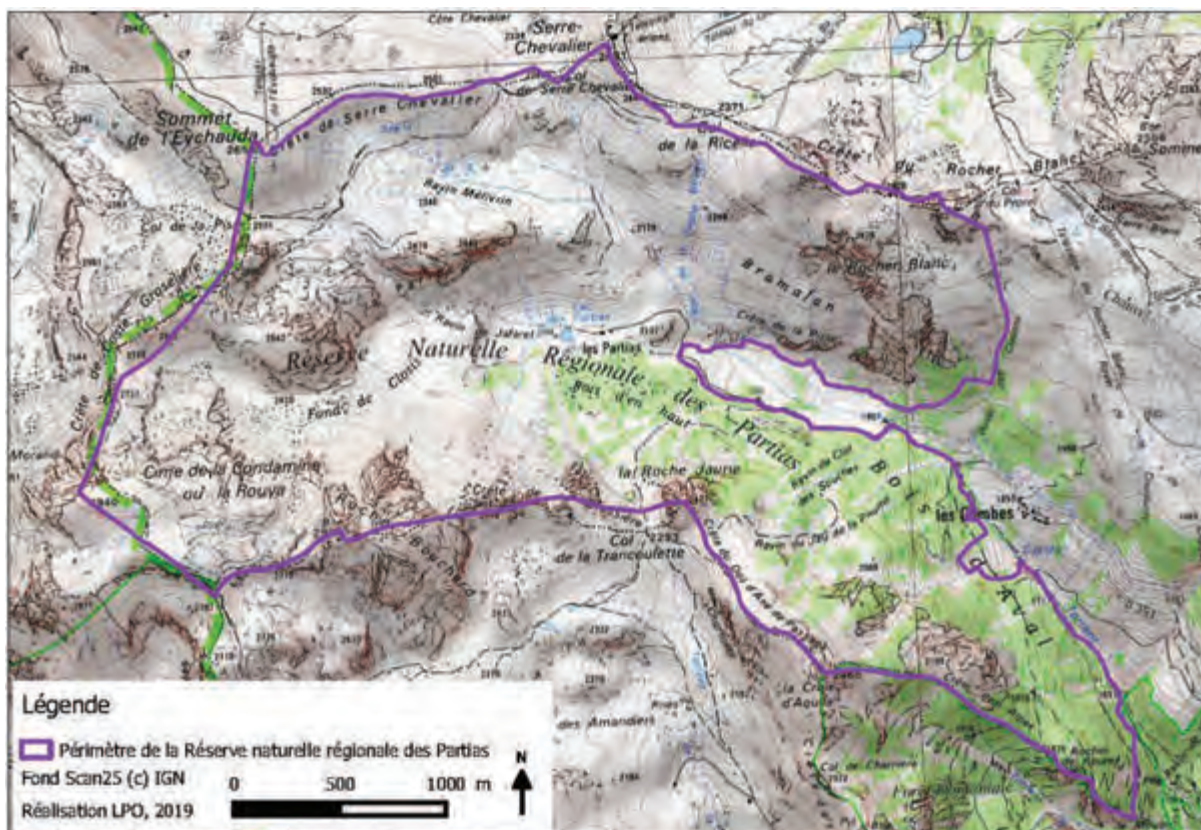
Le Président,

Signé Renaud MUSELIER

1. Situation géographique de la Réserve naturelle régionale des Partias



2. Périmètre de la Réserve naturelle régionale des Partias





ACTE DE CLASSEMENT ET REGLEMENTATION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES PARTIAS

Commune de PUY SAINT ANDRE – Département des Hautes-Alpes

PRESERVER LA DYNAMIQUE DE LA BIODIVERSITE

Dans le contexte de changement climatique, les espaces naturels protégés sont et vont être à la fois impactés, tout en étant également la solution. Par leur capacité de résilience, leur fonction de sentinelles ou d'amortisseurs, les espaces naturels parce qu'ils auront conservé leur bonne santé et leur capacité d'adaptation, peuvent rendre de nombreux services ou solutions fondés sur la nature. C'est pourquoi, la conservation de ces espaces doit consister en la préservation du potentiel et de la dynamique de la biodiversité en premier lieu afin que les habitats conservent leurs qualités d'accueil et que les espèces patrimoniales puissent y dérouler leur cycle de vie (gîte, nourrissage, reproduction, etc.).

ARTICLE 1 : Dénomination et délimitation

Sont classées en Réserve naturelle régionale, sous la dénomination de « Réserve naturelle régionale des PARTIAS », les parcelles cadastrales suivantes :

Section	Parcelle	Surface
D	2	19 ha 14 a 25 ca
D	3	1 ha 7 a 12 ca
D	5	1 ha 52 a 32 ca
D	6	35 ha 48 a 8 ca
D	7	ha 98 a 80 ca
D	8	ha 24 a 5 ca
D	9	26 ha 15 a 85 ca
D	10	29 ha 19 a 20 ca
D	11	1 ha 98 a 40 ca
D	12	67 a 15 ca
D	13	15 ha 72 a 12 ca
D	14	46 a 8 ca
D	15	58 ha 55 a 4 ca
D	16	146 ha 47 a 27 ca
D	17	19 ha 54 a 67 ca
D	20	52 a 66 ca
D	133	2 ha 37 a 4 ca
D	305	7 ha 48 a 30 ca
D	346	57 a 60 ca
D	347	72 a 68 ca
D	348	53 a 32 ca

Section	Parcelle	Surface
D	349	56 ca
D	353	3 ha 83 a 56 ca
D	354	12 ha 15 a 98 ca
D	355	3 ha 32 a 34 ca
D	356	4 ha 81 a 75 ca
D	357	47 ha 21 a 37 ca
D	1430	24 a 78 ca
D	1431	37 a 59 ca
D	1432	24 a 37 ca
D	1433	4 ha 22 a 86 ca
D	1434	1 ha 83 a 92 ca
D	1435	14 ha 94 a 17 ca
D	1436	76 a 32 ca
D	1437	3 ha 59 a 66 ca
D	1438	1 ha 63 a 18 ca
D	1439	1 ha 3 a 92 ca
D	1440	1 ha 16 a 0 ca
D	1441	49 ha 47 a 62 ca
D	1444	48 ha 99 a 84 ca
D	1446	19 ha 62 a 85 ca
D	1448	13 ha 53 a 31 ca
D	1449	47 ha 30 a 41 ca
D	1451	83 ha 11 a 90 ca
D	1453	4 a 55 ca
D	1454	62 ha 78 a 24 ca
D	1456	6 ha 5 a 48 ca

Propriétés de la commune de Puy Saint André.

Soit une superficie totale de 801 hectares 78 ares 53 centiares dans le département des Hautes-Alpes.

Le périmètre de la Réserve naturelle régionale est inscrit sur la carte IGN au 1/25 000 annexée et les parcelles et emprises mentionnées ci-dessus figurent sur le montage cadastral annexé à l'acte de classement.

ARTICLE 2 : Durée du classement

Ce classement est valable pour une durée de 12 ans à compter de la transmission au contrôle de légalité et de la publication au recueil des actes administratifs, renouvelable par tacite reconduction sauf demande expresse présentée par un ou plusieurs propriétaires dans un délai compris entre 3 et 6 mois avant l'échéance.

ARTICLE 3 : Mesures de protections

➤ Réglementation relative à la protection des milieux

Article 3.1 : Faune

Il est interdit dans la Réserve naturelle régionale :

1. d'introduire des espèces animales non domestiques quel que soit leur stade de développement ;
2. de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des espèces animales non domestiques ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids, de mettre en vente, vendre ou acheter des animaux d'espèces non domestiques en provenance de la Réserve naturelle, de les transporter ou de les emporter hors de la Réserve naturelle régionale, sauf dans le cadre de l'article 3.8 règlementant la chasse ;
3. de troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées, notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet après avis du Conseil national de protection de la nature pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement,
- par le Président du Conseil régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la Réserve naturelle pour toute autre espèce animale non domestique.

Article 3.2 : Flore

Il est interdit, dans la Réserve naturelle régionale, sous réserve de l'application de l'article 7 :

1. de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à l'intégrité des espèces végétales non cultivées, hormis pour les activités pastorales et forestières visées à l'article 3.4 et 3.5 et pour la cueillette tel que mentionné dans l'article 3.9 ;
2. de transporter en dehors de la Réserve naturelle des espèces végétales non cultivées ou parties de végétaux, de mettre en vente, vendre ou acheter des végétaux non cultivés en provenance de la Réserve naturelle quel que soit leur stade de développement ou des parties de ceux-ci ;
3. d'introduire toute espèce végétale non cultivée sous quelque forme que ce soit (graines, semis, greffons ou bouture), à l'exception des actions prévues dans le plan de gestion.

Toutefois, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées notamment à des fins scientifiques :

- par le Préfet après avis du Conseil national de protection de la nature pour les espèces protégées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement,
- par le Président du Conseil régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la Réserve naturelle pour toutes les autres espèces végétales non cultivées.

Article 3.3 : Atteintes au milieu

Il est interdit dans la Réserve naturelle régionale :

1. d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
2. d'abandonner, de déposer ou de jeter, des papiers, boîtes de conserve, bouteilles, ordures ou détritiques de quelque nature que ce soit ;
3. de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, à l'exception des impératifs liés aux activités pastorales, forestières et d'aménagement ou d'entretien du site par le gestionnaire ;
4. de prélever fossiles et minéraux ;
5. de porter atteinte au milieu naturel en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public, à la sécurité, à la signalisation de la Réserve ou aux délimitations foncières ;
6. d'utiliser le feu excepté lors des opérations de gestion agropastorales et sur les places à feu réglementées par arrêté préfectoral et dans les cabanes.

➤ Réglementation des activités

Article 3.4 : Agriculture et pastoralisme

Les activités agricoles et pastorales extensives s'exercent conformément aux dispositions du plan de gestion de la Réserve naturelle approuvé par le Conseil régional.

L'utilisation d'ivermectine est interdite sur les animaux pâturent dans la Réserve naturelle régionale, que ce soit durant la période d'estive sur la Réserve naturelle ou en dehors. L'utilisation de produits vermifuges est interdite dans la Réserve naturelle.

Il est interdit de déverser sur site les liquides de soin qui doivent être exportés en dehors de la Réserve naturelle régionale (pédiluve ou autre) et éliminés avec les déchets spéciaux.

Le drainage des parcelles, l'épandage d'engrais et d'amendements et l'utilisation de tout produit phytosanitaire est interdit.

Article 3.5 : Forêt

Les activités forestières sont interdites en dessus de 2000m d'altitude. Elles sont autorisées en accord avec le document d'aménagement forestier, en dessous de 2000 m d'altitude et pour chaque projet d'exploitation forestière, le propriétaire devra respecter les modalités suivantes :

1. transmettre une déclaration préalable du projet auprès du gestionnaire et du Conseil régional ;
2. exploiter systématiquement après le mois d'août ;
3. ne pas créer de nouvelle desserte forestière, sauf autorisation exceptionnelle dans le cadre de l'article 3.12 ;
4. privilégier des techniques compatibles avec les objectifs de préservation du milieu, en particulier des techniques d'exploitation et de débusquage recherchant le plus faible impact possible sur le milieu.

Article 3.6 : Circulation

La circulation à pied ou par tout moyen de transport non motorisé est interdite en dehors des sentiers balisés.

Toutefois, peuvent circuler en dehors de ces sentiers :

1. les personnes effectuant des actions de gestion, de surveillance et de suivi scientifique de la Réserve naturelle régionale ;
2. les personnes exerçant des activités agricoles, pastorales, forestières ou de chasse à l'arc ;
3. les randonneurs au-delà de la limite de 2500m d'altitude ;
4. toute personne circulant à pied du 1er septembre au 31 décembre.

La circulation à vélo est interdite en dehors des sentiers balisés en tout temps.

La randonnée hivernale est autorisée dans la Réserve naturelle régionale. Les skieurs de randonnées sont invités à contourner les zones sensibles matérialisées sur site.

La circulation et le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur sur l'ensemble du territoire de la Réserve naturelle sont interdits.

Toutefois, peuvent circuler sur les pistes aménagées à cet effet :

1. les véhicules utilisés pour la gestion et la surveillance de la Réserve naturelle ;
2. les véhicules utilisés lors des opérations de police, de secours ou de sauvetage ;
3. les véhicules utilisés pour les activités agricoles, pastorales ou forestières.

Article 3.7 : Animaux domestiques

Les animaux domestiques non tenus en laisse ou avec une longe sont interdits à l'intérieur de la Réserve naturelle régionale, à l'exception :

1. de ceux utilisés dans le cadre des activités pastorales extensives ;
2. de ceux qui participent à des missions de gestion, de police, de recherche ou de sauvetage ;
3. des chiens de chasse utilisés en période de chasse.

Article 3.8 : Chasse et pêche

La pratique de la chasse et de la pêche s'exerce conformément à la réglementation en vigueur.

La chasse des espèces suivantes est interdite dans la Réserve naturelle régionale :

1. galliformes de montagne : Tétras lyre et Lagopède alpin ;
2. Marmotte des Alpes.

Article 3.9 : Cueillette

Le ramassage et la cueillette des produits sauvages sont réglementés dans la Réserve naturelle régionale, sous réserve de l'application de l'article 7 :

1. La cueillette de fleurs et baies sauvages est autorisée conformément aux restrictions prévues au plan de gestion de la Réserve naturelle approuvé par le Conseil régional.
2. La cueillette des champignons est autorisée en veillant à ne pas détruire le système de capacité de reproduction.
3. L'usage de tout instrument de collecte, et notamment du peigne est interdit.

Article 3.10 : Bivouac/Campement

Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit. Le bivouac est autorisé entre 19h et 9h et conformément à l'article 3.3, tout feu est interdit en dehors des places à feu.

Article 3.11 : Loisirs et sports

Les activités sportives et de loisirs suivantes sont réglementées dans la Réserve naturelle régionale :

1. La pratique de l'escalade est interdite dans la Réserve naturelle régionale sauf sur la voie "Meursault Pilami" existante et le Conseil régional se réserve le droit d'en restreindre l'accès spatialement et temporellement sur proposition du gestionnaire si des enjeux majeurs apparaissent.
2. Toute manifestation sportive doit faire l'objet d'une autorisation suite à une demande adressée au Conseil régional au minimum deux mois avant.
3. Les équipements de loisirs temporaires peuvent être installés dans un temps et lieu donné avec autorisation donnée suite à une demande adressée au Conseil régional.
4. Les rassemblements festifs, sauf action inscrite au plan de gestion, doivent faire l'objet d'une autorisation suite à une demande adressée au Conseil régional au minimum deux mois avant.

Article 3.12 : Modification ou destruction du territoire

Conformément à l'article L. 332-9 du code de l'environnement, les territoires classés en Réserve naturelle régionale ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou aspect.

Une autorisation spéciale peut être délivrée par délibération du Conseil régional après avis du comité consultatif de la Réserve naturelle régionale, du ou des conseils municipaux concernés et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel conformément à l'article L332-9 et R 332-44 du code de l'environnement.

Article 3.13 : Travaux

Sous réserve de l'article 3.12 de la présente réglementation, l'exécution de travaux, de constructions ou d'installations diverses est interdite sur l'ensemble de la Réserve naturelle régionale à l'exception :

1. des travaux d'entretien courant menés par le gestionnaire conformément aux préconisations du plan de gestion de la Réserve naturelle approuvé par le Conseil régional ;
2. des travaux et opérations d'envergure prévus et décrits de façon détaillée dans le plan de gestion de la Réserve naturelle et dont l'impact environnemental aura été évalué. Ces travaux doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration auprès du Conseil régional et du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale ;
3. des travaux urgents indispensables à la sécurité des biens et de personnes, après information du président du Conseil régional, du gestionnaire ainsi que du préfet, s'il n'est pas l'ordonnateur, sans préjudice de leur régularisation ultérieure.

Article 3.14: Utilisation du nom ou de l'appellation Réserve naturelle

Conformément aux dispositions de l'article L.332-14 du code de l'environnement, toute publicité quelle qu'en soit la nature est interdite à l'intérieur de la Réserve naturelle régionale.

L'utilisation, à des fins publicitaires et/ou commerciales, et sous quelque forme que ce soit, de la dénomination de la réserve ou de l'appellation "Réserve naturelle" ou "Réserve naturelle régionale", à l'intérieur ou en dehors de la réserve est interdite, sauf autorisation spéciale du Conseil régional après avis du Comité consultatif de la réserve.

Article 3.15 : Prise de vue et de son

Conformément aux articles R 411-19 et suivants du code de l'environnement, la recherche, l'approche et la poursuite d'animaux non domestiques pour la réalisation de prises de vues, repasse par support enregistré, prises de son sont interdites, à l'exception de celles du gestionnaire dans le cadre des actions de gestion, de surveillance et de suivi scientifique de la Réserve naturelle régionale dans le respect des enjeux de conservation.

Des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées suite à une demande adressée au Conseil régional qui délivre alors une autorisation spéciale de prise de vues ou de son. Des conventions autorisant un accès contrôlé à certains lieux sur la Réserve naturelle régionale peuvent être passées entre des photographes amateurs ou professionnels et le gestionnaire, après avis du comité consultatif et autorisation du Président du Conseil régional.

Article 4 : Comité consultatif

Il est institué un comité consultatif dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont fixés par le Président du Conseil Régional. Le comité consultatif examine les questions relatives à la gestion et au fonctionnement de la Réserve naturelle régionale et à l'application de mesures de protection.

Article 5 : Conseil scientifique

Le président du conseil régional peut mettre en place un conseil scientifique ayant pour rôle d'apporter un avis sur toute question à caractère scientifique touchant la Réserve naturelle. Dans une optique de mutualisation et d'efficacité, il peut aussi s'appuyer sur tout ou partie des membres d'un conseil scientifique d'un espace naturel protégé voisin.

Article 6 : Gestionnaire

Le Président du Conseil régional désigne un ou des gestionnaires de la Réserve naturelle régionale avec lequel il passe une convention.

Le gestionnaire est notamment chargé :

- d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale,
- de réaliser ou de faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la Réserve naturelle régionale et au maintien des équilibres biologiques des habitats et de leurs populations animales et végétales,
- d'assurer l'accueil et l'information du public,
- de veiller à l'application des mesures de protection en s'appuyant sur les agents cités à l'article L. 332-20 du code de l'environnement.

Article 7 : Plan de gestion

Un plan de gestion de la Réserve naturelle régionale sera élaboré dans l'année suivant la date de classement par le gestionnaire de la Réserve naturelle régionale, selon les prescriptions méthodologiques nationales en vigueur.

Conformément à l'article 3.13, les actions et travaux prévus dans ce plan de gestion ne sont pas soumis aux demandes d'autorisations prévues dans le règlement, à l'exception des travaux et opérations d'envergure non décrits de façon détaillée dans le plan de gestion de la Réserve naturelle et dont l'impact environnemental n'aura pas été évalué.

Article 8 : Contrôle des prescriptions et sanctions

L'organisme gestionnaire, chargé de contrôler l'application de la réglementation définie dans la présente délibération, s'appuie pour cela sur des agents commissionnés et assermentés au titre de l'article L 332-20 du code de l'environnement.

Les infractions à la législation relative aux réserves naturelles et aux dispositions de la présente délibération peuvent être constatées par tous les agents cités à l'article L332-20 du cde de l'environnement.

Ces infractions seront punies par les peines prévues aux articles L332-22-1, L332-25 à L332-27, et R332-69 à R332-81 du code de l'environnement.

Article 9 : Publication et recours

La délibération de classement fait l'objet de mesures de publicité et de report aux documents d'urbanisme et de gestion forestière conformément aux dispositions des articles L 332-4, R 333-38 et R-332-39 du code de l'environnement.

La présente délibération peut être déférée au tribunal administratif référent.

Le délai est de deux mois pour le demandeur, à compter de la publication de la présente délibération. La décision de classement est publiée au recueil des actes administratifs du Conseil régional.

Article 10 : Modification ou déclassement de la Réserve naturelle régionale

Les conditions de modification des limites, de la réglementation, du renouvellement voire du non renouvellement de la Réserve naturelle régionale sont régies par les dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement.

Annexes cartographiques

1. situation géographique
2. périmètre
3. plan cadastral

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 10-1554

10 DECEMBRE 2010

ENVIRONNEMENT

Vers une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission "Aménagement et développement des territoires et du massif, foncier, habitat et logement" réunie le 6 décembre 2010 ;

VU l'avis de la commission "Développement soutenable, environnement, énergie et climat" réunie le 6 décembre 2010 ;

VU l'avis de la commission "Agriculture, forêt, mer, pêche et littoral" réunie le 3 décembre 2010 ;

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 10 Décembre 2010.

CONSIDERANT

- que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte la plus grande biodiversité des régions françaises métropolitaines, depuis les fonds sous marins de la Méditerranée jusqu'aux Alpes, sur des milieux naturels utilisés de longue date par l'homme à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation des ressources, l'artisanat et plus récemment les loisirs et que cette occupation humaine a façonné des paysages caractéristiques dont la pérennité dépend aujourd'hui des conditions de développement de cette présence humaine ;

- que la biodiversité, patrimoine commun de l'humanité, est essentielle à l'existence de la vie sur terre et au bien-être des sociétés humaines au travers des services écosystémiques qu'elle fournit pour actuellement et les générations futures;

- que la biodiversité est le socle irremplaçable sur lequel l'humanité a évolué et que la perte de cette diversité engendre des déséquilibres et des pertes considérables tant sur le plan économique que du bien-être, du même ordre de grandeur que le coût imputable à l'inaction face au changement climatique ;

- qu'une importante biodiversité permet une meilleure adaptation des espèces et des milieux aux aléas de toutes sortes, notamment aux changements climatiques ;

- que cette exceptionnelle richesse naturelle et culturelle est fragilisée, voire menacée par de nombreux facteurs et notamment le développement des friches, la contamination chimique des milieux, l'étalement urbain, la sur-fréquentation, la multiplication des risques naturels et industriels, le développement d'espèces invasives, la surpêche, etc. ;

- que l'immobilisme face à la perte de biodiversité est inacceptable, non seulement du point de vue éthique, mais aussi sous l'angle écologique, social et économique ;

- qu'enrayer l'érosion de la biodiversité est l'objectif minimal pour 2020 et qu'il est important d'inverser la réduction de la diversité des espèces animales et des variétés végétales cultivées qui conduit à une érosion de la base génétique dont dépend l'alimentation humaine et animale ; qu'il est nécessaire de relancer d'anciennes espèces et variétés locales (élevage caprin, abeilles, céréales, fruits et légumes) et de promouvoir l'utilisation de variétés agricoles traditionnelles spécifiques à notre région ;

- que la biodiversité se retrouve à tous les niveaux de la société, qu'elle se révèle vecteur d'emplois et d'innovation et qu'elle doit être prise en compte dans l'ensemble des secteurs socio-économiques. A ce titre le respect de l'environnement, et en conséquence de la biodiversité, seront pris en compte dans le SRDE. Dans ce sens, les dispositifs régionaux relatifs au développement économique et à l'emploi intègrent une logique de Responsabilité Sociale et Environnementale trouvant notamment sa traduction dans la charte d'engagement des entreprises ou dans des appels à projets en direction des PRIDES ;

- que pour préserver l'originalité et la spécificité de la composante littorale et marine de la biodiversité, il est essentiel de développer une gestion intégrée du littoral, prenant en considération la mixité des milieux terrestres et marins ;

- que, consciente de cette situation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient fortement les actions favorisant un développement local et des approches territoriales intégrées, favorisant une synergie entre le développement économique et la préservation de la biodiversité ;

- que, dans le cadre de la mise en œuvre des Lois Grenelle de l'environnement, une étude sur l'opportunité et l'acceptabilité d'une Trame verte et bleue a été menée avec les 5 Parcs naturels régionaux de la Région en 2008-2010 conduisant à des recommandations tant sur le fond que sur la méthode à conduire ;

- que la Région entend élaborer conjointement avec l'Etat un Schéma régional de cohérence écologique et que ce schéma s'insérera dans la Stratégie régionale de la biodiversité et mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire ;

- que le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT), adopté en 2005 par le Conseil régional, est en cours de révision ;

- que des réflexions sont en cours ou à venir concernant notamment l'Agenda 21 régional, le Plan régional Climat Energie, le SOURCE, le Schéma régional de développement économique, le Schéma régional du tourisme durable, la démarche AGIR+, la stratégie régionale de la mer et du littoral ;

- qu'au terme d'une année mondiale de la biodiversité particulièrement riche en événements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, élaborer une Stratégie régionale globale pour la Biodiversité apparaît comme une priorité pour la Région afin de valoriser les acquis et de les élargir dans une perspective à court, moyen et long terme pour le présent et les générations futures dans l'esprit des accords pris lors de la conférence de Nagoya.

LE CONSEIL REGIONAL AFFIRME

- que la biodiversité est un moteur de la qualité de vie et de l'attractivité sociale, culturelle et économique du territoire régional ;

- que la Région entend prendre une part active dans la préservation et le développement de cet atout essentiel ;

- qu'elle souhaite mettre la biodiversité au cœur de ses politiques générales et sectorielles en l'intégrant dans tous les domaines socioéconomiques et culturels ;

- qu'une telle démarche doit se conduire dans une relation de concertation, de partenariat et de collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée.

DECIDE

- d'engager l'élaboration de la Stratégie régionale globale pour la biodiversité dans le but de lutter contre son érosion, continue et exponentielle depuis un demi siècle, et qui s'articulera autour de cinq piliers suivants : parfaire la connaissance de la biodiversité et son évolution, protéger et valoriser la biodiversité et les paysages, intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles régionales, favoriser une dynamique régionale en faveur de la biodiversité, et mobiliser les acteurs et qui sont détaillés en annexe ;

- de mobiliser tous les moyens et services dont la Région dispose, pour le lancement de cette Stratégie;

- de mettre en œuvre une large démarche participative et concertée en associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires socioéconomiques et les citoyens ;

- de créer un Comité de pilotage chargé de suivre son élaboration et composé de plusieurs collèges regroupant l'ensemble des acteurs (élus, Etat, représentants socioprofessionnels, experts, associations, entreprises, ...), en coordination avec le CESR (Conseil Economique et Social Régional) et le CSRPN (Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature) ;

- d'organiser des Assises régionales au printemps 2011, afin de lancer le processus d'élaboration ;

- de s'appuyer sur les Parcs naturels régionaux existants et à venir, par leur capacité d'expertise, d'innovation et d'expérimentation ainsi que sur les Réserves naturelles régionales ;

- de mettre en place un observatoire régional de la biodiversité, adossé à l'agence régionale pour l'environnement, qui sera également chargée de l'animation des réseaux et de l'accompagnement des collectivités dans ce domaine.

- d'organiser à partir de début 2012 un pôle régional en matière de biodiversité, s'appuyant et en valorisant les compétences d'experts régionaux, pour l'animation et le suivi de la stratégie régionale qui sera évaluée en continu à partir d'indicateurs, permettant, au vu de la «feuille de route initiale», de mesurer le chemin parcouru.

Le Président,

Michel VAUZELLE



*Le Président
Député à l'Assemblée Nationale*

A R R E T E N° 2 0 1 0 - 2 0 4
portant constitution du Comité Consultatif de la Réserve
Naturelle Régionale des Partias (Commune de Puy Saint André,
Département des Hautes-Alpes)

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'Environnement, notamment l'article R.332-41;
- VU la délibération n°08-13 du 8 février 2008 du Conseil régional relative au renforcement de la compétence environnement de la Région et la création de Réserves Naturelles Régionales ;
- VU la délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du Conseil régional portant sur le classement de la Réserve naturelle régionale des Partias ;

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

A R R E T E

Article 1^{er} :

Il est institué un comité consultatif de gestion de la réserve naturelle régionale des Partias.

Article 2 :

Le comité consultatif est présidé par le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant. Le Président du comité est chargé d'animer les réunions.

Article 3 :

Sont membres du comité consultatif :

- Les représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat suivants :

- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
 - le Directeur Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
 - le Directeur Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
 - le Directeur Départemental de l'Office National des Forêts ou son représentant
- Les représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements suivants :
 - Le Président du Conseil régional ou son représentant
 - Le Président du Conseil général des Hautes-Alpes ou son représentant
 - Le Président de la communauté de communes du Briançonnais ou son représentant
 - Le Maire de Puy Saint André ou son représentant
- Les représentants des propriétaires et des usagers suivants :
 - Le Directeur de la station de ski de Serre-Chevalier ou son représentant
 - Le Directeur du bureau des guides de Briançon ou son représentant
 - Le Président de l'association « Les amis des Combes » ou son représentant
 - Le Président de l'association foncière pastorale de Puy Saint André ou son représentant
 - Le Président de l'association communale de chasse agréée de Puy Saint André ou son représentant
- Des personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels
 - Le responsable scientifique du Parc National des Ecrins ou son représentant
 - Le Directeur du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance ou son représentant
 - Le représentant de l'association « Mountain Wilderness »,
 - Le représentant du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)

Article 4 : Rôle du comité consultatif :

Le comité consultatif de la réserve est chargé de donner un avis sur le fonctionnement de la Réserve Naturelle Régionale, sa gestion et les conditions d'application des mesures de protection prévues à son acte de classement.

Il propose des modalités de conservation ou de restauration du patrimoine.

A cette fin il réunit les avis des différents usagers du site et anticipe d'éventuels conflits d'usage.

Les propriétaires et les co-gestionnaires peuvent faire toutes propositions au Président du comité consultatif sur l'ordre du jour des réunions du comité et concourent à leur préparation et leur animation, sous l'autorité du Président.

Article 5 : Modalités de fonctionnement :

Le Comité consultatif se réunit au moins une fois par an pour examiner le rapport de gestion de l'année écoulée et le programme de l'année suivante.

Le Président du comité consultatif peut inviter toute personne ou organisme en mesure de l'éclairer, en tant qu'expert, sur un sujet relatif à la gestion de la réserve naturelle.

Les co-gestionnaires assistent de droit à tout comité consultatif. Sur demande du Président du comité consultatif, ils apportent les précisions concernant leurs actions qui sont jugées nécessaires aux travaux du comité.

Le comité consultatif peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié des membres ou à l'initiative de son Président.

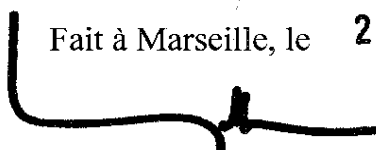
Article 6 :

Les avis du comité consultatif sont adoptés à la majorité relative des membres présents.

Article 7 :

Le présent prend effet après sa transmission au représentant de l'Etat, sa notification et sa publication au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Marseille, le 25 MAI 2010



Michel VAUZELLE
Ancien Ministre



*Le Président
Député à l'Assemblée Nationale*

A R R E T E N° 2 0 1 0 - 2 0 5
**portant désignation des co-gestionnaires de la Réserve Naturelle
Régionale des Partias (Commune de Puy Saint André,
Département des Hautes-Alpes)**

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L 332-8 et R 332-42 ;
- VU** la délibération n°08-13 du 8 février 2008 du Conseil régional relative au renforcement de la compétence environnement de la Région et la création de Réserves Naturelles Régionales ;
- VU** la délibération n°09-277 du 30 octobre 2009 du Conseil régional portant sur le classement de la Réserve naturelle régionale du site des Partias ;

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

A R R E T E

Article 1^{er} :

La Commune de Puy Saint André et l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur » sont désignés co-gestionnaires de la réserve naturelle régionale des Partias.

Cette désignation est valable pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Article 2 :

Une convention de gestion précisant les missions des co-gestionnaires sera signée entre le Président du Conseil Régional, le Maire de la commune de Puy-Saint-André et le Président de l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet après sa transmission au représentant de l'Etat , sa notification et sa publication au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Marseille, le **25 MAI 2010**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape followed by a horizontal line with a small vertical stroke at the end.

Michel VAUZELLE
Ancien Ministre

Liste des associations végétales relevées dans la réserve naturelle régionale des Partias

Intitulé Unité	N2000	Corine
Mégaphorbiaie subalpine fraîche et humide à Adénostyle à feuilles d'Alliaire (<i>Cacalia alliariae</i>) et Hugueninie à feuilles de Tanaïs (Hugueninia tanacetifolia) des Grandes Alpes	6430-8	37.81
Ourlet montagnard des sols frais mésotrophes à Chérophylle doré (<i>Chaerophyllum aureum</i>)	6430-6	37.72
Pelouse pionnière de rocaille et dalle calcaire montagnarde à subalpine à Orpins (<i>Sedum</i> suppl..) et Pâturin des Alpes (<i>Poa alpina</i>)	6110-2	34.11
Éboulis siliceux alpin à nival d'éléments moyens mobiles à Oxyria à deux styles (<i>Oxyria digyna</i>) et Benoite rampante (<i>Geum reptans</i>)	8110-1	61.111
Éboulis siliceux alpin à nival d'éléments moyens stabilisés des microclimats froids et frais à Adénostyle à feuilles blanches (<i>Cacalia leucophylla</i>)	8110-1	61.11
Éboulis siliceux alpin à nival d'éléments fins à moyens à Androsace des Alpes (<i>Androsace alpina</i>) et/ou Céraiste à une fleur (<i>Cerastium uniflorum</i>)	8110-3	61.112
Végétation des parois rocheuses siliceuses subalpines à alpines à Saxifrage paniculé (<i>Saxifraga paniculata</i>) et Primevère hirsute (<i>Primula hirsuta</i>) des Alpes	8220-1	62.211
Végétation pionnière de combe à neige sur calcaire dominée par des saules prostrées (<i>Salix retusa</i> et <i>S. reticulata</i>)	6170	36.122
Prairie mésophile de fauche sub-montagnarde mésotrophe à Grand boucage (<i>Pimpinella major</i>) et Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	6510-4	38.23
Végétation des parois rocheuses siliceuses montagnardes bien ensoleillées et exposées à Silène des rochers (<i>Silene rupestris</i>) et Doradille du Nord (<i>Asplenium septentrionale</i>)	8220-12	62.2
Végétation des parois rocheuses siliceuses collinéennes à montagnardes à Doradille du Nord (<i>Asplenium septentrionale</i>) et Doradille noire (<i>A. adiantum-nigrum</i>)	8220-12	62.21
Fourré-lande claire montagnarde à tendance continentale, xérophile, héliophile, neutrophile, dominée par le Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>), l'églantier des montagnes (<i>Rosa montana</i>) et l'épine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i>).		31.8125
Fourré calcicole xérothermophile du supraméditerranéen à genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	5210-6	32.134
Fourré xérophile du montagnard au subalpin des Alpes internes sèches du Queyras et du Briançonnais à Amelanchier à feuilles ovales (<i>Amelanchier ovalis</i>) et le Pin de montagne (<i>Pinus uncinata</i>)		31.81
Fruticée montagnarde pionnière d'éboulis et vives mésothermophiles à Nerprun des Alpes (<i>Rhamnus alpinus</i>) et Valériane des montagnes (<i>Valeriana montana</i>)		31.81
Haie bocagère xérothermophile sur clapiers d'origine anthropique dominée par l'Épine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i>) et le Marmottier (<i>Prunus brigantina</i>)		31.81
Prairie des fortes pentes argileuses et des couloirs à Calamagrostis des montagnes (<i>Calamagrostis varia</i>) et Laser à grandes feuilles (<i>Laserpitium latifolium</i>)	6430	37.8
Landes montagnardes basses, sèches et semi-sèches, à Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) et Raisin d'ours (<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>) des Alpes intermédiaires	4030	31.2
Végétation fontinale (sub-)alpine des bords de sources et ruisselets des terrains acides à Saxifrage étoilé (<i>Saxifraga stellaris</i>)		54.11
Pelouse acidiphile à Trèfle des Alpes (<i>Trifolium alpinum</i>), Laïche toujours verte (<i>Carex sempervirens</i>) et Nard raide (<i>Nardus stricta</i>) des étages alpin et subalpin supérieur	6150	36.34
Pelouse alpine acidophile à Fétuque violette (<i>Festuca violacea</i>) et Jonc de Jacquin (<i>Juncus jacquini</i>)	6150	36.34
Pelouse alpine acidiphile des crêtes ventées et rocaillies exposées à Jonc trifide (<i>Juncus trifidus</i>) et Fétuque de Haller (<i>Festuca halleri</i>)	6150	36.342
Pelouse alpine acidiphile des replats siliceux à Laïche courbée (<i>Carex curvula</i> subsp. <i>curvula</i>) et Sénéçon blanchâtre (<i>Senecio incanus</i>)	6150	36.341
Pelouse alpine acidiphile des stations froides et exposées à Elyne queue-de-souris (<i>Kobresia myosuroides</i>) et Fétuque de Haller (<i>Festuca halleri</i>)	6150	36.34
Pelouse pionnière acidiphile de haute altitude à Fétuque de Haller (<i>Festuca halleri</i>) et Marguerite des Alpes (<i>Leucanthemopsis alpina</i>) des éboulis siliceux et moraines stabilisés	6150	36.34

Intitulé Unité	N2000	Corine
Bas-marais alcalin collinéo-montagnard des dépressions engorgées et pentes suintantes à Laîche de Davall (<i>Carex davalliana</i>) et Valériane dioïque (<i>Valeriana dioica</i>)	7230-1	54.2
Bas-marais alcalin montagnard à subalpin pionnier des zones perturbées à Scirpe à cinq fleurs (<i>Eleocharis quinqueflora</i>) et Troschart des marais (<i>Triglochin palustre</i>)	7230-1	54.2
Bas-marais alcalin subalpin des dépressions engorgées et des pentes suintantes à Laîche de Davall (<i>Carex davalliana</i>) et Primevère farineuse (<i>Primula farinosa</i>)	7230-1	54.2
Pelouse alpine chionophile neutrocline à Trèfle de Thall (<i>Trifolium thalii</i>) et Fétuque violette (<i>Festuca violacea</i>)	6170-1	36.414
Pelouse subalpine à alpine, neutro-basophile, mésophile à Laîche des Alpes méridionales (<i>Carex ferruginea</i> subsp. <i>tenax</i>)	6170	36.41
Bas-marais acidiphile à acidicline subalpin des substrats tourbeux minéralisés à Scirpe cespiteux (<i>Trichophorum cespitosum</i>) et Grassette vulgaire (<i>Pinguicula vulgaris</i>)		54.451
Bas-marais arctico-alpin des sols profonds imbibés sur alluvions ou colluvions à Jonc arctique (<i>Juncus arcticus</i>)	7240-1	54.3
Végétation fontinale montagnarde à subalpine des bords de ruisseaux à Saxifrage à feuille ronde (<i>Saxifraga rotundifolia</i>) et Violette à deux fleurs (<i>Viola biflora</i>)		54.11
Communauté des eaux oligo-mésotrophes basiques permanentes riches en calcaire.	3140	22.12
Communautés à caractère thérophytique et éphémère, des eaux temporaires ou peu profondes basiques, mésotrophes à légèrement eutrophes	3140	22.12
Friche graminéenne vivace semi-rudérale sur alluvions, graviers ou sables à Chiendent rampant (<i>Elytrigia repens</i>)		87.1
Accru de feuillus bas et arbustes mésophiles des lisières, haies bocagères ou fourré de recolonisation, du montagnard au subalpin à noisetier (<i>Corylus avellana</i>), le tremble (<i>Populus tremula</i>) et le Sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)		41.D3
Fruticée basse mésophile des clairières forestières du montagnard supérieur au subalpin à églantine des Alpes (<i>Rosa pendulina</i>)		31.81
Végétation fontinale (sub-)alpine des bords de sources et ruisselets des eaux carbonatées à Arabette de Jacquin (<i>Arabis subcoriacea</i>)	7220-1	54.12
Prairie mésophile pâturée montagnarde nitrophile fraîche à Vérâtre vert (<i>Veratrum lobelianum</i>) et Cirse laineux (<i>Cirsium eriophorum</i>) des Alpes et du Jura		38.1
Végétation fontinale subalpine à alpine des sources rapides sur sol siliceux, à dominante bryolichénique		24.11
Pinède sylvestre montagnarde acidiphile à Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>) et Minuartie à feuilles de Mélèze (<i>Minuartia laricifolia</i>) des Alpes internes et intermédiaires		42.55
Éboulis marno-calcaire alpin à nival humide et froid à Saxifrage à deux fleurs (<i>Saxifraga biflora</i>) et Saxifrage à feuilles opposées (<i>Saxifraga oppositifolia</i>) des Alpes	8120-1	61.21
Végétation alpine à nivale pionnière des rocaïles marno-calcaires froides à Campanule du Mont-Cenis (<i>Campanula cenisia</i>) et Saxifrage à deux fleurs (<i>Saxifraga biflora</i>) des Alpes	8120-1	61.21
Éboulis calcaire montagnard à subalpin de blocs stabilisés à Polystic en forme de lance (<i>Polystichum lonchitis</i>) des situations plutôt humides	8120-5	61.3123
Éboulis calcaire montagnard à subalpin de blocs stabilisés à Valériane des montagnes (<i>Valeriana montana</i>) et Dryoptéris de Villars (<i>Dryopteris villarii</i>) des situations plutôt sèches	8120-5	61.3123
Éboulis calcaire montagnard à alpin de blocs stabilisés à Cystoptéris des montagnes (<i>Cystopteris montana</i>) des situations ombragées et humides	8120-5	61.3123
Éboulis calcaire montagnard à éléments moyens à gros plus ou moins stabilisés à Dryoptéris du calcaire (<i>Gymnocarpium robertianum</i>) des situations fraîches	8120-5	61.3123
Fourré herbacé haut des coupes forestières sur sol acide à Epilobe à feuilles étroites (<i>Epilobium angustifolium</i>) et Framboisier (<i>Rubus idaeus</i>)		31.8711
Végétation herbacée pionnière des alluvions torrentielles subalpines et alpines à Epilobe de Fleischer (<i>Epilobium dodonaei</i> subsp. <i>fleischeri</i>)	3220-1	24.221
Bas-marais acidiphile subalpin à alpin à Laîche noire (<i>Carex nigra</i>) et Jonc filiforme (<i>Juncus filiformis</i>)		54.421
Pelouse subalpine (méso-)xérophile acidiphile à Fétuque paniculée (<i>Festuca paniculata</i>) et Raiponce à feuille de bétoune (<i>Phyteuma betonicifolium</i>)		36.3311

Intitulé Unité	N2000	Corine
Pelouse subalpine acidiphile (més0-)xérophile à Laîche toujours verte (<i>Carex sempervirens</i>) et autres graminées des Alpes du Sud		36.33
Prairie subalpine acidiline mésophile à Fétuque paniculée (<i>Festuca paniculata</i>) et Centaurée uniflore (<i>Centaurea uniflora</i>)		36.3312
Pelouse rupicole xérophile acidiphile à Fétuque hérisson (<i>Festuca acuminata</i>) des corniches, vires et pentes rocheuses siliceuses sèches et ensoleillées		36.333
Pelouse subalpine acidiphile xérophile à Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>) et Buplèvre étoilé (<i>Bupleurum stellatum</i>) des Alpes du Nord jusqu'aux Ecrins		36.33
Herbier vivace amphibie des eaux stagnantes à faiblement courantes mésotrophes à Glycérie pliée (<i>Glyceria notata</i>)		53.14
2 Lande subalpine xérophile calcicole à Raisin d'ours (<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>) et/ou Genévrier nain (<i>Juniperus sibirica</i>) sur sol calcaire, des Alpes internes et intermédiaires	4060-6	31.431
5 Pinède claire subalpine, mésoxérophile à xérocline, acidiphile de Pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) à Silène des rochers (<i>Silene rupestris</i>) des pentes sèches siliceuses des Alpes intermédiaires et internes	9430	42.4213
3 Lande subalpine xérophile à Genévrier nain (<i>Juniperus sibirica</i>) et/ou Raisin d'ours (<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>) sur sol siliceux des Alpes internes et intermédiaires	4060-6	31.431
Nano-herbier vivace pionnier amphibie des grèves sablo-graveleuses et caillouteuses à Cresson d'Islande (<i>Rorippa islandica</i>) des lacs-mares temporairement exondés des étages montagnard et subalpin	3130	22.31
Landine acidiphile et cryophile à Camarine hermaphrodite (<i>Empetrum nigrum</i> subsp. <i>hermaphroditum</i>) et Airelle bleue (<i>Vaccinium uliginosum</i> subsp. <i>microphyllum</i>) des versants froids à longue couverture neigeuse	4060-3	31.44
Magnocariçaie en touradons de Laîche paniculée (<i>Carex paniculata</i>) des sols organiques méso(eu)trophes et nappe fluctuante		53.216
Ourlet herbacé oligotrophe montagnard des sols acides à Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>) et Mélampyre des forêts (<i>Melampyrum sylvaticum</i>)		34.42
Prairie humide basophile pâturée à Menthe à longues feuilles (<i>Mentha longifolia</i>) et Jonc glauque (<i>Juncus inflexus</i>)		37.24
Pelouse calcicole montagnarde des pentes rocailleuses chaudes à Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>) et Fétuque lisse (<i>Festuca laevigata</i>) des Alpes du Nord	6210-11	34.325
Prairie humide oligotrophe montagnarde à subalpine des sols paratourbeux basiques à Molinie bleutée (<i>Molinia caerulea</i>) et Trolle d'Europe (<i>Trollius europaeus</i>)	6410-3	37.311
Pelouse (sub-)alpine acidiphile chionophile à Vulpin des Alpes (<i>Alopecurus alpinus</i>) et Renoncule de Kuepfer (<i>Ranunculus kuepferi</i>) des replats et combes assez longuement enneigées	6230-13	36.313
Pelouse subalpine acidiline des stations chaudes à Trèfle des Alpes (<i>Trifolium alpinum</i>) et Pâturin violacé (<i>Bellardiochloa variegata</i>)	6230-13	36.311
Pelouse subalpine fraîche des sols décalcifiés en surface à Benoite des montagnes (<i>Geum montanum</i>) et Fenouil des Alpes (<i>Meum athamanticum</i>) des Alpes du Sud	6230-12	36.311
Pelouse subalpine acidiphile mésothermophile à Fétuque paniculée (<i>Festuca paniculata</i>) et Arnica (<i>Arnica montana</i>)	6230	36.31
Pelouse alpine des crêtes et croupes exposées sur schistes lustrés à Elyne queue-de-souris (<i>Kobresia myosuroides</i>) et Laîche de Rosa (<i>Carex curvula</i> subsp. <i>rosae</i>)	6170-6	36.421
Pelouse alpine des crêtes et croupes exposées sur calcaires à Laîche noire (<i>Carex atrata</i>) et Elyne queue-de-souris (<i>Kobresia myosuroides</i>)	6170-6	36.421
Éboulis calcaire montagnard à subalpin à éléments fins carbonatés frais et suintant des Alpes à Pétasite paradoxal (<i>Petasites paradoxus</i>) et Pâturin du Mont-Cenis (<i>Poa cenisia</i>)	8120-4	61.231
Éboulis calcaire subalpin à éléments fins secs et mobiles des Alpes à Trisète à feuilles distiques (<i>Trisetum distichophyllum</i>)	8120-4	61.231
Éboulis marno-calcaire montagnard à subalpin à éléments fins marno-calcaires à Liondent des éboulis (<i>Leontodon hyoseroides</i>) et Livèche fausse-férule (<i>Coritospermum ferulaceum</i>) des Alpes et du Jura	8120-4	61.231

Intitulé Unité	N2000	Corine
Alluvions et lave torrentielle montagnarde à subalpine à éléments fins carbonatés frais et suintant des Alpes à Epilobe des moraines (<i>Epilobium dodonaei</i> subsp. <i>fleischeri</i>) et Saxifrage des ruisseaux (<i>Saxifraga aizoides</i>)	8120-2	61.231
Éboulis calcaire montagnard à subalpin à éléments moyens carbonatés frais des Alpes à Valériane des montagnes (<i>Valeriana montana</i>) et <i>Gymnocarpium</i> de Robert (<i>Gymnocarpium robertianum</i>)	8120-4	61.231
Pessière subalpine des lapiaz et chaos de blocs calcaires à Doradille verte (<i>Asplenium viride</i>) et bryophytes	9410-1	42.215
Pâturage subalpin à alpin nitrophile à Pâturin des Alpes (<i>Poa alpina</i>) et Crépide orangé (<i>Crépis aurea</i>)		36.52
Végétation hyperpiétinée prairiale nitrocline subalpine à alpine à Pâturin couché (<i>Poa supina</i>)		36.5
Végétation hyperpiétinée rudérale nitrophile à Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare</i>) et/ou Matricaire odorante (<i>Matricaria discoidea</i>)		87.1
Prairie humide pâturée montagnarde des substrats fins neutroclines suintants à Agrostide stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>) et Laîche glauque (<i>Carex flacca</i>)		37.2
Végétation des parois rocheuses calcaires froides alpines à nivales à nival à Androsace de Suisse (<i>Androsace helvetica</i>)	8210-12	62.151
Végétation des parois rocheuses calcaires planitaires-collinéennes à Capillaire des murailles (<i>Asplenium trichomanes</i>) et Rue des murailles (<i>Asplenium ruta-muraria</i>)	8210-9	62.15
Végétation des parois rocheuses calcaires subalpines à Potentille à tiges courtes (<i>Potentilla caulescens</i>) et Saxifrage fausse diapensie (<i>Saxifraga diapensioides</i>) des Alpes internes	8210-12	62.151
1 Lande subalpine acidiphile d'ubac à Rhododendron ferrugineux (<i>Rhododendron ferrugineum</i>) et/ou Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) des pentes longuement enneigées sur sol riche en humus	4060-4	31.42
2 Cembraie, cembraie-mélézin et mélézin subalpin, mésophile à mésohygrophile, à Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) et Rhododendron ferrugineux (<i>Rhododendron ferrugineum</i>) des sols lessivés des Alpes internes et intermédiaires	9420-1	42.33
3 Cembraie, cembraie-mélézin et mélézin subalpin hygrophile à hautes-herbes des stations longuement enneigées des Alpes internes et intermédiaires	9420-2	42.33
6 Pinède subalpine acidiphile, mésophile à mésohygrophile, de Pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) à Rhododendron ferrugineux (<i>Rhododendron ferrugineum</i>) et/ou Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) des Alpes intermédiaires et internes	9430	42.41
Végétation fontinale bryophytique collinéo-montagnarde des tufs et travertins à Eucladium verticillatum	7220-1	54.12
Friche (reposoir) des pâturages montagnards et subalpins à Épinard du bon roi Henri (<i>Chenopodium bonus-henricus</i>)		37.88
Friche subalpine eutrophe des zones de repos des bestiaux		37.88
Friche subalpine mésoeutrophe mésophile		37.88
Saulaie arbustive montagnarde à subalpine à Saule à cinq étamines (<i>Salix pentandra</i>) et Saule noircissant (<i>Salix myrsinifolia</i>)		44.923
Fourré mésophile alpin de Saule à dents courtes (<i>Salix breviserrata</i>) des pentes ébouleuses stabilisées et des alluvions torrentielles		31.6212
Fourré(sub-)alpin de Saule soyeux (<i>Salix glaucosericea</i>) et/ou de Saule hasté (<i>Salix hastata</i>)	4080	31.6211
Pelouse chionophile subalpine hyper-acidophile à Nard raide (<i>Nardus stricta</i>) et Gnaphale couché (<i>Gnaphalium supinum</i>)	6150	36.111
Végétation de combe à neige humide acide à Vulpin des Alpes (<i>Alopecurus alpinus</i>) et Laîche fétide (<i>Carex foetida</i>) des Alpes du Sud	6150	36.1113
Végétation pionnière bryophytique de combe à neige très longuement enneigée sur substrat acide à Polytrich à six angles (<i>Polytrichum sexangulare</i>)	6150	36.1111
Végétation pionnière de combe à neige acidophile à Saule herbacé (<i>Salix herbacea</i>) et Alchémille à cinq folioles (<i>Alchemilla pentaphyllea</i>)	6150	36.1112
Végétation pionnière de combe à neige très longuement enneigées mésohygrophiles à Pâturin couché (<i>Poa supina</i>) et Céraiste faux céraiste (<i>Cerastium cerastioides</i>)	6150	36.111
Saulaie arbustive ripicole pionnière à Saule pubescent (<i>Salix laggeri</i>) des laves et alluvions torrentielles subalpines des Alpes		44.11

Intitulé Unité	N2000	Corine
Fourré (sub-)alpin mésohygrophile de Saule fétide (<i>Salix foetida</i>) et/ou Saule glauque (<i>Salix caesia</i>)		31.6212
Fourré arbustif des clairières et coupes forestières du collinéen à Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)		31.872
Fourré mixte herbacé/arbustif des coupes forestières de l'étage montagnard dominée par le Framboisier (<i>Rubus idaeus</i>)		31.872
Fourré arbustif des coupes forestières du montagnard dominée par le Sénéçon de Fuchs (<i>Senecio ovatus</i> subsp. <i>ovatus</i>) et la sureau rouge (<i>Sambucus racemosa</i>)		31.872
Éboulis calcaire montagnard d'éléments moyens à grossiers mobiles des stations thermophiles à Oseille en écusson (<i>Rumex scutatus</i>)	8160-3	61.31
Pelouse pionnière des dalles rocheuses siliceuses collinéo-montagnardes à Orpin des montagne (<i>Sedum montanum</i>) des vallées internes des Alpes	8230-1	36.2
Pelouse pionnière des dalles rocheuses siliceuses subalpines à alpines thermophiles à Agrostis des rochers (<i>Agrostis rupestris</i>) et Joubarbe des montagnes (<i>Sempervivum montanum</i>)	8230-1	36.2
Pelouse écorchée montagnarde à subalpine, calcicole, xérophile à Astragale toujours verte (<i>Astragalus sempervirens</i>) et/ou Globulaire à feuilles en cœur (<i>Globularia cordifolia</i>) des Alpes du Sud	6170-9	36.43
Pelouse subalpine à alpine, baso-neutrophile, méso-xérophile, en gradins à Séslerie bleutée (<i>Sesleria caerulea</i>) et Avoine des montagnes (<i>Helictotrichon sedenense</i>)	6170-7	36.432
Pelouse subalpine à alpine, neutro-basophile, méso-xérophile, en gradins à Séslerie bleutée (<i>Sesleria caerulea</i>) et Laîche toujours verte (<i>Carex sempervirens</i>) des Alpes	6170-7	36.4311
Pelouse subalpine et alpine neutrobasophile des sommets de versant à Fétuque naine (<i>Festuca quadriflora</i>) des Alpes et du Jura	6170-10	36.4312
Pelouse substeppique neutro-basophile, méso-xérophile à Trèfle des Alpes (<i>Trifolium montanum</i>) et Phléole bulbeuse (<i>Phleum pratense</i> subsp. <i>serotina</i>) du Briançonnais et du Queyras	6210-2	34.314
Éboulis calcaire ou marneux subalpin à alpin à éléments fins à Bérardie laineuse (<i>Berardia subacaulis</i>) des Alpes du Sud	8120-3	61.2322
Éboulis calcaire subalpin à alpins à éléments moyens à Adénostyle des Alpes (<i>Cacalia alpina</i>) et Valériane des Alpes (<i>Valeriana alpina</i>)	8120	61.2
Éboulis marno-calcaire subalpin à alpin à éléments fins à Liondent des montagnes (<i>Leontodon montanus</i>) des Alpes du Nord	8120-3	61.232
Éboulis calcaire alpin à éléments moyens à Tabouret à feuilles rondes (<i>Noccaea rotundifolia</i>)	8120-2	61.22
Erablaie des ravins et pentes fortes bien exposées à Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>) et Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>) des étages montagnard supérieur et subalpin inférieur	9180-7	41.4
Prairie mésophile de fauche montagnarde supérieure à subalpine mésoligotrophe à Fenouil des Alpes (<i>Meum athamanticum</i>) et Trisète dorée (<i>Trisetum flavescens</i>)	6520-4	38.3
Prairie mésophile de fauche montagnarde supérieure à subalpine mésotrophe fraîche à Grande Astrance (<i>Astrantia major</i>) et Trisète dorée (<i>Trisetum flavescens</i>) des Alpes	6520-4	38.23
Prairie mésophile de fauche montagnarde eutrophisée à Cerfeuil des bois (<i>Anthriscus sylvestris</i>) et Trisète dorée (<i>Trisetum flavescens</i>) des Alpes et du Jura	6520-4	38.3
Végétation des parois rocheuses calcaires ombragées montagnardes à subalpines à Doradille verte (<i>Asplenium ramosum</i>) et Cystopteris fragile (<i>Cystopteris fragilis</i>)	8210-17	62.152

Habitats naturels - RNR des Partias

Notes complémentaires

Méthode

L'actualisation cartographique des habitats naturels de la RNR des Partias a été réalisée en 2020 sur la base d'une étude des habitats du CBNA (S. Abdoulak *et al.*, 2013), d'un rapport sur les zones humides (S. Vertès-Zambettakis *et al.*, 2012) et des anciennes cartographies (plan de gestion de 2010 et relevés de terrain en 2016). En complément, trois jours de terrain en juillet 2020, réalisés par Olivier Billant et Lisa Wirtz ont permis de parcourir une partie de la RNR notamment les secteurs de la Paria, des Contamines et du col de la Pisse. L'ensemble de la RNR n'a donc pas été parcouru en 2020, cela concerne essentiellement les versants forestiers, les zones humides, les habitats difficilement accessibles (falaises) et la partie nouvellement incluse (extension).

La caractérisation des habitats a été faite sur le terrain directement à vue, par jumelle ou par photo-interprétation et sans relevés phytosociologiques. Les habitats ont été définis au rang de l'alliance à partir de la typologie proposée par le Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes (Villaret *et al.*, 2019) et avec les correspondances des référentiels en vigueur EUNIS et aussi Corine biotope. Une évaluation de l'état de conservation (EC) est proposée à dire d'expert.

La modélisation cartographique a été réalisée sur du temps bénévole par Lisa Wirtz avec le logiciel Qgis v 3.4 à partir des fonds cartographiques IRC (2009) et ORTHO EXPRESS (2015) sur une échelle de travail de 1/2500 et en projection Lambert-93. De la même manière, une note descriptive est proposée en complément.

Cette cartographie se veut représentative de la plupart des habitats naturels de la RNR. Elle doit permettre de mieux localiser les enjeux et d'orienter les actions. Toutefois, il serait nécessaire de passer sur les secteurs non parcourus et de réaliser, si nécessaire, des relevés de végétation afin de confirmer certains habitats.

Boisement et lande subalpine

G3.2 - Boisements alpins à *Larix* et *Pinus cembra*

EC : favorable

DESCRIPTION : cette forêt clairsemée couvre une large partie des fortes pentes de l'ubac au Sud de la RNR et se compose de mélèze et d'arolle. On distingue sous ce même code, un mélézin pionnier de reconquête post-pastorale caractérisé par un sous-bois de *Geranium sylvaticum* sur les parties les plus basses. Sur les parties plus hautes et humides, les landes à *Rhododendron ferrugineum* et *Vaccinium myrtillus* prennent le dessus. Seules ces dernières constituent un habitat d'intérêt communautaire. Elles offrent des conditions d'accueil favorable à l'hivernage des tétras lyre, d'autant plus qu'au sein de ces forêts on trouve des zones ouvertes où viennent chanter les mâles aux périodes de reproduction.

Les cembraies constituent un plus fort enjeu du fait qu'elles sont plus lentes dans leur croissance et moins fréquentes à l'échelle des Alpes. Leur état de conservation est favorable.

F2.221 - Landes à *Rhododendron alpinum*

EC : favorable

DESCRIPTION : Les landes sont des formations sous arbustive relativement homogène dominées par *Rhododendron ferrugineum* et *Vaccinium myrtillus*. Généralement denses, elles s'établissent dans les pentes fraîches et humides au niveau des éboulis et des versants rocheux, au-dessus des boisements.

E5.51 - Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines

EC : défavorable mauvais

DESCRIPTION : cet habitat se caractérise par une végétation dense et luxuriante généralement dominée par *Adenostyles alliariae*, *Chaerophyllum villarsii* ou encore *Geranium sylvaticum*. Il se localise au niveau du Fond de Closis en contre bas des éboulis. Le cortège est peu typique dans ce secteur et dégradé du fait qu'il sert certainement de reposoir pour les troupeaux. Une végétation nitrophile proche de celle du *Rumicium* (EUN E5.58) y est associée et se caractérise par l'abondance de *Chenopodium bon henricus*, *Urtica dioica* et de *Rumex*.

Pelouses d'altitude et combes à neige

E4.11 - Pelouses et habitats herbacés boréo-alpins acidoclines des combes à neige

EC : favorable à défavorable inadéquat

DESCRIPTION : ces végétations d'apparence hétérogène et fragmentée sont de faible surface et s'établissent essentiellement dans les dépressions. Elles correspondent à des associations d'espèces adaptées à des conditions rudes et des périodes longues d'enneigement. Elles sont caractérisées par de petits saules prostrés au sol (*Salix herbacea*) et avec des surfaces présentant un fort recouvrement de sol nu. Localement on observe au sein de ces habitats des végétations de combes à neige calcicoles de l'*Arbidion caerulea* (EUN E4.12*) avec notamment la présence de *Salix reticulata* et *S. retusa*. Ces mélanges peuvent s'expliquer par la géologie complexe dans certains secteurs qui vient mêler des roches siliceuses et calcaires. Des recherches plus spécifiques permettraient de mieux caractériser et localiser ces habitats.

Toutefois, les combes à neiges semblent peu menacées dans l'ensemble sur la RNR du fait qu'elles se cantonnent dans des secteurs peu accessibles et en altitude au niveau de la Paria et des Condamines. Quelques-unes sont également imbriquées aux seins des zones humides sur le secteur du col de la Pisse.

Deux secteurs semblent appartenir à un cortège de combes à neige mais de formation dense et peu typique avec une abondance de l'alchemille (*Alchemilla sp*) et de renoncule âcre (*Ranunculus acris*) qui peut indiquer l'effet du pâturage. On trouve dans certains secteurs des combes à neige, notamment en montant par le ravin de Jafar et vers le col de la pisse, avec des traces de déjections des troupeaux. Ces habitats sont ainsi susceptibles d'être dégradés par les troupeaux (piétinement, enrichissement trophique) qui y trouvent des places de repos rafraîchissantes l'été.

D'autre part, ces habitats d'intérêt communautaire sont à surveiller dans le cadre du changement climatique qui favorise leur disparition progressivement au détriment d'autres habitats. Localement, les conditions deviennent moins rudes et deviennent alors des refuges pour d'autres habitats moins spécialisés et plus compétitifs. C'est en quelque sorte un phénomène de remontée progressive qui menace directement les espèces des combes à neige qui ne trouveront à terme plus d'espace favorable en altitude.



Combe à neige © Lisa Wirtz

E4.31 – Gazons alpiens à *Nardus stricta* et communautés associées *

EC : défavorable inadéquat

DESCRIPTION : Les pelouses acides à *Nardus stricta* sont largement représentées dans la réserve notamment au Nord-Est dans le ravin Mélivrin sur les parties basses et moins en pentes. A l'automne, elles se distinguent par son tapis de Nard formant des touffes raides et serrées aux teintes fauves. Les nardaies caractérisées par *Ranunculus kuepferi* traduisent des conditions d'enneigement plus longues.

Ces pelouses sont intimement liées à l'activité pastorale et leur qualité floristique nécessite un juste équilibre de la pression de pâturage. Ainsi, la dominance de nard peut être indicatrice d'un surpâturage, c'est le cas des pelouses situées sur les replats du col de la Pisse. Le nard constitue un fourrage peu appétant pour les troupeaux qui le refusent et vient favoriser cette espèce au profit des

autres. Cela entraîne un appauvrissement de la flore et vient modifier durablement la composition de ces pelouses. Ces pelouses dégradées évoluent alors progressivement vers des pâturages gras, présentant moins d'intérêt pour la biodiversité. Cela semble être le cas de la pelouse qui longe le cours d'eau au-dessus du Lac des Partias. A l'inverse, l'abandon du pâturage laisserait place à des landes à éricacées, ce qui ne semble pas être le cas dans la RNR.

Dans l'ensemble, l'état de conservation de ces pelouses semble moyennement favorable dans la RNR. D'une part, cela peut s'expliquer par la nature du sol en surface qui est peut-être plus acide, d'autre part cette acidification peut être accentuée par le piétinement et un pâturage intensif. L'amélioration de ces pelouses est difficile. Elle nécessite un travail collaboratif pour un plan de pâturage plus adapté sur le long terme.

E4.4 - Pelouses alpines et subalpines calcicoles (*Seslerion caerulea*) *

EC : favorable à défavorable inadéquat

DESCRIPTION : ces végétations s'établissent sur les pentes de versants bien exposés et se distinguent souvent par leur aspect de pelouses écorchées formant des gradins. Le cortège floristique se compose notamment de *Sesleria caerulea*, *Carex sempervirens*, *Globularia cordifolia* et s'accompagne d'espèces thermophiles telles que *Helianthemum nummularium* ou *Anthyllis vulneraria*.

Une partie de ces pelouses est dégradée par le passage répété des troupeaux qui accentuent leur structure en gradin et participent à intensifier les phénomènes d'érosion par piétinement. Une trop forte pression de pâturage conduit également à une banalisation de la flore.

E4.4 - Pelouses alpines et subalpines calcicoles (*Caricion ferrugineae*) *

EC : non évalué

DESCRIPTION : ces végétations généralement denses s'établissent dans les pentes fraîches longuement enneigées et les couloirs sur substrat calcaire. Elles sont caractérisées par *Carex ferruginea* qui forme un tapis continu et s'accompagne de *Festuca violaceae* plus en altitude. Cet habitat identifié essentiellement dans les couloirs sur le versant forestier doit être confirmé car ces secteurs n'ont pas été prospectés en 2020.

E4.333 – Pelouses en gradins averno-alpines à Fétuque bigarée

DESCRIPTION : ces végétations acidiphiles et maigres couvrent une importante surface dans la RNR et particulièrement tous les adrets. Cette formation souvent écorchée se développe dans les pentes siliceuses bien exposées et accueille de nombreuses fétuques. On observe un cortège d'espèces compagnes thermophiles, notamment composé de *Potentilla grandiflora*, *Helianthemum nummularium*, *Centaurea nervosa*.



Pelouses en gradins averno-alpines à Fétuque bigarée © Lisa Wirtz

E4.42 – Gazon des crêtes venteuses à *Kobresia myosuroides* *

EC : favorable à défavorable inadéquat

DESCRIPTION : ces pelouses rases de faible surface sont localisées au niveau des crêtes, croupes et des sommets exposés aux vents. Ce sont des habitats très spécialisés et climatiques, particulièrement adaptés à des conditions climatiques sévères. Ils forment de petits gazons raides aux touffes serrées et dominées par l'élyne queue de souris (*Carex myosuroides*). Ces végétations s'accompagnent d'espèces arctico-alpines telles que *Dryas octopetala*, *Leontopodium nivale subsp. alpinum*.

Ces habitats d'intérêt communautaire apparaissent globalement en bon état de conservation en partie du fait qu'ils se développent dans des endroits peu accessibles. Toutefois, elles restent sensibles à l'érosion, au piétinement humain et des troupeaux. Le changement climatique menace également leur conservation du fait qu'il tend à favoriser des relations de compétition avec une remontée des végétations progressive. Ainsi, il apparaît important de surveiller ces végétations d'altitude.

E4.34 - Pelouses acidiphiles alpigènes *

EC : favorable

DESCRIPTION : ces pelouses s'établissent sur sol acide et forme des gazons relativement denses caractérisés par *Carex curvula*. On observe aussi des formations pionnières plus ouvertes, sur des secteurs bien exposés au vent avec un fort recouvrement de *Juncus trifidus*. Ces végétations se maintiennent sans intervention humaine et apparaissent peu vulnérables.

Pelouses sèches et prairies mésophiles de fauche

E2.31 - Prairies de fauche montagnardes alpines *

EC : non évalué

DESCRIPTION : les prairies de fauche forment une végétation dense et continue caractérisée par *Trisetum flavescens*. Le cortège associé se compose de nombreuses graminées (*Dactylis glomerata*, *Poa trivialis*, *Anthoxanthum odoratum*). Elles sont généralement diversifiées et colorées notamment avec la présence de *Geranium sylvaticum* et *Trollius europaeus*. Cet habitat identifié dans la montée vers le col de la Trancolette doit être confirmé car ces secteurs n'ont pas été prospectés en 2020.

E1.24 - Pelouses arides des Alpes centrales (*Stipo-Poion*)*

EC : non évalué

DESCRIPTION : ces pelouses steppiques sont localement présentes dans la RNR notamment dans les pentes bien exposées des mélézins et sont à rechercher. D'aspect hétérogène, elles sont caractérisées par des végétations xérophiles notamment par *Stipa eriocalis*, aussi appelé cheveux d'ange. Elles sont souvent vulnérables à l'abandon du pâturage extensif qui favorise l'embroussaillage et leur disparition progressive.



Stipo-Poion © Lisa Wirtz

Zones humides

Les zones humides n'ont pas fait l'objet de prospection en 2020. Les descriptions et l'état de conservation font référence au rapport de 2012 plus largement détaillé. La plupart de ces habitats sont imbriqués et forment ainsi des mosaïques d'habitat.

De manière générale, les zones humides ne semblent pas impactées par les troupeaux qui pâturent préférentiellement les pelouses sèches environnantes. Toutefois, elles peuvent être fragilisées par le passage répété du fait qu'elles sont plus sensibles au tassement du sol. La réserve étant réglementée limite l'accès à ces secteurs notamment aux randonneurs qui de ce fait ne les fréquentent peu ou pas.

D4.13 - Bas-marais subcontinentaux à *Carex davalliana* *

EC: favorable

DESCRIPTION : ces végétations se développant sur les sols tourbeux très humides des bas-marais est constituée de végétations basses, n'excédant pas 50 cm de haut en moyenne. Assez dense, celle-ci associe des mousses, des petites cypéracées à feuilles fines notamment *Carex davalliana*. Trois associations sont distinguées au sein de cette alliance : Triglochino palustris-Eleocharetum quinqueflorae Koch, Soldanello alpinae-Caricetum davallianae Dielt 1975 et Valeriano dioicae-Caricetum davallianae Movarec in Movarec & Rybníček 1964.

Cet habitat est bien représenté au col de la Pisse et souvent en mosaïque avec d'autres végétations de zone humide. Ces groupements ne présentent pas de menaces majeures et sont entretenus par le pâturage extensif.

D2.2 - Bas marais acides

EC: favorable

DESCRIPTION : ces bas-marais forment des tapis denses de laïches (*Carex nigra*, *C. canescens*, *C. echinata*) ou de Scirpe cespiteux (*Trichophorum cespitosum*), sur substrats acides ou décalcifiés. Très fréquents à partir de l'étage montagnard, ils sont souvent associés aux pâturages acidophiles et abondent sur les replats et alentours des lacs. Trois associations sont distinguées au sein de cette alliance : Caricetum curto - echinatae Vlieger 1937, Bartsio alpinae-Caricetum nigrae J. & M. Bartch 1940 et Trichophoretum cespitosi alpinum Koch 1928.

Cet habitat est bien représenté et très souvent en mosaïque avec d'autres végétations de zone humide. Ces groupements n'apparaissent pas vulnérables dans la RNR et sont entretenues par le pâturage qui limite l'embuissonnement.

D2.21 - Bas-marais à *Eriophorum scheuchzeri*

EC: favorable

DESCRIPTION : ces communautés herbacées sont pauvres en espèces et constituent des gazons purs dominés par *Eriophorum scheuchzeri*. Deux associations sont distinguées : Eriophoretum scheuchzeri Rübel 1912 et Juncus filiformis-Caricetum nigrae Rivas-Martinez & Géhu 1978. Ce bas marais alcalin à

Ces habitats sont souvent imbriqués à d'autres formations de zones humides sont localement présents. Elles restent peu visibles des randonneurs et peu piétinées par le bétail. En revanche, elles sont susceptibles d'être menacées par un assèchement du milieu au vu de la petite taille des groupements présents. L'évolution de cette végétation est à suivre. Les communautés à Juncus filiformis sont très présentes, dans la partie Sud du ravin Mélivrin, le long des cours d'eau froide, parfois temporaires. Elles ne semblent pas ou peu menacées.

E3.41 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

EC: favorable à défavorable inadéquat

DESCRIPTION : ce sont des prairies et pâturages sur sols paratourbeux très humides, à végétation luxuriante évoluant le long des cours d'eau, ou au niveau des nappes affleurantes, replats et suintements de pentes. On fait ici la distinction entre deux groupements : *Cirsio palustris* - *Juncetum effusi* Gallandat 1982 et *Trollio europaei* - *Cirsietum rivularis* (Kunh 1973) Oberdorfer.

Ces communautés ne sont pas très caractéristiques, car elles sont plus typiques dans les étages montagnard et collinéen. On retrouve le long des cours d'eau d'importantes populations de Populaire des marais (*Caltha palustris*) et de Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) puis, à l'écart de ces zones détrempées faisant la transition avec des prairies xéro- à mésophiles, sont présentes des populations de prairies fraîches à Trolle d'Europe (*Trollius europaeus*). L'ensemble de ces populations se localisent dans les zones basses de la réserve à hauteur du lac des Partias et de la cabane du berger où le sol est rendu fertile par le pâturage et notamment par l'apport de nitrate.

Pelouses piétinées et reposoirs

E4.52 - Pâturages à *Leontodon hispidus*

DESCRIPTION : ces pelouses pâturées se caractérise par une végétation basse adaptée au piétinement et à l'abroustissement. La présence de plantes amères et toxiques est révélatrice de ces stratégies. Le cortège est dominé par de petites graminées.

E5.58 – Communautés alpines à *Rumex*

DESCRIPTION : ces végétations, denses et opulentes sont caractérisées par une l'abondance d'espèces nitrophiles (*Chenopodium bon henricus*, *Rumex alpinum*). Elles correspondent à des formations de reposoir où les troupeaux séjournent longtemps.



© Lisa Wirtz

Falaises rocheuses et éboulis

EC : favorable

GENERALITE : on distingue dans la RNR trois parois rocheuses et trois éboulis d'altitude. Ces habitats de falaises et d'éboulis n'apparaissent pas ici comme des habitats menacés du fait qu'ils sont peu ou inaccessibles aux activités anthropiques (agriculture, tourisme, activités sportives réglementées...). Ainsi, leur état de conservation est donné à défaut comme favorable.

H3.11 - Falaises siliceuses montagnardes médio-européennes *

DESCRIPTION : cet habitat correspond à des végétations saxicoles qui se développent sur les rochers compacts verticaux et de nature siliceuse. Elles sont caractérisées par des plantes spécialistes en coussinet ou succulentes, par la présence de bryophytes et de lichens. Le pourcentage de roche est très important alors que la végétation y est clairsemée et de faible recouvrement. L'habitat se concentre essentiellement au niveau de la Paria.

H3.251 - Communautés héliophiles des falaises calcaires alpines *

DESCRIPTION : ces végétations saxicoles très spécialisées s'établissent sur des parois calcaires très raides et généralement bien ensoleillées. Les conditions y sont extrêmement rudes et limitent l'installation de la végétation qui s'accompagne de bryophytes et de lichens. Cet habitat se localise au niveau de la Cime des Condamine.

H3.25 - Communautés chasmophytiques alpines et subméditerranéennes *

DESCRIPTION : cet habitat est bien représenté sur la RNR au-dessus du Fond de Closis, le long du Roche Bouchard jusqu'au col de la Trancoulette et au niveau de la Croix d'Aquila. Il s'agit de parois calcaires plus ou moins verticales généralement ombragées et fraîches avec un faible recouvrement de la végétation. Elles offrent une atmosphère humide favorisant principalement l'installation de fougères et de bryophytes qui peuvent être recouvrantes.

Au-dessus de Fond de Closis, cet habitat est imbriqué avec des végétations de combes à neige (EUN E4.11*) et des gazons des crêtes ventées (EUN E4.42*) formant ainsi des habitats en mosaïque.

H2.51 - Eboulis pyrénéo-alpins siliceux thermophiles *

DESCRIPTION : ces éboulis se caractérisent par des matériaux silicatés de granulométrie moyenne et relativement stable. La végétation est hétérogène et relativement peu recouvrante. Ces éboulis sont localisés au niveau de Fond de Closis sous les falaises siliceuses (EUN H3.11).

H2.4 - Eboulis calcaires et ultrabasiques des zones montagneuses tempérées *

DESCRIPTION : ces éboulis se composent de gros blocs calcaires et stables ou par des étendues de lapiés. La végétation est dominée par les fougères du genre *Dryopteris* qui viennent limiter l'installation d'autres espèces comme *Valeriana montana* ou *Adenostyle alliariae*. L'habitat est principalement localisé au niveau de Fond de Closis.



© Lisa Wirtz

H2.431 - Eboulis à pétasite *

DESCRIPTION : cet habitat couvre une large surface dans la RNR notamment sur tout le versant ouest côté de la Cime de Condamine. Il se caractérise par des matériaux de taille moyenne, peu mobiles et offrent des conditions fraîches. La végétation y est peu recouvrante et caractérisée notamment par *Doronicum grandiflorum*.

Liste des espèces de flore vasculaire de la RNR des Partias hiérarchisée selon leur valeur patrimoniale

(Source : CBNA, 2016 ; hiérarchisation LPO PACA, 2020)

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PRO5	7PRCO5	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Potentilla delphinensis</i> Gren. & Godr., 1848	Potentille du Dauphiné	2016	1	1	1	1	1				1		1	1	1	VU	5,25	3	8,25	A
<i>Aquilegia alpina</i> L., 1753	Ancolie des Alpes, Cornette des Alpes	2013		1	1							1	1			LC	4	1	5	B
<i>Juncus arcticus</i> Willd., 1799	Jonc arctique	2013					1	1			1		1	1	1	LC	2	2	4	B
<i>Androsace helvetica</i> (L.) All., 1785	Androsace de Suisse	2016			1								1			LC	1,5	2	3,5	B
<i>Salix breviserrata</i> Flod., 1940	Saule à feuilles de myrte	2013			1								1			LC	1,5	2	3,5	B
<i>Trichophorum pumilum</i> (Vahl) Schinz & Thell., 1921	Scirpe alpin	2013			1								1	1		LC	1,5	2	3,5	B
<i>Androsace adfinis</i> subsp. <i>puberula</i> (Jord. & Fourr.) Kress, 1981	Androsace pubérulente	2013										1				LC	1	2	3	B
<i>Artemisia genipi</i> Weber, 1775	Genépi vrai, Genépi noir	2015		1						1			1			LC	0,5	2	2,5	C
<i>Delphinium dubium</i> (Rouy & Foucaud) Pawl., 1934	Pied-d'alouette douteux	2016						1		1			1	1		LC	0,5	2	2,5	C
<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Oeillet des chartreux	2013								1						LC	0,5	2	2,5	C
<i>Dianthus pavonius</i> Tausch, 1839	Oeillet Oeil-de-paon	2016								1			1			LC	0,5	2	2,5	C
<i>Vaccinium uliginosum</i> L., 1753	Airelle des marais, Orcette	2016								1						LC	0,5	2	2,5	C
<i>Vaccinium uliginosum</i> subsp. <i>microphyllum</i> (Lange) Tolm., 1936	Airelle à petites feuilles	2013								1						LC	0,5	1	1,5	C
<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L., 1753	Airelle rouge, vigne du mont Ida	2013								1			1			LC	0,5	1	1,5	C
<i>Achillea collina</i> Becker ex Rchb., 1832		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Achillea millefolium</i> subsp. <i>sudetica</i> (Opiz) Oborny, 1885	Achillée des monts Sudètes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Achillea nana</i> L., 1753	Achillée naine, Faux Génépi	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Aconitum lycoctonum</i> subsp. <i>neapolitanum</i> (Ten.) Nyman, 1878	Aconit de Naples	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Aconitum lycoctonum</i> subsp. <i>vulparia</i> (Rchb.) Nyman, 1889	Coqueluchon jaune	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Adenostyles alliariae</i> (Gouan) A.Kern., 1871	Adénostyle à feuilles d'alliaire,	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Adenostyles alpina</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1825	Adénostyle glabre	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Agrostis alpina</i> Scop., 1771	Agrostide des Alpes	2016											1			LC	0,5		0,5	C
<i>Agrostis capillaris</i> var. <i>capillaris</i>	Agrostis capillaire	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>stolonifera</i>		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla alpigena</i> Buser, 1894	Alchémille de Hoppe, Alchémille plissée	2016														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Alchemilla alpina</i> L., 1753	Alchémille des Alpes, Herbe de Saint-Sabin, Satinée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla coriacea</i> Buser, 1891	Alchémille coriace	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla flabellata</i> Buser, 1891	Alchémille en éventail, Alchémille flabellée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla glabra</i> Neygenf., 1821	Alchémille glabre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla glaucescens</i> Wallr., 1840	Alchémille glauque, Alchémille bleuâtre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla incisa</i> Buser, 1892	Alchémille incisée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla saxatilis</i> Buser, 1891	Alchémille des rochers	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm., 1937	Alchémille vert jaune, Alchémille commune, Alchémille jaunâtre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Allium oleraceum</i> L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Allium oporinanthum</i> Brullo, Pavone & Salmeri, 1977	Ail de Girerd	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Allium schoenoprasum</i> L., 1753	Civette, Ciboulette, Ciboule	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Alopecurus gerardi</i> Vill., 1786	Vulpin de Gérard	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Alyssum alpestre</i> L., 1767	Allysson alpestre, Passerage des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	Amélanchier	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Androsace adfinis</i> subsp. <i>brigantiaca</i> (Jord. & Fourn.) Kress, 1981	Androsace couleur chair de Brigant, Androsace de Briançon	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Androsace obtusifolia</i> All., 1785	Androsace à feuilles obtuses	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Androsace vitaliana</i> (L.) Lapeyr., 1813	Androsace vitaliana, Androsace de Vital	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Anemone alpina</i> L., 1753	Anémone blanche	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Anemone baldensis</i> L., 1767	Anémone du Mont Baldo	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Anemone hepatica</i> L., 1753	Hépatique à trois lobes	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Anemone vernalis</i> L., 1753	Anémone printanière	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Antennaria carpatia</i> subsp. <i>helvetica</i> (Chrtek & Pouzar) Chrtek & Pouzar		2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn., 1791	Patte de chat, Pied de chat dioïque, Gnaphale dioïque, Hispidule	2016								1						LC	0,5	0	0,5	C
<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lys, Phalangère petit-lis, Bâton de Saint Joseph	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Anthyllis vulneraria</i> subsp. <i>alpestris</i> (Kit.) Asch. & Graebn., 1908	Anthyllide alpestre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Arabis alpina</i> L., 1753	Arabette des Alpes, Corbeille-d'argent	2016														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Arabis soyeri</i> subsp. <i>subcoriacea</i> (Gren.) Breistr., 1947	Arabette subcoriace	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Arenaria multicaulis</i> L., 1759	Sabline fausse Moehringie	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Armeria alpina</i> Willd., 1809	Armérie des Alpes, Arméria des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Armeria arenaria</i> subsp. <i>bupleuroides</i> (Godr. & Gren.) Greuter & Burdet, 1989	Arméria faux Buplèvre	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Armeria arenaria</i> subsp. <i>praecox</i> (Jord.) Kerguélen, 1987	Arméria précocce	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795	Doradille du Nord, Doradille septentrionale	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Asplenium trichomanes</i> L. subsp. <i>trichomanes</i>	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Asplenium viride</i> Huds., 1762	Doradille verte, Asplénium à pétiole vert	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Aster alpinus</i> L., 1753	Aster des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Astragalus alpinus</i> L., 1753	Astragale des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Astragalus australis</i> (L.) Lam., 1779	Astragale austral	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Astragalus danicus</i> Retz., 1783	Astragale du Danemark	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Astrantia major</i> L., 1753	Grande Astrance, Grande Radiaire	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Astrantia minor</i> L., 1753	Petite Astrance, Sanicle de montagne	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Athamanta cretensis</i> L., 1753	Athamanthe de Crète	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Foin tortueux	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Bartsia alpina</i> L., 1753	Bartsie des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Bellardiochloa variegata</i> (Lam.) Kerguélen, 1983	Pâturin violacé	2009														LC	0,5		0,5	C
<i>Bellidiastrum michelii</i> Cass., 1817	Grande Pâquerette des montagnes	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	Épine-vinette, Berbérís commun	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Biscutella laevigata</i> L. subsp. <i>laevigata</i>	Biscutelle commune	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Bistorta officinalis</i> Delarbre, 1800	Langue de Bœuf	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Bistorta vivipara</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée vivipare	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Blitum bonus-henricus</i> (L.) C.A.Mey., 1829	Chénopode du bon Henri	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Blysmus compressus</i> (L.) Panz. ex Link, 1827	Scirpe comprimé, Souchet comprimé	2013												1		LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Sw., 1802	Botryche lunaire, Botrychium lunaire	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire, Amourette commune	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillotte	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula alpestris</i> All., 1773	Campanule des Alpes	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula cochleariifolia</i> Lam., 1785	Campanule à feuilles de cochléaire, Campanule à feuilles de Raifort	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula rapunculoides</i> L., 1753	Campanule fausse-raiponce	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula rhomboidalis</i> L., 1753	Campanule rhomboidale, Campanule à feuilles en losange	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula rotundifolia</i> L. subsp. <i>rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula scheuchzeri</i> Vill. subsp. <i>scheuchzeri</i>	Campanule de Scheuchzer	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Campanula spicata</i> L., 1753	Campanule en épi	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Cardamine amara</i> L. subsp. <i>amara</i>		2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Cardamine resedifolia</i> L., 1753	Cardamine à feuilles de réséda	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex austroalpina</i> Bech., 1939	Laîche des Alpes méridionales	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex capillaris</i> L., 1753	Laîche capillaire, Laîche à feuilles capillaires	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex curvula</i> All., 1785	Laîche courbée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex curvula</i> subsp. <i>rosae</i> Gilomen, 1937	Laîche du mont Rose	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex davalliana</i> Sm., 1800	Laîche de Davall, Carex de Davall	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laîche étoilée, Laîche-hérissée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>claviformis</i> (Hoppe) Schinz & Thell., 1909	Laîche en massue	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex foetida</i> All., 1785	Laîche fétide	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex frigida</i> All., 1785	Laîche des lieux froids	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laîche écaillée	2013														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Carex myosuroides</i> Vill., 1779	Élyna Queue-de-souris	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laîche vulgaire, Laîche noire	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex ornithopoda</i> Willd. subsp. <i>ornithopoda</i>	Laîche Pied-d'oiseau	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex ovalis</i> Gooden., 1794	Laîche des lièvres	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laîche millet, Faux Fenouil	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laîche paniculée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex parviflora</i> Host, 1801	Laîche à petites fleurs	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carex rupestris</i> All., 1785	Laîche des rochers	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Carex sempervirens</i> Vill. subsp. <i>sempervirens</i>	Laîche toujours verte	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Carum carvi</i> L., 1753	Cumin des prés, Anis des Vosges	2016													1	LC	0,5		0,5	C
<i>Centaurea scabiosa</i> L. subsp. <i>scabiosa</i>	Centaurée Scabieuse	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Centaurea uniflora</i> Turra, 1765	Centaurée à une fleur	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Centranthus angustifolius</i> (Mill.) DC., 1805	Centranthe à feuilles étroites	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Cerastium arvense</i> subsp. <i>strictum</i> (W.D.J.Koch) Greml, 1878	Céraiste raide	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun, Mouron d'alouette	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Cerastium latifolium</i> L., 1753	Céraiste à larges feuilles	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Chaerophyllum villarsii</i> W.D.J.Koch, 1837	Cerfeuil de villard, Chérophylle de Villars	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Cirsium spinosissimum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse épineux	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Clematis alpina</i> (L.) Mill., 1768	Clematite des Alpes, Atragène des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Coristospermum ferulaceum</i> (All.) Reduron, Charpin & Pimenov, 1997	Lis de Pompone, Ligustique fausse Férule	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Crepis aurea</i> (L.) Tausch, 1828	Crépide dorée	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Crepis conyzifolia</i> (Gouan) A.Kern., 1872	Crépine à feuilles de vergerette, Crépide à feuilles de Conyza	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Crepis paludosa</i> (L.) Moench, 1794	Crépide des marais	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Crepis pontana</i> Dalla Torre, 1882	Crépide de Boccone	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Cyanus montanus</i> (L.) Hill, 1768	Bleuet des montagnes	2013														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh., 1805	Cystoptéris fragile, Capillaire blanche, Capillaire blanc	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	Dactylorhize de mai	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Daphne cneorum</i> L., 1753	Daphné camélée, Thymélée	2013						1						1		LC	0,5		0,5	C
<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	Bois gentil, Bois joli	2016								1				1		LC	0,5	0	0,5	C
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv. subsp. <i>cespitosa</i>	Canche des champs	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Dianthus carthusianorum</i> subsp. <i>atrorubens</i> (All.) Hegi, 1910	Oeillet gainé	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Dianthus saxicola</i> Jord., 1852	Pipolet	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Digitalis grandiflora</i> Mill., 1768	Digitale à grandes fleurs	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Doronicum grandiflorum</i> Lam., 1786	Doronic à grandes fleurs	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Draba aizoides</i> L., 1767	Drave Faux Aïzoon	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Draba dubia</i> Suter, 1807	Drave douteuse	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Dryas octopetala</i> L., 1753	Dryade à huit pétales, Herbe à plumets	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Dryopteris villarii</i> (Bellardi) Woy. ex Schinz & Thell., 1915	Dryoptéris de Villars, Dryoptéris rigide	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Eleocharis quinqueflora</i> (Hartmann) O.Schwarz, 1949	Scirpe pauciflore	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Elytrigia intermedia</i> (Host) Nevski subsp. <i>intermedia</i>	Chiendent intermédiaire	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Epilobium alsinifolium</i> Vill., 1779	Épilobe à feuilles d'alsine	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Epilobium anagallidifolium</i> Lam., 1786	Épilobe à feuilles de mouron	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Épilobe des marais	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Equisetum variegatum</i> Schleich., 1797	Prêle panachée	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Erigeron alpinus</i> L., 1753	Vergerette des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe, 1800	Linaigrette à feuilles larges	2013														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. <i>incompta</i> (Ces.) Nyman, 1890	Euphorbe douce, Euphorbe pourprée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Euphrasia minima</i> Jacq. ex DC., 1805	Euphrase naine	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Euphrasia salisburgensis</i> Funck, 1794	Euphrase de Salzbourg	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Festuca alpina</i> Suter, 1802	Fétuque des Alpes	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Festuca laevigata</i> Gaudin, 1808	Fétuque lisse	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Festuca pumila</i> Chaix, 1785	Fétuque à quatre fleurs	2009														LC	0,5		0,5	C
<i>Festuca violacea</i> Schleich. ex Gaudin, 1808	Fétuque violacée, Fétuque violette	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Galium aristatum</i> L., 1762	Gaillet aristé	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Galium obliquum</i> Vill., 1785	Gaillet oblique	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Galium pseudohelveticum</i> Ehrend., 1960	Gaillet pseudohelvétique	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Galium pusillum</i> L., 1753	Gaillet à aspect de mousse	2016												1	1	LC	0,5		0,5	C
<i>Galium verum</i> L. subsp. <i>verum</i>	Caille-lait jaune	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Gentiana brachyphylla</i> Vill., 1779	Gentiane à feuilles courtes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Gentiana lutea</i> L., 1753	Gentiane jaune	2016			1					1						LC	0,5	0	0,5	C
<i>Gentiana orbicularis</i> Schur, 1852	Gentiane à feuilles orbiculaires	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Gentiana punctata</i> L., 1753	Gentiane ponctuée	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Gentiana verna</i> L., 1753	Gentiane printanière	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Geranium rivulare</i> Vill., 1779	Géranium blanc, Géranium des ruisseaux	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Geranium sylvaticum</i> L., 1753	Géranium des bois, Pied-de-perdrix	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Geum montanum</i> L., 1753	Benoîte des montagnes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Geum reptans</i> L., 1753	Benoîte rampante	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Geum rivale</i> L., 1753	Benoîte des ruisseaux	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	2013														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Globularia cordifolia</i> L., 1753	Globulaire à feuilles cordées, Veuve-céleste	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827	Glycérie pliée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Gnaphalium supinum</i> L., 1768	Gnaphale couché	2009														LC	0,5		0,5	C
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Gymnadenia nigra</i> subsp. <i>corneliana</i> (Beauverd) J.M.Tison, 2010	Nigritelle de Cornelia, Nigritelle rose	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Gymnocarpium dryopteris</i> (L.) Newman, 1851	Polypode du chêne, Dryoptéris de Linné, Lastrée du chêne	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Helictotrichon sedenense</i> (Clarion ex DC.) Holub subsp. <i>sedenense</i>	Avoine des montagnes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Heracleum sphondylium</i> L. subsp. <i>sphondylium</i>	Grande Berce	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Hieracium amplexicaule</i> L., 1753	Épervière amplexicaule	2015														LC	0,5		0,5	C
<i>Hieracium glanduliferum</i> Hoppe, 1815	Épervière glanduleuse, Épervière poilue-glanduleuse	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Hieracium picroides</i> Vill., 1812		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Hieracium piliferum</i> Hoppe, 1799	Épervière poilue	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Hieracium prenanthoides</i> Vill., 1779	Épervière à feuilles de prénanthes, Épervière faux Prénanthe	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Hieracium valdepiosum</i> Vill., 1779	Épervière	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Homogyne alpina</i> (L.) Cass., 1821	Homogyne des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Hornungia alpina</i> (L.) O.Appel, 1997	Hutchinsie	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Lycopode sélagine, Lycopode dressé	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Hylotelephium anacampseros</i> (L.) H.Ohba, 1977	Orpin courbé	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Hypericum montanum</i> L., 1755	Millepertuis des montagnes	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Hypericum richeri</i> Vill., 1779	Millepertuis de Richer	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Hypochaeris maculata</i> L., 1753	Porcelle à feuilles tachées, Porcelle tachetée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Imperatoria ostruthium</i> L., 1753	Impéatoire, Benjoin	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Jacobaea incana</i> (L.) Veldkamp, 2006	Séneçon blanchâtre	2013														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Juncus alpinoarticulatus</i> Chaix subsp. <i>alpinoarticulatus</i>	Jonc des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Juncus alpinoarticulatus</i> Chaix, 1785	Jonc des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Juncus filiformis</i> L., 1753	Jonc filiforme	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Juncus trifidus</i> L., 1753	Jonc trifide	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Juncus triglumis</i> L., 1753	Jonc à trois glumes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Juniperus communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (Schur) K.Richt., 1890		2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Juniperus communis</i> subsp. <i>nana</i> (Hook.) Syme, 1868	Genévrier nain	2009														LC	0,5		0,5	C
<i>Kernera saxatilis</i> (L.) Sweet, 1827	Kernéra des rochers	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Koeleria cenisia</i> Reut. ex E.Rev., 1873	Koellerie du mont Cenis	2016						1						1		LC	0,5		0,5	C
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	Laitue vivace, Lâche	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Larix decidua</i> Mill., 1768	Mélèze d'Europe, Pin de Briançon	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Laserpitium halleri</i> Crantz subsp. <i>halleri</i>	Laser de Haller	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Laserpitium latifolium</i> L., 1753	Laser à feuilles larges, Laser blanc	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Leontodon hispidus</i> L. subsp. <i>hispidus</i>	Liondent hispide	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Leontodon hispidus</i> subsp. <i>hyoseroides</i> (Welw. ex Rchb.) Gremli, 1885	Liondent des éboulis	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Leucanthemopsis alpina</i> var. <i>alpina</i>		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Leucanthemum adustum</i> (W.D.J.Koch) Gremli, 1898	Leucanthème brûlé	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Lilium martagon</i> L., 1753	Lis martagon, Lis de Catherine	2016								1				1		LC	0,5	0	0,5	C
<i>Linaria alpina</i> (L.) Mill. subsp. <i>alpina</i>	Linaire des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Linum alpinum</i> Jacq., 1762	Lin des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Lonicera caerulea</i> L., 1753	Camérisier bleu	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>alpinus</i> (DC.) Rothm., 1963	Lotier des Alpes	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Luzula alpinopilosa</i> (Chaix) Breistr., 1947	Luzule marron, Luzule rouge-brun	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Luzula lutea</i> (All.) DC., 1805	Luzule jaune	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Luzula nivea</i> (L.) DC., 1805	Luzule blanche, Luzule des neiges	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Luzula pediformis</i> (Chaix) DC., 1805	Luzule penchée	2013														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Luzula spicata</i> (L.) DC. subsp. <i>spicata</i>	Luzule en épis	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Luzula sylvatica</i> subsp. <i>sieberi</i> (Tausch) K.Richt., 1890	Luzule de Sieber	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Lychnis flos-jovis</i> (L.) Desr., 1792	Oeil-de-Dieu	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Melampyrum sylvaticum</i> L., 1753	Melampyre sylvatique	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds., 1762	Menthe à longues feuilles	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Minuartia laricifolia</i> (L.) Schinz & Thell. subsp. <i>laricifolia</i>	Minuartie à feuilles de Mélèze	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Minuartia rostrata</i> (Pers.) Rchb., 1842	Alsine changeante, Minuartie à rostre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Minuartia sedoides</i> (L.) Hiern, 1899	Alsine naine, Minuartie faux Orpin	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Minuartia verna</i> (L.) Hiern, 1899	Alsine calaminaire, Minuartie du printemps, Minuartie du printemps	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Myosotis alpestris</i> F.W.Schmidt, 1794	Myosotis des Alpes, Myosotis alpestre	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Nocca brachypetala</i> (Jord.) F.K.Mey., 1973	Tabouret à pétales courts	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Onobrychis viciifolia</i> subsp. <i>montana</i> (DC.) Gams, 1924	Sainfoin des Alpes	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Onobrychis viciifolia</i> subsp. <i>viciifolia</i>	Sainfoin à feuilles de Vesce	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Ononis cristata</i> Mill., 1768	Bugrane à crête	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>spinosa</i>	Arrête-boeuf	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Orthilia secunda</i> (L.) House, 1921	Pirole unilatérale	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Alleluia	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Oxyria digyna</i> (L.) Hill, 1768	Oxyria à deux styles, Oxyrie à deux stigmates	2015														LC	0,5		0,5	C
<i>Oxytropis campestris</i> (L.) DC., 1802	Oxytropis des champs, Oxytropis champêtre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Oxytropis helvetica</i> Scheele, 1843	Oxytropis de Suisse, Oxytropis de Gaudin	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Oxytropis lapponica</i> (Wahlenb.) J.Gay, 1827	Oxytropis de Laponie	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Pachypleurum mutellinoides</i> (Crantz) Holub, 1983	Ligustique naine, Ligustique fausse Mutelline	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Patzkea paniculata</i> subsp. <i>paniculata</i>		2016														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Pedicularis gyroflexa</i> Vill., 1785	Pédiculaire arquée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Pedicularis rostratospicata</i> subsp. <i>helvetica</i> (Steininger) O.Schwarz, 1949	Pédiculaire incarnate	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Pedicularis tuberosa</i> L., 1753	Pédiculaire tubéreuse	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Pedicularis verticillata</i> L., 1753	Pédiculaire verticillée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Petasites paradoxus</i> (Retz.) Baumg., 1816	Pétasite paradoxal	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	Fléole de Bertoloni	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Phleum rhaeticum</i> (Humphries) Rauschert, 1979	Fléole rhétique	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Phyteuma betonicifolium</i> Vill., 1785	Raiponce à feuilles de Bétoine	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Phyteuma hemisphaericum</i> L., 1753	Raiponce hémisphérique	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Phyteuma michelii</i> All., 1785	Raiponce de Micheli	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Phyteuma ovatum</i> Honck., 1782	Raiponce ovoïde	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Raiponce en épi	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Pilosella glacialis</i> (Reyn. ex Lachen.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle des glaciers	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Grand boucage	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Pinguicula vulgaris</i> L., 1753	Grassette commune, Grassette vulgaire	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Pinus cembra</i> L., 1753	Arole, Pin cembro, Pin des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Plantago alpina</i> L., 1753	Plantain des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Plantain à bouquet	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Plantago major</i> subsp. <i>pleiosperma</i> Pilg., 1937	Plantain intermédiaire	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Plantago maritima</i> subsp. <i>serpentina</i> (All.) Arcang., 1882	Plantain serpent	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa alpina</i> L., 1753	Pâturin des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa cenisia</i> All., 1789	Pâturin du Mont Cenis	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa chaixii</i> Vill., 1786	Pâturin de Chaix, Pâturin montagnard	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Poa compressa</i> L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	2016														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Poa laxa</i> Haenke, 1791	Pâturin lâche	2015														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa molinerii</i> Balb., 1801	Pâturin multiflore	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa nemoralis</i> var. <i>glauca</i> (Gaudin) Rchb., 1850		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa supina</i> Schrad., 1806	Pâturin couché, Pâturin étalé	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Polygala alpestris</i> Rchb., 1823	Polygale alpestre, Polygale alpestre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Polygala alpina</i> (DC.) Steud., 1821	Polygale des Alpes, Polygale des Alpes	2016											1			LC	0,5		0,5	C
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Régisse des bois, Polypode vulgaire	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Polystichum lonchitis</i> (L.) Roth, 1799	Polystic lonchyte, Polystic en fer de lance	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Potentilla aurea</i> L., 1756	Potentille dorée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Potentilla crantzii</i> (Crantz) Beck ex Fritsch, 1897	Potentille de Crantz	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Potentilla grandiflora</i> L., 1753	Potentille à grandes fleurs	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Potentilla thuringiaca</i> Bernh. ex Link, 1822	Potentille de Thuringe	2013											1			LC	0,5		0,5	C
<i>Prenanthes purpurea</i> L., 1753	Prénanthe pourpre, Prénanthès	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Primula farinosa</i> L., 1753	Primevère farineuse	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Primula hirsuta</i> All., 1773	Primevère hérissée, Primevère visqueuse	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Primula latifolia</i> subsp. <i>graveolens</i> (Hegetschw.) Rouy, 1908	Primevère odorante	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Pyrola media</i> Sw., 1804	Pyrole moyenne, Pyrole de taille moyenne, Pyrole intermédiaire	2016						1	1					1		DD	0,5		0,5	C
<i>Pyrola minor</i> L., 1753	Petite pyrole	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Pied-de-coq	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Ranunculus aduncus</i> Gren., 1847	Renoncule crochue	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Ranunculus glacialis</i> L., 1753	Renoncule des glaciers	2015														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Ranunculus kuepferi</i> Greuter & Burdet, 1987	Renoncule des Pyrénées, Renoncule de Küpfer	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Ranunculus sartorianus</i> Boiss. & Heldr., 1854	Renoncule du Roussillon	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Rhamnus pumila</i> Turra, 1764	Nerprun nain	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Rhinanthus glacialis</i> Personnat, 1863	Rhinanthe des glaciers	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit cocriste, Petit Rhinanthus	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Rhododendron ferrugineum</i> L., 1753	Rhododendron ferrugineux, Laurier-rose des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Ribes alpinum</i> L., 1753	Groseillier des Alpes	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Rosa pendulina</i> L., 1753	Rosier des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Rosa villosa</i> L., 1753	Rose velue	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Ronce framboisier	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Rumex acetosa</i> subsp. <i>nebroides</i> (Campd.) Maire & Petitm., 1908	Rumex de Gussone	2009														LC	0,5		0,5	C
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Rumex alpinus</i> L., 1759	Rumex des Alpes	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Rumex arifolius</i> All., 1773	Rumex alpestre	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Rumex scutatus</i> L., 1753	Oseille à soupe	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sagina glabra</i> (Willd.) Fenzl, 1833	Sagine glabre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Salix daphnoides</i> Vill., 1779	Saule pruineux, Saule noir	2013											1			LC	0,5		0,5	C
<i>Salix foetida</i> Schleich. ex DC., 1805	Saule fétide	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Salix herbacea</i> L., 1753	Saule herbacé	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Salix pentandra</i> L., 1753	Saule à cinq étamines, Saule odorant	2013											1			LC	0,5		0,5	C
<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge, Osier pourpre	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Salix reticulata</i> L., 1753	Saule à réseau, Saule à feuilles réticulées	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Salix retusa</i> L., 1759	Saule à feuilles émoussées, Saule à feuilles tronquées	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Salix serpyllifolia</i> Scop., 1772	Saule à feuilles de serpolet	2016														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Saxifraga aizoides</i> L., 1753	Saxifrage cilié, Faux-aizon, Saxifrage faux Aïzoon	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga bryoides</i> L., 1753	Saxifrage d'Auvergne	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga cuneifolia</i> subsp. <i>robusta</i> D.A.Webb, 1988	Saxifrage robuste	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga exarata</i> subsp. <i>pseudoexarata</i> (Braun-Blanq.) D.A.Webb, 1987	Saxifrage	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga exarata</i> Vill. subsp. <i>exarata</i>	Saxifrage sillonnée	2015														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga exarata</i> Vill., 1779	Saxifrage sillonnée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga moschata</i> Wulfen, 1781	Saxifrage musquée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga oppositifolia</i> L., 1753	Saxifrage à feuilles opposées, Saxifrage glanduleux	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga paniculata</i> Mill., 1768	Saxifrage aizoon	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Saxifraga rotundifolia</i> L., 1753	Saxifrage à feuilles rondes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Scabiosa lucida</i> Vill., 1779	Scabieuse luisante	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i> (L.) Moench, 1794	Liondent d'automne	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Scorzoneroïdes montana</i> (Lam.) Holub, 1977	Léontodon des montagnes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Scorzoneroïdes pyrenaica</i> (Gouan) Holub, 1977	Liondent des Pyrénées	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Scutellaria alpina</i> L., 1753	Scutellaire des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum alpestre</i> Vill., 1779	Orpin des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum anacampseros</i> L., 1753		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum annuum</i> L., 1753	Orpin annuel	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum atratum</i> L., 1763	Orpin noirâtre, Sédum noirâtre	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum dasyphyllum</i> L., 1753	Orpin à feuilles serrées, Orpin à feuilles épaisses	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sedum montanum</i> Perrier & Sonjeon, 1864	Orpin de(s) montagne(s)	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Selaginella selaginoides</i> (L.) P.Beauv. ex Schrank & Mart., 1829	Selaginelle fausse sélaginelle, Sélaginelle épineuse	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Sempervivum arachnoideum</i> L., 1753	Joubarbe-araignée, Joubarbe à toiles d'araignée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sempervivum montanum</i> L., 1753	Joubarbe de Montagne, Joubarbe des montagnes	2013														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Sempervivum montanum</i> var. <i>burnatii</i> (Wettst. ex Hayek) <i>Praeager</i>	Joubarbe de Burnat	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sempervivum tectorum</i> L., 1753	Joubarbe des toits, Grande joubarbe	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Senecio doronicum</i> (L.) L. subsp. <i>doronicum</i>		2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard., 1763	Seslérie blanchâtre, Seslérie bleue	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sibbaldia procumbens</i> L., 1753	Sibbaldie à tiges couchées, Sibbaldie couchée	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Silene acaulis</i> (L.) Jacq. subsp. <i>acaulis</i>	Silène acaule	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv. var. <i>dioica</i>	Compagnon rouge, Robinet rouge	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Silene nutans</i> L. subsp. <i>nutans</i>	Silène penché	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>prostrata</i> (Gaudin) Schinz & Thell., 1923	Silène couché	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sisymbrium austriacum</i> Jacq., 1775	Sisymbre d'Autriche, Sisymbre des Pyrénées	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Soldanella alpina</i> L., 1753	Soldanelle des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Solidago virgaurea</i> subsp. <i>minuta</i> (L.) Arcang., 1882	Petite Verge-d'or	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz, 1763	Alouchier, Alisier blanc	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sorbus aucuparia</i> L. subsp. <i>aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Sorbus chamaemespilus</i> (L.) Crantz, 1763	Sorbier petit néflier, Sorbier nain	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	Stellaire des sources	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênnette	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Thesium alpinum</i> L., 1753	Thésion des Alpes, Thésion des Alpes	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Thymus longicaulis</i> C.Presl, 1826	Thym à tiges longues	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Tofieldia calyculata</i> (L.) Wahlenb., 1812	Tofieldie à calicule	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Tolpis staticifolia</i> (All.) Sch.Bip., 1861	Épervière à feuilles de statice	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>orientalis</i> (L.) Celak., 1871	Salsifis d'Orient	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Traunsteinera globosa</i> (L.) Rchb., 1842	Orchis globuleux	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm. subsp. <i>cespitosum</i>	Souchet gazonnant	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium alpestre</i> L., 1763	Trèfle alpestre	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium alpinum</i> L., 1753	Trèfle des Alpes, Réglisse des montagnes	2016														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Trifolium badium</i> Schreb., 1804	Trèfle brun	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium montanum</i> L., 1753	Trèfle des montagnes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium pratense</i> var. <i>villosum</i> DC., 1805	Trèfle des neiges	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium pratense</i> var. <i>villosum</i> DC., 1805	Trèfle des neiges	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trifolium thalii</i> Vill., 1779	Trèfle de Thal	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Triglochin palustre</i> L., 1753	Troscart des marais	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Trisetum distichophyllum</i> (Vill.) P.Beauv. ex Roem. & Schult., 1817	Trisetè distique, Avoine distique	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv. subsp. <i>flavescens</i>	Avoine dorée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Trollius europaeus</i> L., 1753	Trolle d'Europe	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette	2016								1						LC	0,5	0	0,5	C
<i>Valeriana dioica</i> L., 1753	Valériane dioïque	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Valeriana montana</i> L., 1753	Valériane des montagnes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Valeriana salianca</i> All., 1785	Valériane des débris, Valériane à feuilles de Saule	2016						1						1		LC	0,5		0,5	C
<i>Valeriana tripteris</i> L., 1753	Valériane à trois folioles	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Veratrum album</i> L., 1753	Vérâtre blanc, Varaire	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnide, Bouillon femelle	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Verbascum nigrum</i> L., 1753	Molène noire, Cierge maudit	2013												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica allionii</i> Vill., 1779	Véronique d'Allioni	2016												1		LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica alpina</i> L., 1753	Véronique des Alpes	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica fruticans</i> Jacq., 1762	Véronique buissonnante, Véronique des rochers	2016														LC	0,5		0,5	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Veronica fruticulosa</i> L., 1762	Véronique sous-ligneuse, Véronique ligneuse	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica serpyllifolia</i> subsp. <i>humifusa</i> (Dicks.) Syme, 1866	Véronique couchée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Veronica verna</i> L. subsp. <i>verna</i>	Véronique du printemps	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Vicia onobrychioides</i> L., 1753	Vesce fausse esparcette, Vesce faux Sainfoin	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Viola biflora</i> L., 1753	Pensée à deux fleurs, Violette à deux fleurs	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Viola calcarata</i> L., 1753	Pensée éperonnée	2016														LC	0,5		0,5	C
<i>Viola cenisia</i> L., 1763	Violette du mont Cenis	2016												1	1	LC	0,5		0,5	C
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	2013														LC	0,5		0,5	C
<i>Acinos alpinus</i> (L.) Moench subsp. <i>alpinus</i>		2016															0		0	C
<i>Agrostis agrostiflora</i> (G.Beck) Rauschert	Agrostide de Schrader	2016															0		0	C
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	2016															0		0	C
<i>Alopecurus alpinus</i> Vill., 1786	Vulpin des Alpes	2016															0		0	C
<i>Anthoxanthum odoratum</i> subsp. <i>nipponicum</i> (Honda) Tzvelev, 1967		2016															0		0	C
<i>Arenaria gothica</i> subsp. <i>moehringioides</i> (J.Murray) P.S.Wyse Jacks. & Parn., 1987		2016															0		0	C
<i>Armeria arenaria</i> subsp. <i>praecox</i> (Jord.) Kerguelen, 1987		2016															0		0	C
<i>Asperula aristata</i> subsp. <i>oreophila</i> (Briq.) Hayek, 1924		2016															0		0	C
<i>Aster bellidiastrum</i> (L.) Scop., 1769		2016															0		0	C
<i>Avenula versicolor</i> (Vill.) Lainz subsp. <i>versicolor</i>		2013															0		0	C
<i>Bryum moravicum</i> Podp.		2016															0		0	C
<i>Cacalia alliariae</i> Gouan subsp. <i>alliariae</i>		2016															0		0	C
<i>Cacalia alpina</i> L., 1753		2015															0		0	C
<i>Carduus carlinifolius</i> Lam., 1785		2016															0		0	C
<i>Carduus defloratus</i> L., 1759	Chardon à pédoncules nus, Chardon décapité	2016														NE	0		0	C
<i>Carduus defloratus</i> subsp. <i>carlinifolius</i> (Lam.) Ces., 1844	Chardon à feuilles de Carline	2013														NE	0		0	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Carex tenax</i> Reut., 1856		2016															0		0	C
<i>Carex viridula</i> subsp. <i>brachyrrhyncha</i> (Celak.) B.Schmid, 1983		2013															0		0	C
<i>Centaurea leucophaea</i> Jord. subsp. <i>leucophaea</i>		2013															0		0	C
<i>Centaurea uniflora</i> Turra subsp. <i>uniflora</i>		2016															0		0	C
<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L., 1753		2016															0		0	C
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820		2016															0		0	C
<i>Cotoneaster pyrenaicus</i> Gand., 1875		2016															0		0	C
<i>Cotoneaster uniflorus</i> Bunge, 1830		2016													NE		0		0	C
<i>Crepis bocconi</i> P.D.Sell, 1976		2013															0		0	C
<i>Crocus vernus</i> subsp. <i>albiflorus</i> (Kit.) Ces., 1844		2016															0		0	C
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin., 1836		2016															0		0	C
<i>Dianthus caryophyllus</i> subsp. <i>sylvestris</i> (Wulfen) Rouy & Foucaud, 1896		2016															0		0	C
<i>Dicranum spadiceum</i> J.E.Zetterst.		2016															0		0	C
<i>Ditrichum gracile</i> (Mitt.) Kuntze		2016															0		0	C
<i>Empetrum nigrum</i> subsp. <i>hermaphroditum</i> (Hagerup) Bocher, 1952		2016															0		0	C
<i>Euphrasia micrantha</i> Rchb., 1831	Euphrase grêle, Euphrase à petites fleurs	2016															0		0	C
<i>Festuca halleri</i> All., 1785		2016															0		0	C
<i>Festuca quadriflora</i> Honck., 1782		2016															0		0	C
<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>fallax</i> (Thuill.) Nyman, 1882		2016															0		0	C
<i>Gagea fragifera</i> (Vill.) E.Bayer & G.Lopez, 1989		2013															0		0	C
<i>Galeopsis ladanum</i> L. subsp. <i>ladanum</i>		2013															0		0	C
<i>Galeopsis ladanum</i> L., 1753	Galéopsis ladanum, Chanvre sauvage	2013													DD		0		0	C
<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>erectum</i> Syme, 1865		2016															0		0	C
<i>Galium pumilum</i> Murray, 1770		2016															0		0	C
<i>Gentianella campestris</i> (L.) Börner, 1912		2015															0		0	C
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753		2013															0		0	C
<i>Hepatica nobilis</i> Schreb., 1771		2013															0		0	C
<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>elegans</i> (Crantz) Schübler & G.Martens, 1834		2013															0		0	C
<i>Hieracium berardianum</i> Arv.-Touv., 1879	Épervière des pierriers	2016													DD		0		0	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Hieracium brunelliforme</i> Arv.-Touv., 1888		2016														DD	0		0	C
<i>Hieracium bupleuroides</i> C.C.Gmel., 1808	Épervière faux Buplèvre	2016															0		0	C
<i>Hieracium elegantidens</i> Zahn, 1916	Épervière à dents élégantes	2016														NE	0		0	C
<i>Hieracium halleri</i> Vill., 1788	Épervière de Haller	2016														DD	0		0	C
<i>Hieracium parcepilosum</i> Arv.-Touv., 1888	Épervière à feuilles de Cognassier	2016														DD	0		0	C
<i>Hieracium rapunculoides</i> Arv.-Touv., 1876	Épervière fausse Raiponce	2016														DD	0		0	C
<i>Hugueninia tanacetifolia</i> (L.) Rchb. subsp. <i>tanacetifolia</i>		2016															0		0	C
<i>Juniperus intermedia</i> Schur, 1850		2016															0		0	C
<i>Kobresia myosuroides</i> (Vill.) Fiori, 1896		2016															0		0	C
<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	Koélérie grêle, Koélérie à grandes fleurs	2013															0		0	C
<i>Leontodon hyoseroides</i> Welw. ex Rchb., 1832		2016															0		0	C
<i>Linaria angustissima</i> (Loisel.) Borbas, 1900		2013															0		0	C
<i>Lloydia serotina</i> (L.) Rchb., 1830		2016															0		0	C
<i>Lotus alpinus</i> (DC.) Schleich. ex Ramond, 1825		2016															0		0	C
<i>Luzula nutans</i> (Vill.) Duval-Jouve, 1863		2016															0		0	C
<i>Luzula sieberi</i> Tausch, 1836		2016															0		0	C
<i>Onobrychis montana</i> DC., 1805		2016															0		0	C
<i>Oxytropis amethystea</i> Arv.-Touv., 1871	Oxytropis couleur d'améthyste, Oxytropis améthyste	2013											1			DD	0		0	C
<i>Phleum alpinum</i> subsp. <i>rhaeticum</i> Humphries, 1978		2016															0		0	C
<i>Phleum pratense</i> subsp. <i>serotinum</i> (Jord.) Berher, 1887		2013															0		0	C
<i>Pilosella aurantiaca</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Épervière orangée	2013														DD	0		0	C
<i>Plantago major</i> subsp. <i>intermedia</i> (Gilib.) Lange, 1856		2013															0		0	C
<i>Poa badensis</i> subsp. <i>molinerii</i> (Balb.) Duck.-Henr. & Favarger, 1987		2016															0		0	C
<i>Polygonum bistorta</i> L.		2016															0		0	C
<i>Polygonum viviparum</i> L., 1753		2016															0		0	C
<i>Polytrichastrum formosum</i> (Hedw.) G.L.Sm.		2016															0		0	C
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797		2013															0		0	C
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb., 1832		2016															0		0	C
<i>Pritzelago alpina</i> (L.) Kuntze, 1891		2016															0		0	C
<i>Pulsatilla alpina</i> (L.) Delarbre, 1800		2016															0		0	C
<i>Pulsatilla vernalis</i> (L.) Mill., 1768		2016															0		0	C

Noms latin	Nom vernaculaire	Année dernière observation	2DHA2	2DHAIV	2DHAV	5PRNA1	5PRNA2	6PRPAC (Rég PACA)	6PRRH (Rég RA)	7PR05	7PRC05	1LRNI	1LRNII	1LRPAC	1LRRH	UICN_PACA	statut patrimonial	statut rareté locale	valeur patrimoniale	Classe
<i>Rorippa islandica</i> (Oeder ex Gunnerus) Borbas, 1900		2013															0		0	C
<i>Rosa pimpinellifolia</i> L. subsp. <i>pimpinellifolia</i>		2013															0		0	C
<i>Rumex pseudoalpinus</i> Höfft, 1826		2013															0		0	C
<i>Salix appendiculata</i> Vill., 1789	Saule appendiculé, Saule à grandes feuilles	2016														DD	0		0	C
<i>Saxifraga exarata</i> subsp. <i>moschata</i> (Wulfen) Cavill., 1913		2016															0		0	C
<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen, 1989		2013															0		0	C
<i>Senecio incanus</i> L., 1753		2016															0		0	C
<i>Silene flos-jovis</i> (L.) Greuter & Burdet, 1982		2016															0		0	C
<i>Silene rupestris</i> L., 1753		2016															0		0	C
<i>Solidago virgaurea</i> subsp. <i>alpestris</i> (Waldst. & Kit.) Gremli, 1878		2016															0		0	C
<i>Stachys pradica</i> (Zanted.) Greuter & Pignatti, 1980		2013															0		0	C
<i>Syntrichia montana</i> Nees		2016															0		0	C
<i>Syntrichia norvegica</i> F. Weber		2016															0		0	C
<i>Syntrichia ruralis</i> (Hedw.) F. Weber & D. Mohr		2016															0		0	C
<i>Taraxacum schroeterianum</i> Hand.-Mazz., 1905	Pissenlit de Schroeter	2013											1		DD		0		0	C
<i>Tortella bambergeri</i> (Schimp.) Broth.		2016															0		0	C
<i>Trifolium pratense</i> subsp. <i>nivale</i> Ces., 1844		2015															0		0	C
<i>Vicia cracca</i> L. subsp. <i>cracca</i>		2013															0		0	C

Liste des espèces de bryophytes et de lichens de la RNR des Partias

(Source : CBNA, 2016)

Nom latin	Date 1ere Obs.
<i>Abietinella abietina</i> (Hedw.) M.Fleisch.	02/08/2016
<i>Anastrophyllum minutum</i> (Schreb.) R.M.Schust.	02/08/2016
<i>Andreaea alpestris</i> (Thed.) Schimp.	02/08/2016
<i>Andreaea rupestris</i> Hedw.	02/08/2016
<i>Barbilophozia barbata</i> (Schmidel ex Schreb.) Loeske	02/08/2016
<i>Barbilophozia hatcheri</i> (A. Evans) Loeske	02/08/2016
<i>Barbilophozia lycopodioides</i> (Wallr.) Loeske	02/08/2016
<i>Bartramia halleriana</i> Hedw.	02/08/2016
<i>Bartramia ithyphylla</i> Brid.	02/08/2016
<i>Bryum capillare</i> Hedw.	31/07/2016
<i>Bryum pseudotriquetrum</i> (Hedw.) P.Gaertn. et al.	01/08/2013
<i>Bryum schleicheri</i> DC.	29/07/2013
<i>Cetraria islandica</i> (L.) Ach.	30/07/2013
<i>Ctenidium molluscum</i> (Hedw.) Mitt.	02/08/2016
<i>Dicranoweisia compacta</i> (Schleich. ex Schwägr.) Schimp.	02/08/2016
<i>Dicranum scoparium</i> Hedw.	02/08/2016
<i>Dicranum tauricum</i> Sappegin	02/08/2016
<i>Diplophyllum albicans</i> (L.) Dumort.	02/08/2016
<i>Distichium capillaceum</i> (Hedw.) Bruch & Schimp.	31/07/2016
<i>Encalypta alpina</i> Sm.	31/07/2016
<i>Gymnomitrium corallioides</i> Nees	02/08/2016
<i>Heterocladium dimorphum</i> (Brid.) Schimp.	02/08/2016
<i>Homalothecium philippeanum</i> (Spruce) Schimp.	02/08/2016
<i>Homalothecium sericeum</i> (Hedw.) Schimp.	02/08/2016
<i>Hylocomium splendens</i> (Hedw.) Schimp.	02/08/2016
<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw.	31/07/2016
<i>Hypnum vaucheri</i> Lesq.	02/08/2016
<i>Lescurea saxicola</i> (Schimp.) Molendo	31/07/2016
<i>Lobaria pulmonaria</i> (L.) Hoffm.	02/08/2016

Nom latin	Date 1ere Obs.
<i>Lophocolea minor</i> Nees	31/07/2016
<i>Lophozia ventricosa</i> (Dicks.) Dumort.	02/08/2016
<i>Mielichhoferia mielichhoferiana</i> (Funck) Loeske	02/08/2016
<i>Mnium thomsonii</i> Schimp.	31/07/2016
<i>Orthothecium intricatum</i> (Hartm.) Schimp.	31/07/2016
<i>Orthotrichum rupestre</i> Schleich. ex Schwägr.	02/08/2016
<i>Paraleucobryum sauteri</i> (Bruch & Schimp.) Loeske	02/08/2016
<i>Peltigera aphthosa</i> (L.) Willd.	02/08/2016
<i>Plagiochila porelloides</i> (Torrey ex Nees) Lindenb.	31/07/2016
<i>Plagiomnium ellipticum</i> (Brid.) T.J.Kop.	30/07/2013
<i>Plasteurhynchium striatulum</i> (Spruce) M.Fleisch.	02/08/2016
<i>Pleurozium schreberi</i> (Willd. ex Brid.) Mitt.	02/08/2016
<i>Pohlia cruda</i> (Hedw.) Lindb.	31/07/2016
<i>Porella arboris-vitae</i> (With.) Grolle	31/07/2016
<i>Pterigynandrum filiforme</i> Hedw.	31/07/2016
<i>Ptychodium plicatum</i> (Schleich. ex F.Weber & D.Mohr) Schimp.	31/07/2016
<i>Racomitrium elongatum</i> Ehrh. ex Frisvoll	31/07/2016
<i>Racomitrium lanuginosum</i> (Hedw.) Brid.	02/08/2016
<i>Radula complanata</i> (L.) Dumort.	31/07/2016
<i>Rhodobryum roseum</i> (Hedw.) Limpr.	02/08/2016
<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i> (Hedw.) Warnst.	02/08/2016
<i>Sanionia uncinata</i> (Hedw.) Loeske	31/07/2016
<i>Schistidium confertum</i> (Funck) Bruch & Schimp.	02/08/2016
<i>Tetraphis pellucida</i> Hedw.	02/08/2016
<i>Thamnia vermicularis</i> (Sw.) Schaer.	02/08/2016
<i>Timmia austriaca</i> Hedw.	31/07/2016
<i>Tortula subulata</i> Hedw.	31/07/2016

Aquilegia alpina L., 1753

Ancolie des Alpes

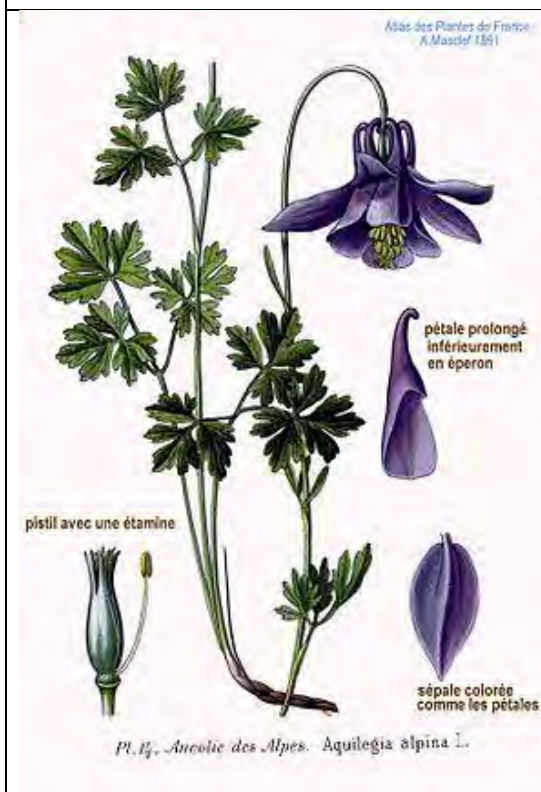
Renonculacée, Hémicriptophyte érigé, Orophyte alpien

Protection nationale, Livre rouge national tome II, Annexe IV Directive habitats

Préoccupation mineure sur la liste IUCN (France et PACA)

Liste rouge flore rare ou menacée des Hautes-Alpes : Assez commun / Peu menacé / A surveiller

Classe de valeur patrimoniale : **B**



Habitats :

Eboulis, rochers assez humides, mégaphorbiaies, landes, lisières, prairies de fauche, sous-bois clairs de mélèzin

Distribution :

Subendémique. Alpes et Apennins. Dans les Alpes de la Savoie, du Dauphiné et de la Provence ; mont Ventoux ; Suisse et Italie.

Description :

Plante vivace. Tige de 30-50 cm., glabre ou poilue, souvent visqueuse au sommet, à 1-5 fleurs ; feuilles assez petites, glabres, biternées ou ternées, à folioles incisées-crénelées ; fleur d'un bleu vif, très grandes ; pétales à lame tronquée ; éperon gros, un peu arqué au sommet, égalant ou dépassant peu la longueur de la lame ; étamines plus courtes que la lame ; filets stériles aigus ; follicules grands, longs de 20-25 mill.

Caractéristiques :

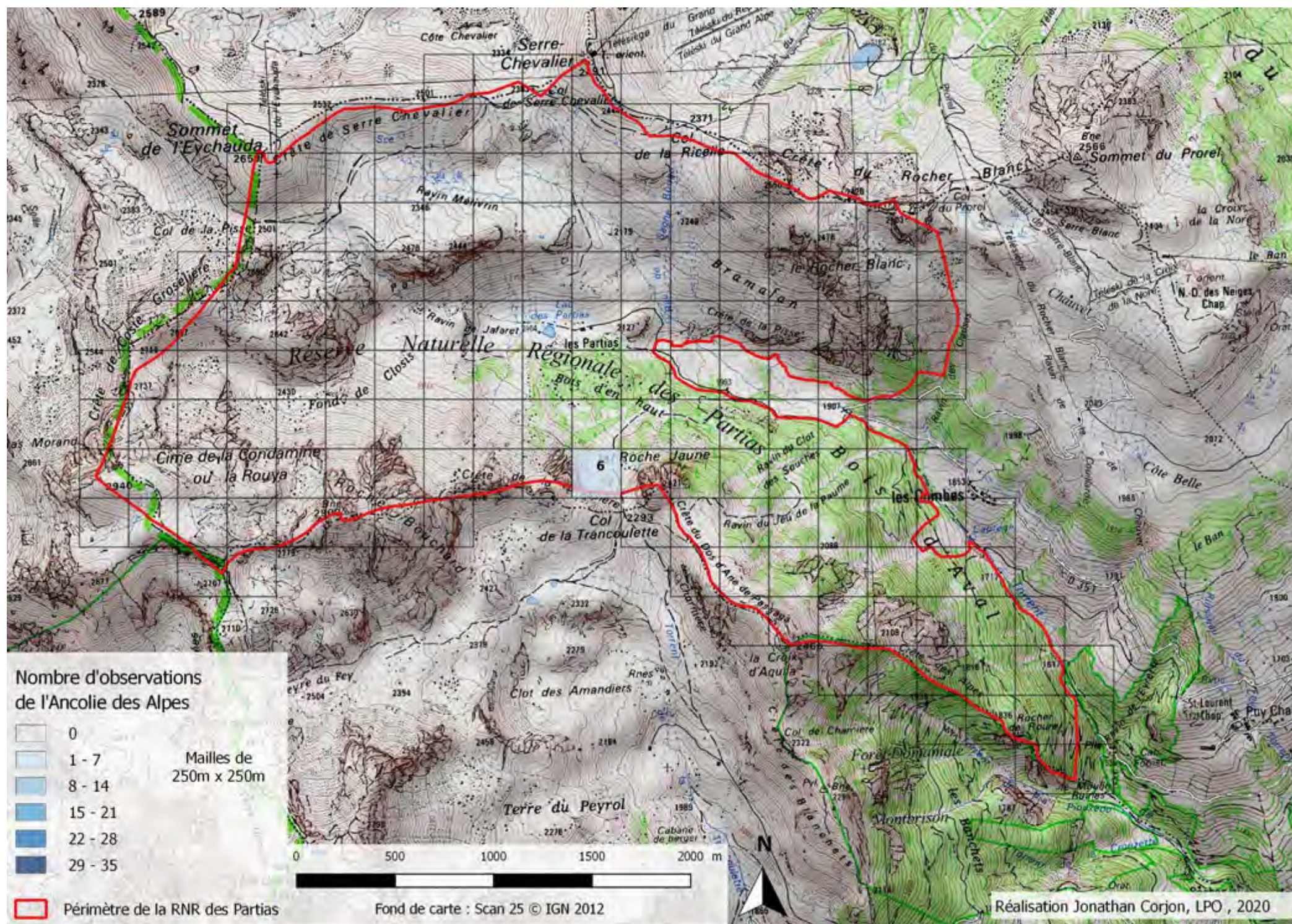
Floraison : de Juillet à Août
Altitudes : 1500 à 2600 mètres
Sexualité : hermaphrodite
Ordre de maturation : protandre
Pollinisation : entomogame
Fruit : follicule
Dissémination : épizoochore
Caractérisation écologique : mégaphorbiaies subalpines, hygrophiles mésotrophiles, basophiles, des adrets

Vulnérabilité :

Plante très esthétique courant le risque d'être cueillie par les randonneurs ou récoltés par les amateurs. Sa fréquence n'est que locale, son aire de distribution étant limitée. Ses stations n'hébergent qu'un nombre restreint d'individus.

Préconisation de gestion :

Surveiller les populations en particulier à proximité des sentiers.



Trichophorum pumilum* (Vahl) Schinz & Thell.*Scirpe nain, Souchet nain ou des Alpes**

Cyperacées, Hémicryptophyte stolonifère, Holarctique
 Protection nationale, Livre rouge national tome II
 Préoccupation mineure sur la liste IUCN (France et PACA)

Classe de valeur patrimoniale : **B**

© www.tela-botanica.org

**Habitats :**

Marais et bords des lacs des hautes Montagnes

Distribution :

Circumboréale.

Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes ; indiqué dans les Pyrénées-Orientales ; Suisse ; Piémont ; Asie occidentale et boréale ; Amérique du Nord.

Description :

Plante vivace de 5-20 cm, glabre, à souche rampante stolonifère ; tiges très grêles, simples, dressées, cylindriques-striées, munies à la base de plusieurs gaines, la supérieure terminée en pointe foliacée ; épillet très petit (2-3 mm.), fauve pâle, subglobuleux, à 2-4 fleurs, solitaire, terminal, dressé ; écailles obtuses, l'inférieure demi-embrassante, courtement mucronée, plus courte que l'épi ; 3 stigmates ; soies nulles ; akène brun, trigone- mucronulé, lisse, sans mamelon terminal.

Caractéristiques :

Floraison : de Juillet à Septembre
 Altitudes : 1500 à 2500 mètres
 Chorologie : holarctique
 Sexualité : monoïque
 Pollinisation : anémogame
 Fruit : akène
 Dissémination : barochore
 Caractérisation écologique : tourbières basses arctico-alpines basophiles

Vulnérabilité :

Liée au maintien de ses habitats : les zones humides.

Préconisation de gestion :

Maintien des zones humides et de l'intégrité du réseau hydrographique. Maîtrise du pâturage. Limitation de la fréquentation aux abords des zones humides et éventuellement mise en défens ponctuelle.

***Androsace helvetica* (L.) All., 1785**

Androsace helvétique

Espèces protégées au niveau national
Préoccupation mineure sur la liste IUCN (France et PACA)

Classe de valeur patrimoniale : **B**



© Cécile Dubois

Habitats :

Rochers et éboulis des hautes montagnes siliceuses : Alpes de la Savoie et du Dauphiné.

Distribution :

Endémique des Alpes : Suisse, Italie septentrionale, Tyrol, Bavière, Autriche, Styrie, Carinthie.

Description :

Cette primulacée est rare et protégée. Elle pousse sur les arrêtes rocheuses d'altitude (jusqu'à 3500 m). Sa forme en coussinet ainsi que ses petites feuilles duveteuses la rendent particulièrement adaptée aux milieux hostiles. Ses fleurs sont complètement dépourvues de pédicelle, ce qui la distingue de sa cousine *A. pubescens*. Plante vivace, naine, en touffes très compactes, formées de petites colonnes longues de 1-3 cm sur 4-7 mm de large, plus étroites à la base qu'au sommet, feuilles très petites, ascendantes, étroitement imbriquées, lancéolées-oblongues, obtuses, entières, vertes et hérissées de poils blancs étalés ou réfléchis, tous simples. Fleurs solitaires, sessiles ou subsessiles, étalées sur les rosettes supérieures, calice pubescent-hérissé, à lobes aigus, corolle blanche à gorge jaune, dépassant le calice, capsule dépassant le calice.

Caractéristiques :

Floraison : de Mai à Août
Altitudes : 2000 à 3500 mètres
Chorologie : orophyte méridional
Sexualité : hermaphrodite
Pollinisation : entomogame
Fruit : capsule
Dissémination : barochore
Caractérisation écologique : Rochers et éboulis des hautes montagnes siliceuses : Alpes de la Savoie et du Dauphiné.

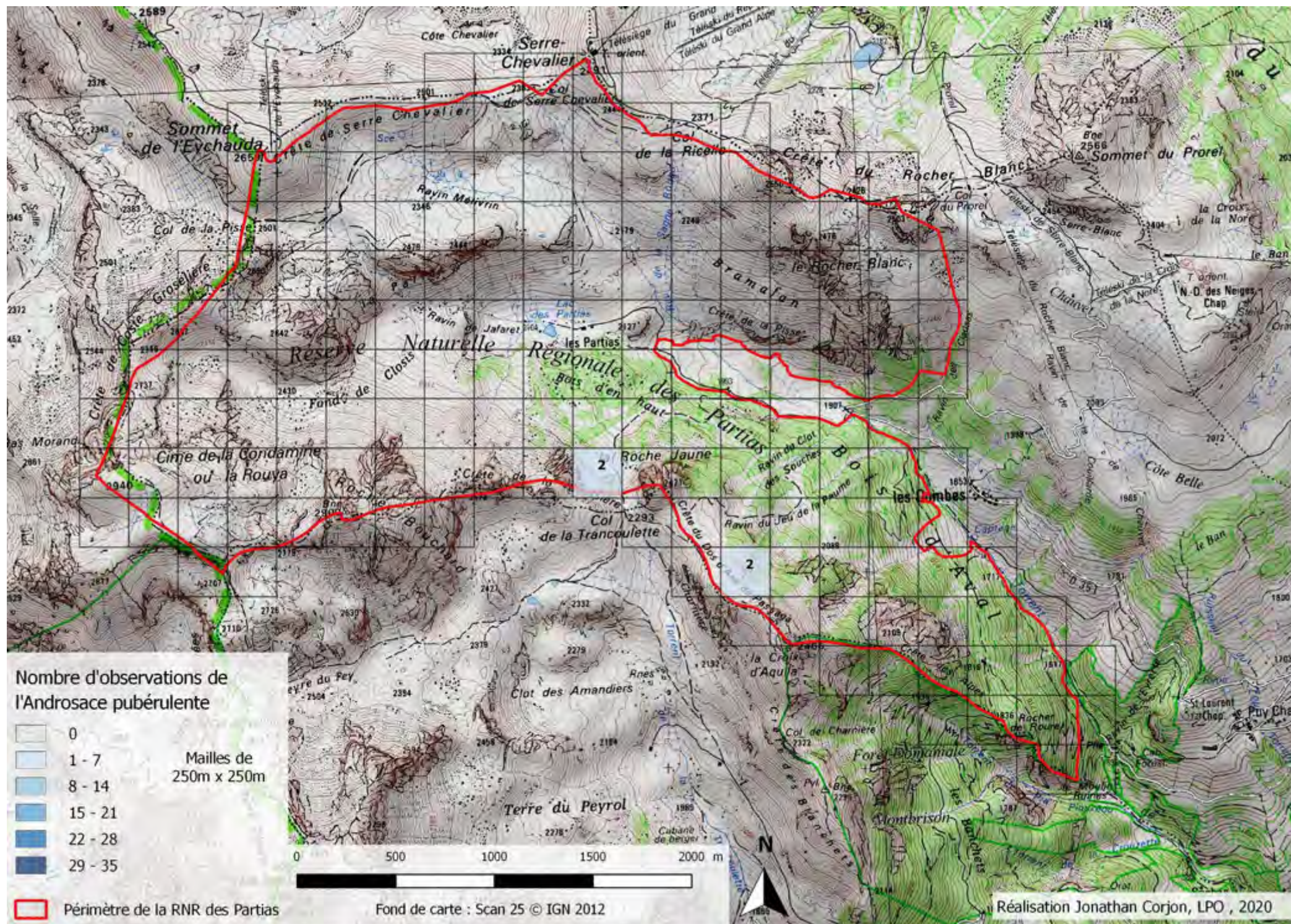
Vulnérabilité :

/

Préconisation de gestion :

/

<i>Androsace adfinis subsp. puberula</i> (Jord. & Fourr.) Kress, 1981 Androsace pubérulente ou A. carnée Préoccupation mineure sur la liste IUCN (France et PACA) Livre rouge national tome II Classe de valeur patrimoniale : B	
	Habitats : Rocailles et les pelouses sur sols acides Montagnes Distribution : Orophile Alpes et Pyrénée ; France, Espagne, Italie, Suisse
Description : Cette androsace tient son nom de la couleur rose de ses fleurs. Elle se rencontre dans les rocailles et les pelouses sur sols acides. Ses feuilles sont étroites, non dentées et pubérulentes, ce qui permet de la distinguer de <i>A. adfinis ssp. brigantiaca</i> dont les feuilles sont légèrement dentées à pilosité moins dense. La sous-espèce <i>adfinis</i> possède des feuilles plus larges et des fleurs à corolle blanche.	Caractéristiques : Floraison : de Mai à Juillet Altitudes : 1400 à 3200 mètres Chorologie : orophyte alpien mérid. Sexualité : hermaphrodite Pollinisation : entomogame Fruit : capsule Dissémination : barochore Caractérisation écologique : pelouses acidophiles arctico-alpines climaciques, chionophobes
Vulnérabilité : Liée au maintien de ses habitats de pelouses acides.	Préconisation de gestion: /



Juncus arcticus* Willd., 1799*Jonc arctique**

Espèces protégées au niveau régional PACA

Préoccupation mineure sur la liste IUCN (France et PACA), Livre rouge national tome I

Classe de valeur patrimoniale : **B**

**Habitats :**

pâturages marécageux des hautes montagnes

Distribution :

Pyrénées, Alpes, Apennins ; Europe boréale ; Groenland.

Description :

Ce jonc relativement commun dans certains marais acides n'en est pas moins protégé au niveau régional. Il se reconnaît à son absence totale de feuilles et ses fleurs peu nombreuses et noirâtres placées dans le tiers supérieur de la tige. Les tépales des fleurs sont obtus et un peu plus courts que la capsule.

Caractéristiques :

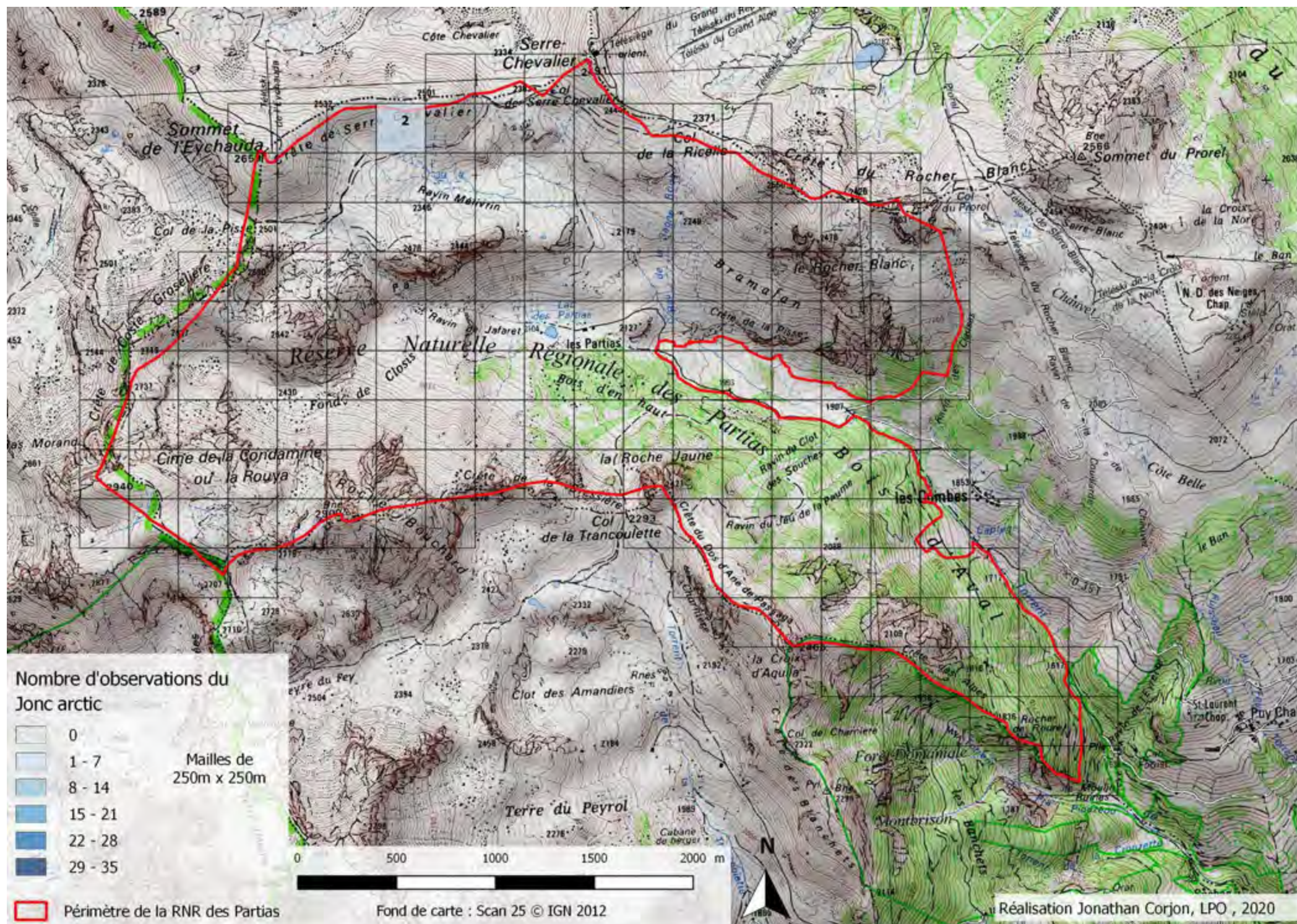
Floraison : de Juin à Août
 Altitudes : 1700 à 2900 mètres
 Chorologie : Arctico-alpin
 Sexualité : hermaphrodite
 Pollinisation : anémogame
 Fruit : capsule
 Dissémination : épizoochore
 Caractérisation écologique :
 pâturages marécageux des hautes montagnes : Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes ; Pyrénées centrales.

Vulnérabilité :

Liée au maintien de ses habitats : les zones humides.

Préconisation de gestion :

Maintien des zones humides et de l'intégrité du réseau hydrographique.
 Maîtrise du pâturage.
 Limitation de la fréquentation aux abords des zones humides et éventuellement mise en défens ponctuelle.



Potentilla delphinensis* Gren. & Godr., 1848*Potentille du Dauphiné**

Hémicryptophytaie

Quasi-Menacée sur la liste IUCN (France et PACA)

Espèces protégées au niveau national, Annexe II et IV Directive habitats, Livre rouge national tome II
Classe de valeur patrimoniale : **A****Habitats :**

Non inféodée à un milieu particulier (Moine, 2018). L'humidité du sol et la température sont les principales variables structurantes. Elle est présente dans des conditions de luminosité importante en domaine continental. Altitude entre 1600 et 2000 mètres.

Distribution :

Plante endémique de France, Dauphiné : Ecrins, Avance, Bauges, Chartreuse

Description :

Une potentille très rare et emblématique des montagnes du Dauphiné. Elle pousse normalement sur sols calcaires, mais quelques stations sont sur sols siliceux. Elle se reconnaît à ses feuilles longuement pétiolées, à 5 folioles, portant une pilosité légère appliquée contre la surface de la feuille. Chaque foliole est dentée dans les deux tiers supérieurs. Les dents de son calicule sont étroites, presque aussi longues que les sépales.

Caractéristiques :

Floraison : de Juillet à Août
Altitudes : 1500 à 2800 mètres
Chorologie : Orophyte alpien occ.
Sexualité : Hermaphrodite
Pollinisation : Entomogame
Fruit : Akène
Dissémination : Barochore
Caractérisation écologique : Rocailles et pâturages des Alpes ; Isère, Hautes-Alpes.

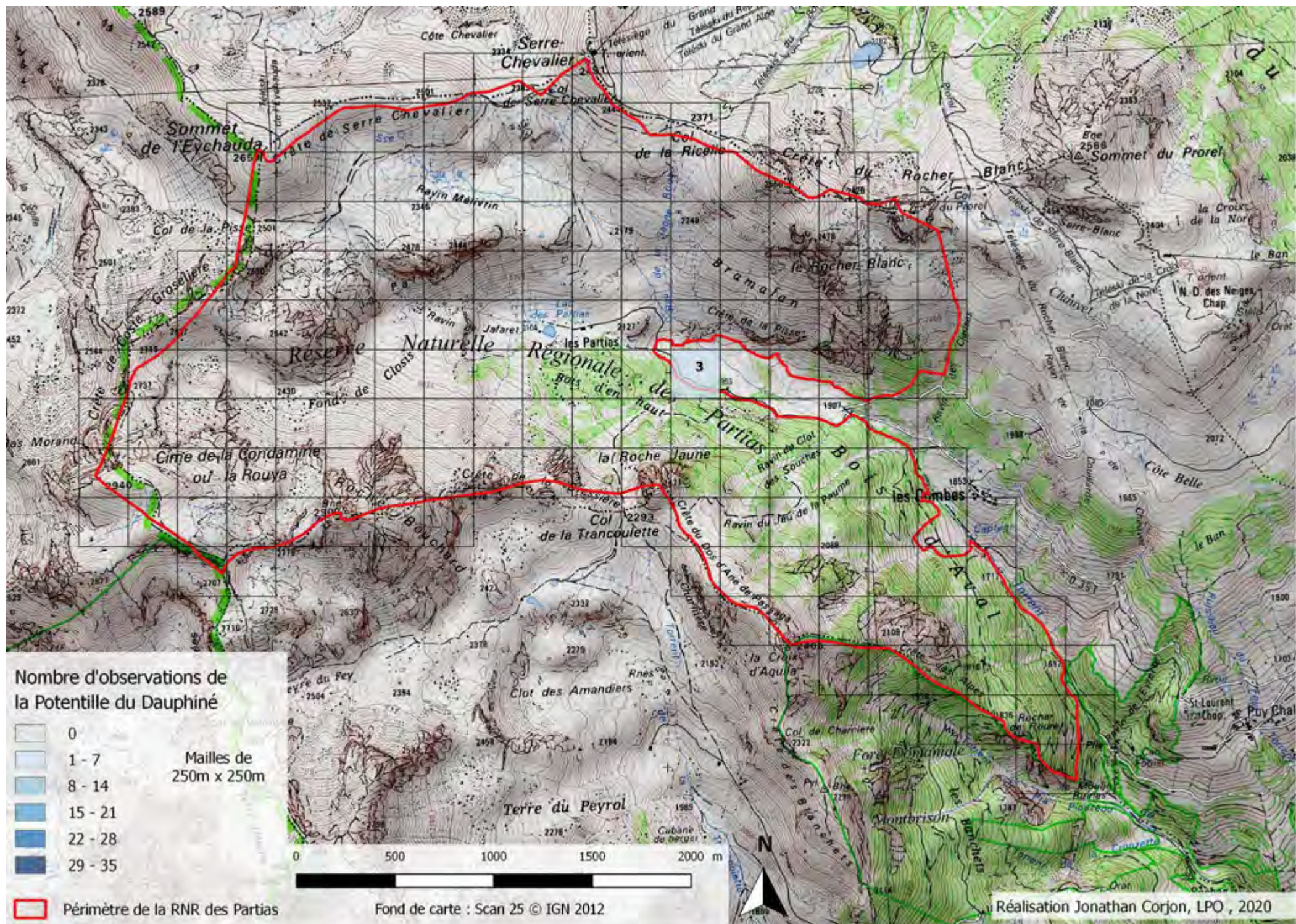
Vulnérabilité :

Liée au maintien de ses habitats : surexploitation des pelouses alpines et/ou fermeture des milieux.

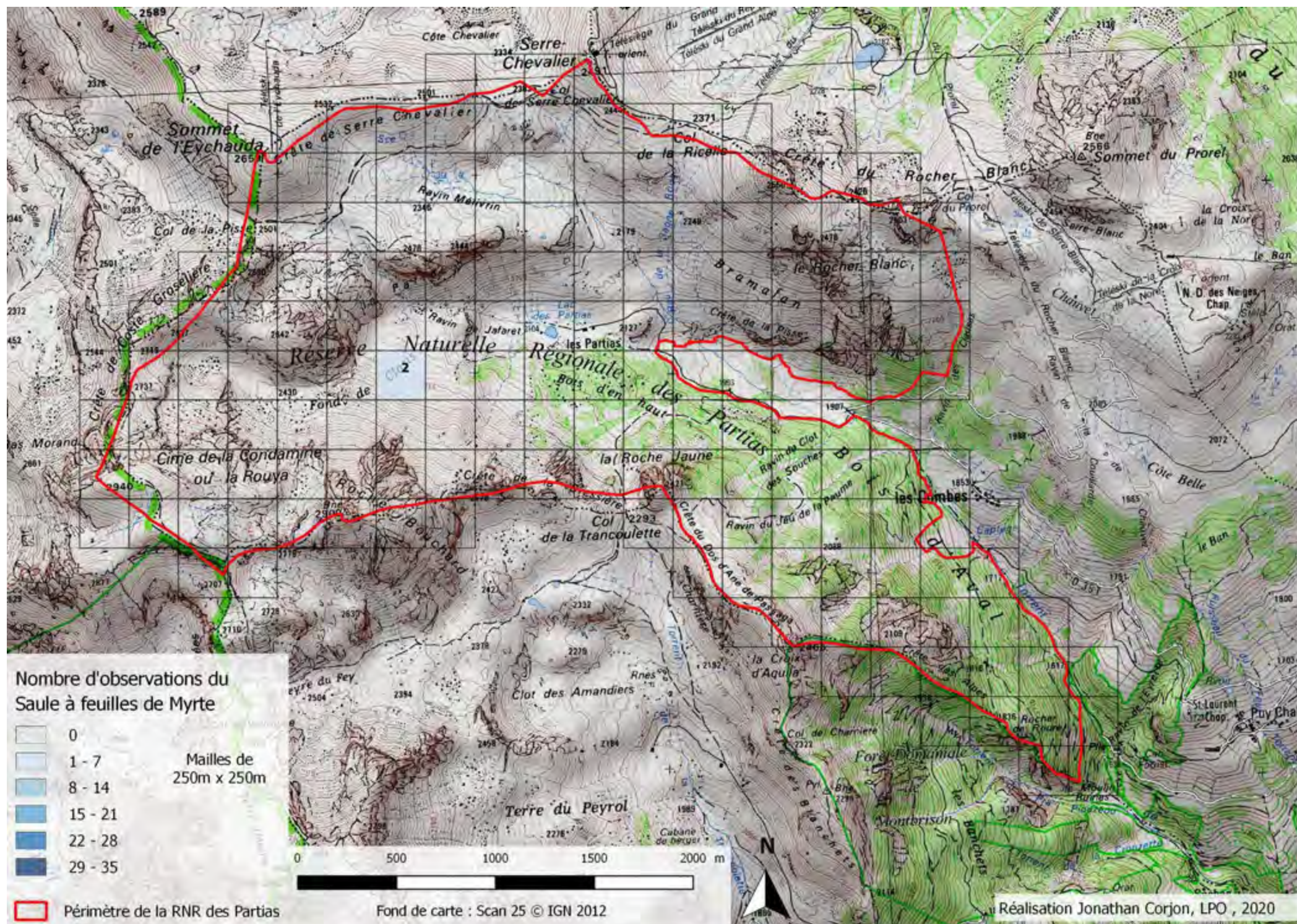
Son aire de présence s'est réduite de manière significative entre 2012/2013 et 2018 (Moine, 2018).

Préconisation de gestion :

Éviter le surpâturage



<i>Salix breviserrata</i> Flod., 1940 Saule faux Myrte ou Saule à feuilles de myrte	
Préoccupation mineure sur la liste IUCN (France) Espèces protégées au niveau national, Liste rouge PACA Classe de valeur patrimoniale : B	
  © CBNA	Habitats : Pâturages humides ou tourbeux des hautes montagnes : Alpes de la Savoie et du Dauphiné ; Pyrénées centrales. Distribution : Europe ; Asie et Amérique boréales.
Description : Ce saule protégé au niveau national est localement abondant sur les sols acides du Queyras, du Champsaur et du Briançonnais. Il s'agit d'un arbrisseau souvent couché ou étalé, dont les feuilles sont d'abord velues avant de devenir luisantes à maturité. Il se rencontre dans les lieux humides. Sous-arbrisseau de 10-40 cm, tortueux, couché-étalé, à rameaux et bourgeons d'abord velus, feuilles subsessiles, ovales elliptiques, subaiguës, denticulées-glanduleuses, glabres ou soyeuses, vertes et luisantes sur les 2 faces, veinées-réticulées. Chatons contemporains, oblongs ou cylindriques, fournis, pédoncules et feuilles à la base, à écailles velues, pourpre-noirâtre. 2 étamines libres, anthères violacées, style allongé, capsule velue ou glabrescente, conique, subsessile, à pédicelle plus court que la glande.	Caractéristiques : Floraison : de Juin à Août. Altitudes : 1900 à 2800 mètres Chorologie : Circumboréal Sexualité : dioïque Pollinisation : anémogame Fruit : capsule Dissémination : anémochore Caractérisation écologique : Pâturages humides ou tourbeux des hautes montagnes
Vulnérabilité : Liée au maintien de ses habitats.	Préconisation de gestion : /



Liste des espèces d'oiseaux de la RNR des Partias hiérarchisée selon leur valeur patrimoniale

(Source : LPO, faune-paca, 2020)

Obs. RNR = 1 : observations dans le périmètre de la RNR ; 0 : obs. en périphérie. - Prés. occas./rég. = Présence occasionnelle / régulière

Nom latin	Nom vernaculaire	Obs. RNR	Statut de reproduction dans la RNR	Statut national	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention Washington	Liste rouge mondiale (2012)	Liste rouge Europe (2015)	LRFrance Nicheurs (2016)	Liste rouge PACA (2020)	Espèces TVB PACA	Statut patrimonial	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimoniale	Classe
<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	1	certaine	GS	I/II-B/III-B	B3			LC	LC	NT	VU	x	3	2	2	3	10	A
<i>Alectoris graeca</i>	Perdrix bartavelle	1	certaine	GS	I/II-A	B3	B3			LC	NT	NT	VU	3	2	2	3	10	A
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	1	certaine	3	I	B2		All	LC	LC	LC	VU	x	3	2	2	2	9	A
<i>Lagopus muta</i>	Lagopède alpin	1	possible	GS	II-A/III-B	B3			LC		NT	EN		1	2	3	3	9	A
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe	1	certaine	3	I	B2		All	LC	LC	NT	VU	x	3	2	2	2	9	A
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	1	prés. occas.	3	I	B2	b2	All	NT	LC	EN	CR		3	3	2	0	8	A
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	1	prés. occas.	3	I	B2	b2	All	LC	VU	EN	CR		3	3	2	0	8	A
<i>Pyrrhoxorax pyrrhoxorax</i>	Crave à bec rouge	1	certaine	3	I	B2			LC	LC	LC	NT	x	3	1	1	3	8	A
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	1	possible	3	I	B3			LC	LC	EN	VU	x	3	2	2	0	7	A
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	1	probable	3	I	B2	b2	All	LC	LC	LC	NT		3	1	1	2	7	A
<i>Tachymartitis melba</i>	Martinet à ventre blanc	1	certaine	3		B2				LC	LC	LC		2	1	1	3	7	A
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	1	prés. rég.	3	I	B2	b2	All	LC	LC	VU	VU		3	1	1	1	6	B
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des près	1	probable	3		B2			LC	LC	VU	VU	x	2	1	2	1	6	B
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	1	probable	3		B2			LC	LC	VU	VU		2	1	2	1	6	B
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	1	prés. rég.	3	I	B2	b2	All	LC	LC	LC	VU		3	1	1	1	6	B
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	1	possible	3	I	B2		All	LC	LC	LC	LC		3	1	1	1	6	B
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	1	probable	3	I	B2			LC	LC	LC	LC		3	1	1	1	6	B
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	1	certaine	3	I	B2			LC	LC	NT	VU	x	3	1	2	0	6	B
<i>Pyrrhoxorax graculus</i>	Chocard à bec jaune	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	1	3	6	B
<i>Acanthis flammea cabaret</i>	Sizerin flammé	1	possible	3		B2	B2			NE	VU	VU	DD	2	2	1	0	5	B
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	1	1	5	B
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	1		3	I	B2	b2	All	LC	LC	NT	EN		3	1	1	0	5	B
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	1	1	5	B
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	1	possible	3	I	B2	b2	AI	LC	LC	LC	VU		3	1	1	0	5	B
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	1	1	5	B
<i>Montifringilla nivalis</i>	Niverole alpine	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	NT		2	1	1	1	5	B
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	1	1	5	B

Nom latin	Nom vernaculaire	Obs. RNR	Statut de reproduction dans la RNR	Statut national	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention Washington	Liste rouge mondiale (2012)	Liste rouge Europe (2015)	LRFrance Nicheurs (2016)	Liste rouge PACA (2020)	Espèces TVB PACA	Statut patrimonial	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimonialité	Classe
<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	1	1	5	B
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	1	probable	3		B3			LC	LC	NT	DD		2	1	1	1	5	B
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	1	1	5	B
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	1		3	I	B2	b2	All	LC	LC	LC	LC		3	1	1	0	5	B
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	1	certaine	3		B2			LC	LC	VU	VU		2	0	2	1	5	B
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	1	prés. occas.	3		B2			LC	LC	NT	DD		2	2	0	0	4	C
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	1	certaine	3		B3			LC	LC	VU	VU		2	1	1	0	4	C
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	0		3		B2			LC	LC	LC	NT	x	2	1	1	0	4	C
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	0	possible	03/06		B2	b2	All	LC	LC	LC	LC		2	1	1	0	4	C
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	1	possible	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	1	0	4	C
<i>Serinus citrinella</i>	Venturon montagnard	1	probable	3		B2			LC	LC	NT	LC	x	2	1	0	1	4	C
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	0	possible	3	I	B2			LC	LC	LC	LC		3	1	0	0	4	C
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	1	possible	3		B2			LC	LC	VU	LC		2	0	2	0	4	C
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	1	probable	3		B2			LC	LC	VU	VU		2	0	2	0	4	C
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	1	1	4	C
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	1	1	4	C
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	0	0	3	C
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	1	possible	3		B2		All	LC	LC	LC	LC		2	1	0	0	3	C
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	1	probable	3		B2			LC	LC	NT	VU		2	1	0	0	3	C
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisetite	1	possible	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	1	0	0	3	C
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	1	probable	OP	II-B	B3			LC	LC	NT	LC		0	0	2	1	3	C
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	1		3	I	B2	b2	All	NT	VU	LC	LC		3	0	0	0	3	C
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	1		3		B3			LC	LC	NT	NT		2	0	1	0	3	C
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	1		3		B2			LC	LC	NT	NT		2	0	1	0	3	C
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	1	3	C
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	1	3	C
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	1	possible	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	1		3		B2			LC	LC	VU	DD		2	0	0	0	2	C
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	1		3		B2			LC	LC	VU	VU		2	0	0	0	2	C
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des bles	1	possible	OP	II-B	B3	b2		LC	LC	LC	NT		1	0	1	0	2	C
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	1	probable	3		B2			LC	LC	VU	NT		2	0	0	0	2	C
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	1	probable	3		B2			LC	LC	NT	NT		2	0	0	0	2	C
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	1	possible	03/06		B2	b2	All	LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C

Nom latin	Nom vernaculaire	Obs. RNR	Statut de reproduction dans la RNR	Statut national	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention Washington	Liste rouge mondiale (2012)	Liste rouge Europe (2015)	LRFrance Nicheurs (2016)	Liste rouge PACA (2020)	Espèces TVB PACA	Statut patrimonial	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimonialité	Classe
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	1	possible	3		B3			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse	1		4		B2			LC			NAb		2	0	0	0	2	C
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	1	probable	3		B2	b2	All	LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	1		3		B2			LC	LC	LC	DD		2	0	0	0	2	C
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	1		3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros-bec casse-noyaux	1		3		B2			LC	LC	LC	DD		2	0	0	0	2	C
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	1	certaine	3		B3			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	1	probable	3		B3			LC	LC	LC	VU		2	0	0	0	2	C
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	0		3		B2			LC	LC	NT	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	0	possible	3		B2			LC	LC	LC	NA ^d		2	0	0	0	2	C
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	1	probable	3		B2	b2	All	LC	LC	NT	NT		2	0	0	0	2	C
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	1	probable	3		B3			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	1		3		B3			LC			DD		2	0	0	0	2	C
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	1	possible	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	1	possible	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	1		3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	1	certaine	3		B2			LC	LC	NT	NT	x	2	0	0	0	2	C
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	1	possible	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	NT		2	0	0	0	2	C
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	0		3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	1	certaine	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C

Nom latin	Nom vernaculaire	Obs. RNR	Statut de reproduction dans la RNR	Statut national	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention Washington	Liste rouge mondiale (2012)	Liste rouge Europe (2015)	LRFrance Nicheurs (2016)	Liste rouge PACA (2020)	Espèces TVB PACA	Statut patrimonial	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimonialité	Classe
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	1	probable	3		B2			LC	LC	NT	NT		2	0	0	0	2	C
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	1		3		B2	b2		LC	LC		NAc		2	0	0	0	2	C
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	1	probable	3		B2			LC	LC	LC	LC		2	0	0	0	2	C
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	0		3					LC	LC	LC	NA ^b		2	0	0	0	2	C
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	1	certaine	OP	II-B	B3			LC	LC	LC	LC		0	1	0	0	1	C
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	1	possible	EN/OP	II-A/III-A				LC	LC	LC	LC		0	0	0	0	0	C
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	1	probable									VU		1	0	0	0	1	C
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	1	probable	EN/GS	II-B				LC	LC	LC	LC		0	0	0	0	0	C
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	0	possible	EN/GS	II-B				LC	LC	LC	LC		0	0	0	0	0	C
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	1	probable	OP	II-B	B3			LC	LC	LC	LC		0	0	0	0	0	C
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	1	probable	OP	II-B	B3			LC	LC	LC	LC		0	0	0	0	0	C
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	1	certaine	OP	II-B	B3			LC	LC	LC	LC		0	0	0	0	0	C

Liste des espèces de mammifères non volants de la RNR des Partias hiérarchisée selon leur valeur patrimoniale

(Source : LPO, faune-paca, 2020)

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut national	Directive Habitats	Conventions internationales (Berne - Bonn - CITES-UE)	Liste rouge Monde	Liste rouge Europe (2007)	Liste rouge Europe 25 (2007)	Liste rouge France	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB PACA	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimoniale	classe
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	2			LC	LC	LC	LC			2	1	2	2	7	A
<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable		V	B3	LC	LC	LC	NT	R	x		1	3	3	7	A
<i>Canis lupus</i>	Loup gris	2	II* / IV	B2 - AII	LC	LC	LC	VU	D		3	1	2	0	6	B
<i>Mustela erminea</i>	Hermine			B3	LC	LC	LC	LC				1	1	1	3	C
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	2			LC	LC	LC	LC			2	0	0	1	3	C
<i>Marmota marmota</i>	Marmotte des Alpes			B3	LC	LC	LC	LC		x		0	1	1	2	C
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe			B3	LC	LC	LC	LC				1	1	0	2	C
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois		V		LC	LC	LC	LC		x		0	0	1	1	C
<i>Chionomys nivalis</i>	Campagnol des neiges				LC	LC	LC	LC				0	0	1	1	C
<i>Microtus multiplex</i>	Campagnol de Fatio				LC	LC	LC	LC	R			0	0	1	1	C
<i>Martes martes</i>	Martre		V	B3	LC	LC	LC	LC				0	1	0	1	C
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe				LC	LC	LC	LC	R	x		1	0	0	1	C
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen				LC	LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen			B3	LC	LC	NT	LC				0	0	0	0	C
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier				LC	LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux				LC	LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot				NT	NT	NT	LC				0	0	0	0	C
<i>Myodes glareolus</i>	Campagnol roussâtre											0	0	0	0	C
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe				LC	LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Dama dama</i>	Daim européen				LC	LC	LC	NA				0	0	0	0	C
<i>Glis glis</i>	Loir gris				LC	LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Martes foina</i>	Fouine			B3	LC	LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Apodemus alpicola</i>	Mulot alpestre				LC	LC	LC	DD							0	C
<i>Sorex araneus / coronatus / antinorii</i>	Musaraigne carrelet / couronnée / du Valais														0	C
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée				LC	LC	LC	LC							0	C

Liste des espèces de chauves-souris de la RNR des Partias hiérarchisée selon leur valeur patrimoniale

(Sources : Abdulhak, 2016 ; faune-paca, 2020)

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut national	Directive Habitats	Conventions internationales (Berne - Bonn - CITES-UE)	Liste rouge Monde	Liste rouge Europe (2007)	Liste rouge Europe 25 (2007)	Liste rouge France	Espèces ZNIEFF	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimoniale	classe
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	DD	D	3	3	2	3	11	A
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	2	II / IV	B2 - b2	NT	VU	VU	LC	R	3	2	2	3	10	A
<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	DD	D	3	2	2	3	10	A
<i>Plecotus macrotus</i>	Oreillard montagnard	2	IV	B2 - b2	LC	NT	VU	VU		3	2	1	2	8	A
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	2	II / IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC	R	3	2	1	0	6	B
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC		3	1	0	2	6	B
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC		3	3	0	0	6	B
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	NT	R	3	0	0	2	5	B
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	NT	R	3	1	1	0	5	B
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	NT		3	1	0	0	4	C
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC		3	1	0	0	4	C
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC	R	3	0	0	0	3	C
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC		3	0	0	0	3	C
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC		3	0	0	0	3	C
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2	IV	B3 - b2	LC	LC	LC	NT		3	0	0	0	3	C
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	2	IV	B2 - b2	LC	LC	LC	LC		3	0	0	0	3	C

Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens de la RNR des Partias hiérarchisée selon leur valeur patrimoniale

(Source : LPO, faune-paca, 2020)

Nom latin	Nom vernaculaire	Observé entre 1995 et 2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitats	Conventions	Convention de Berne	Convention de Bonn	Convention de	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge PACA (2017)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB PACA	Patrimonialité	rareté	vulnérabilité	rôle du site	Valeur patrimoniale	Classe
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies (L. vert occidental)				1										1	2	IV	B 2	B 2			LC	LC	LC	LC			3	0	0	1	4	C
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles										1					2	IV	B 2	B 2			LC	LC	LC	LC			3	0	0	0	3	C
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic				1					1	1				1	4		B 3	B 3			LC	LC	LC	LC			2	0	0	1	3	C

Nom latin	Nom vernaculaire	Observé entre 1995 et 2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitats	Convention de Berne	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge PACA (2017)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB PACA	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimoniale	classe
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun										1				1	3		B3	LC	LC	LC	LC			2	2	1	1	6	B
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	1	1		1	1			1	1	1		1	1	1	5	V	B3	LC	LC	LC	LC			3	2	0	0	5	B
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	1				0										3		B3	LC	LC	LC	LC			2	2	1	0	5	B

Liste des espèces de rhopalocères de la RNR des Partias hiérarchisée selon leur valeur patrimoniale

(Source : LPO, faune-paca, 2020)

Nom latin	Nom vernaculaire	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitat	Liste rouge Europe (2010)	Liste rouge France (2012)	Liste rouge PACA (2014)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur	classe
<i>Colias palaeno</i>	Solitaire	1	3		LC	LC	LC	D		2	2	2	3	9	A
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi-Apollon	1	2	IV	NT	NT	LC	D	x	3	1	2	3	9	A
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	1	2	IV	NT	LC	LC	R		3	0	2	3	8	A
<i>Erebia aethiopella</i>	Moiré piémontais	1			LC	LC	LC				2	2	3	7	A
<i>Erebia gorge</i>	Moiré chamoisé	1			LC	LC	LC				2	2	3	7	A
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1	3	II	LC	LC	NE	R		3	1	2	1	7	A
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	1	2	IV	EN	LC	LC	D	x	3	1	2	1	7	A
<i>Agriades optilete</i>	Azuré de la canneberge	1			LC	LC	LC				2	2	3	7	A
<i>Agriades orbitulus</i>	Azuré alpin	1			LC	LC	NT				2	2	3	7	A
<i>Oeneis glacialis</i>	Chamoisé des Glaciers	1			LC	LC	LC				2	2	3	7	A
<i>Parnassius phoebus</i>	Petit Apollon	1	3			NT	LC	LC	D	2	2	1	1	6	B
<i>Erebia manto</i>	Moiré variable	1			LC	LC	NT				3	2	0	5	B
<i>Erebia pluto</i>	Moiré velouté	1			LC	LC	LC				1	1	3	5	B
<i>Erebia scipio</i>	Moiré des pierriers	1			LC	NT	LC				2	1	1	4	C
<i>Maculinea alcon ecotype alcon ou rebeli</i>	Azuré des mouillères / de la croisette	0	3		LC	NT	LC				2	2	0	4	C
<i>Boloria napaea</i>	Nacré des Renouées	1			LC	LC	LC				1	1	1	3	C
<i>Erebia mnestra</i>	Moiré fauve	1			LC	LC	LC				1	1	1	3	C
<i>Melitaea aurelia</i>	Mélitée des Digitales	1			NT	VU	NT			2	1	0	0	3	C
<i>Melitaea varia</i>	Mélitée de la Gentiane	1			LC	LC	LC				1	1	1	3	C
<i>Pontia callidice</i>	Piérade du Vêlar	1			LC	LC	LC				1	1	1	3	C
<i>Pyrgus andromedae</i>	Hespérie des Frimas	1			LC	LC	NT				1	1	1	3	C
<i>Pyrgus cacaliae</i>	Hespérie du Pas-d'âne	1			LC	LC	NT	R			1	1	1	3	C
<i>Aricia eumedon</i>	Argus de la Sanguinaire	1			LC	LC	LC				0	1	1	2	C
<i>Aricia nicias</i>	Azuré des Géraniums	1			LC	LC	LC				0	1	1	2	C
<i>Boloria pales</i>	Nacré subalpin	1			LC	LC	NT				0	1	1	2	C
<i>Carcharodus floccifer</i>	Hespérie du marrube	1			NT	LC	LC				1	1	0	2	C
<i>Coenonympha glycerion</i>	Fadet de la Mélisque	1			LC	LC	LC				1	1	0	2	C

Nom latin	Nom vernaculaire	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitat	Liste rouge Europe (2010)	Liste rouge France (2012)	Liste rouge PACA (2014)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur	classe
<i>Colias phicomone</i>	Candide	1			NT	LC	LC				0	1	1	2	C
<i>Erebia ligea</i>	Moiré blanc-fascié	1			LC	LC	LC				1	1	0	2	C
<i>Erebia montana</i>	Moiré striolé	1			LC	LC	LC				1	0	1	2	C
<i>Erebia pandrose</i>	Moiré cendré	1			LC	LC	LC				0	1	1	2	C
<i>Hamearis lucina</i>	Lucine	0			LC	LC	LC				2	0	0	2	C
<i>Hyponephele lycaon</i>	Misis	1			LC	LC	LC				1	1	0	2	C
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio	1			LC	LC	VU			1	0	1	0	2	C
<i>Pieris bryoniae</i>	Piérade de l'Arabette	1			LC	LC	LC				1	0	1	2	C
<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des Coronilles	0			LC	LC	LC				2	0	0	2	C
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	1			LC	LC	LC				0	1	0	1	C
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	1			LC	LC	LC				1	0	0	1	C
<i>Aricia artaxerxes</i>	Argus des Hélianthes	1			LC	LC	DD				0	0	1	1	C
<i>Colias hyale</i>	Soufre	1			LC	LC	NT				1	0	0	1	C
<i>Erebia cassioides</i>	Moiré lustré	1			LC	LC	LC				0	1	0	1	C
<i>Euchloe simplonia</i>	Piérade du Simplon	1			LC	LC	LC	D			0	1	0	1	C
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré	0			LC	LC	LC				1	0	0	1	C
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	1			LC	LC	LC				1	0	0	1	C
<i>Melitaea deione</i>	Mélitée des Linaires	0			LC	LC	LC	R			1	0	0	1	C
<i>Agriades glandon</i>	Azuré des soldanelles	1			LC	LC	LC				0	0	1	1	C
<i>Polyommatus dorylas</i>	Azuré du Mélite	0			NT	NT	LC				1	0	0	1	C
<i>Polyommatus eros</i>	Azuré de l'Oxytropide	1			NT	LC	LC				1	0	0	1	C
<i>Pyrgus bellieri</i>	Hespérie des Hélianthes	0			LC	LC	LC				1	0	0	1	C
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Argynnis adippe</i>	Moyen Nacré	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Argynnis niobe</i>	Chiffre	1			LC	NT	LC				0	0	0	0	C
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Boloria euphrosyne</i>	Grand Collier argenté	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C

Nom latin	Nom vernaculaire	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitat	Liste rouge Europe (2010)	Liste rouge France (2012)	Liste rouge PACA (2014)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur	classe
<i>Boloria titania</i>	Nacré porphyrin	1			NT	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la Sanguisorbe	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Coenonympha gardetta</i>	Satyron	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Colias crocea</i>	Souci	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Cupido minimus</i>	Azuré frêle	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Cupido osiris</i>	Azuré de la Chevrette	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Erebia alberganus</i>	Moiré lancéolé	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Erebia epiphron</i>	Moiré de la Canche	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Erebia euryale</i>	Moiré Frange-pie	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Erebia meolans</i>	Moiré des Fétuques	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Erebia neoridas</i>	Moiré automnal	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Erebia triarius</i>	Moiré printanier	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Glauopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Hesperia comma</i>	Virgule	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Lasiommata petropolitana</i>	Gorgone	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du Lotier	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Lycaena virgaureae</i>	Cuivré de la Verge-d'or	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C

Nom latin	Nom vernaculaire	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitat	Liste rouge Europe (2010)	Liste rouge France (2012)	Liste rouge PACA (2014)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur	classe
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	1			LC	LC	NE				0	0	0	0	C
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Melitaea diamina</i>	Mélitée noirâtre	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Melitaea nevadensis</i> (=Melitaea celadussa Fruhstorfer)	Mélitée de Fruhstorfer	1					LC				0	0	0	0	C
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée de la Lancéole	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pieris mannii</i>	Piéride de l'Ibérie	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Plebejus argus</i>	Azuré de l'Ajonc	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Plebejus idas</i>	Azuré du Genêt	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Polyommatus bellargus</i> (=Lysandra bellargus)	Argus (Azuré) bleu céleste	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Polyommatus damon</i>	Sablé du Sainfoin	1			NT	LC	LC	R			0	0	0	0	C
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré de l'Adragant	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Polyommatus thersites</i>	Azuré de l'Esparcette	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pyrgus alveus</i>	Hespérie du Faux-Buis	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pyrgus carlinae</i>	Hespérie de la Parcinière	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pyrgus carthami</i>	Hespérie du Carthame	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pyrgus malvoides</i>	Hespérie de l'Aigremoine	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Pyrgus serratulae</i>	Hespérie de l'Alchémille	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Satyrrium acaciae</i>	Thécla de l'Amarel	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Satyrrium spini</i>	Thécla des Nerpruns	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Satyrus ferula</i>	Grande Coronide	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C

Nom latin	Nom vernaculaire	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitat	Liste rouge Europe (2010)	Liste rouge France (2012)	Liste rouge PACA (2014)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur	classe
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des Sanguisorbes	0			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	1			LC	LC	LC				0	0	0	0	C

Liste des espèces d'hétérocères (ou lépidoptères or R de la RNR des Partias

(Source : LPO, faune-paca, 2020 ; GRENHA, 2011 ; INRAE, 2012)

Nom	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observation / RNR
<i>Agriopis aurantiaria</i>				1									1
<i>Agrius convolvuli</i>							1						0
<i>Agrius convolvuli</i>							1						0
<i>Apamea lateritia</i>			1										1
<i>Catoptria conchella</i>										1			1
<i>Chelis maculosa</i>									1				0
<i>Chersotis alpestris</i>										1			0
<i>Chiasmia clathrata</i>										1			0
<i>Coleophora laricella</i>				1									1
<i>Crocota tinctaria</i>			1						1		1		1
<i>Dicallomera fascelina</i>													1
<i>Dysstroma truncata</i>													0
<i>Entephria caesiata</i>			1										1
<i>Eurois occulta</i>									1				0
<i>Epirrita autumnata</i>				1									1
<i>Exapate duratella</i>				1									1
<i>Graellsia isabellae</i>				1									1
<i>Hadena confusa</i>									1				0
<i>Hyles euphorbiae</i>			1				1						1
<i>Hyles gallii</i>									1				0
<i>Idaea aureolaria</i>							1						0
<i>Lasiocampa quercus</i>								1					0
<i>Lasionycta imbecilla</i>										1			1
<i>Leucania comma</i>									1				0
<i>Leucoma salicis</i>									1				0

Nom	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observation / RNR
<i>Lycia isabellae</i>				1									1
<i>Mecyna lutealis</i>													0
<i>Mesotype verberata</i>			1								1		1
<i>Mompha conturbatella</i>			1										1
<i>Mythimna albipuncta</i>									1				0
<i>Naemia typica</i>									1				0
<i>Odezia atrata</i>							1				1		0
<i>Polia nebulosa</i>									1				0
<i>Pseudopanthera macularia</i>											1		0
<i>Scotopteryx chenopodiata</i>											1		0
<i>Setina aurita</i>			1					1					1
<i>Synanthedon spuleri</i>			1										1
<i>Xestia ochreago</i>			1										1
<i>Zeiraphera diniana</i>				1									1
<i>Zygaena exulans</i> - Zygène des sommets										1			1
<i>Zygaena filipendulae</i> - Zygène du Pied-de-Poule							1						0
<i>Zygaena minos / purpuralis</i>								1			1		1
<i>Zygaena transalpina</i> - Zygène transalpine			1				1				1		1

Liste des espèces d'odonates de la RNR des Partias

(Source : LPO, faune-paca, 2020)

Nom latin	Nom vernaculaire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitats	Convention de Berne	Liste rouge Monde (2010)	Liste rouge Europe (2010)	Liste rouge Europe 27	Liste rouge Médit (2009)	Liste rouge France (1994)	Liste rouge France (2016)	Liste rouge PACA (2011)	Liste rouge PACA (2018)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB PACA	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimoniale	classe
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue						1							1				NE	LC	LC	LC		LC	LC	LC			0	0	0	0	0	C
<i>Aeshna juncea</i>	Aeschne des joncs						1							1				NE	LC	LC	LC		NT	LC	LC			0	1	1	0	2	C
<i>Coenagrion puella</i>	Agrions jouvencelles											1		1				LC	LC	LC	LC		LC	LC	LC			0	0	0	0	0	C
<i>Lestes dryas</i>	Leste dryade						1							1				NE	LC	LC	LC		LC	NT	LC			0	2	1	1	4	C
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée											1		1				NE	LC	LC	LC		LC	LC	LC			0	0	0	0	0	C
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches							1						1				LC	LC	LC	LC		LC	LC	LC			0	0	0	0	0	C
<i>Sympetrum danae</i>	Sympétrum noir			1			1							1				NE	LC	LC	LC		VU	LC	NT			2	1	1	0	4	C
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe						1							1				LC	LC	LC	LC		LC	LC	LC			0	0	0	0	0	C

Liste des espèces d'orthoptères de la RNR des Partias

(Source : LPO, faune-paca, 2020 ; GREHNA, 2011)

Nom latin	Nom vernaculaire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observation / RNR	Statut national	Directive Habitats	Convention de	Liste rouge monde	Liste rouge France	Liste rouge PACA (2018)	Espèces ZNIEFF	Espèces TVB PACA	statut patrim	rareté	vulnérabilité	rôle du site	valeur patrimoniale	classe
<i>Aeropedellus variegatus</i>	Gomphocère des moraines						1					1	1							LC	D		0	2	1	1	4	C
<i>Anonconotus alpinus</i>	Analote des Alpes					1	1						1							DD			0	1	0	1	2	C
<i>Antaxius pedestris</i>	Antaxie marbrée			1			1						1							LC			0	0			0	C
<i>Bicolorana bicolor (=Metrioptera bicolor)</i>	Decticelle bicolore			1		1	1					1	1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Chorthippus apricarius</i>	Criquet des adrets			1	1		1				1	1	1							LC		x	0	0	0	0	0	C
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux			1									1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Decticus verrucivorus</i>	Dectique verrucivore			1			1	1			1	1	1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Ephippigère des vignes					1						1	0							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Gomphocerus sibiricus</i>	Gomphocères des alpages			1			1				1	1	1							LC			0	0	0	1	1	C
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée							1					1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Melanoplus frigidus</i>	Miramelle des frimas						1	1			1	1	1							LC			0	2	0	1	3	C
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté											1	1							NT			1	1	1	1	4	C
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois										1		0							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Oedipoda germanica</i>	Oedipode rouge			1			1				1		1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>	Criquet rouge-queue						1				1	1	1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Omocestus viridulus</i>	Criquet verdelet					1					1	1	1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Podisma pedestris pedestris</i>	Miramelles des moraines						1				1	1	1							LC			0	0	0	1	1	C
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures			1			1				1	1	1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Psophus stridulus</i>	Oedipode stridulante											1	0							LC		x	0	0	0	0	0	C
<i>Stauroderus scalaris</i>	Criquet jacasseur			1		1	1			1	1	1	1							LC		x	0	0	0	1	1	C
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Sténobothre de la Palène			1			1						1							LC			0	0	0	0	0	C
<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>	Sténobothre bourdonneur			1			1					1	1							LC		x	0	0	0	0	0	C
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté			1			1						1							NT	D		1	1	1	1	4	C
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte					1		1					0							LC			0	0	0	0	0	C

Liste des autres espèces animales de la RNR des Partias

(Source : LPO, faune-paca, 2020 ; GRENHA, 2011, INRAE, 2011-2019 ; FDP05, 2019)

Coléoptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acmaeops septentrionis</i>	
<i>Adalia bipunctata</i>	Coccinelle à deux points
<i>Agapanthia violacea</i>	
<i>Anastrangalia sanguinolenta</i>	Lepture rouge sang
<i>Arhopalus rusticus</i>	
<i>Bromius obscurus</i>	Mange-poison de l'épilobe
<i>Callidium aeneum</i>	
<i>Ceratomegilla (Ceratomegilla) notata</i>	
<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée
<i>Cicindela gallica</i>	
<i>Clytus lama</i>	
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à sept points
<i>Cryptocephalus violaceus</i>	
<i>Magdalis linearis</i>	
<i>Monochamus sutor</i>	
<i>Mylabris flexuosa</i>	
<i>Onthophagus (Palaeonthophagus) fracticornis</i>	
<i>Oreina cacaliae</i>	
<i>Oxythyrea funesta</i>	Drap mortuaire
<i>Paracorymbia hybrida</i>	
<i>Phyllobius betulinus</i>	
<i>Phymatodes testaceus</i>	
<i>Pogonocherus ovatus</i>	
<i>Protaetia cuprea</i>	Cétoine cuivrée
<i>Sphaeridium scarabaeoides</i>	
<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i>	
<i>Tetropium castaneum</i>	
<i>Tetropium gabrieli</i>	
<i>Thanasimus formicarius</i>	

Diptères

Nom scientifique
<i>Philipomyia aprica</i>
<i>Scaeva pyrastris</i>
<i>Scaeva selenitica</i>
<i>Volucella pellucens</i>

Hyménoptères

Nom scientifique
<i>Anoplonyx destructor</i>
<i>Anoplonyx ovatus</i>

Araignées

Nom scientifique
<i>Aculepeira ceropegia</i>

Gastéropodes

Nom scientifique	Nom latin
<i>Bythinella sp.</i>	Bythinelle sp.
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies
<i>Granaria stabilei stabilei</i>	Maillot montagnard (type)
<i>Pyramidula rupestris</i>	Pyramidule des rochers

Poissons

Nom scientifique	Nom latin
<i>Salvelinus fontinalis</i>	L'omble de fontaine ou saumon de fontaine

Légende des statuts de patrimonialité des espèces

Légende	Description du statut	Textes de référence
Protection nationale : PN		
	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire	
3	Article 3 : espèce protégée et dégradation ou altération de ses sites de reproduction et de repos interdits	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection version consolidée au 6/12/2009
4	Article 4 : espèce protégée	
GS	Espèces chassables : Gibier sédentaire Gibier d'eau Oiseaux de passage	Arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée - version consolidée au 25 février 2015
GE		
OP		
EN	Espèce pouvant être classée nuisible au niveau départemental par arrêté préfectoral	Arrêté du 30 septembre 1988 fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles abrogé par l'Arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté du préfet
	Liste des espèces de mammifères protégées sur l'ensemble du territoire	
2	Article 2 : espèces protégées et dégradation ou altération de ses sites de reproduction et de repos interdits	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection modifié par l'Arrêté du 15 septembre 2012
	Amphibiens et reptiles protégés sur le territoire national et modalité de protection	
2	Article 2 : espèces protégées + sites de reproduction + aires de repos des animaux	Arrêté du 19 novembre 2007, consolidé au 19 décembre 2007
3	Article 3 : espèces protégées à tous les stades	
4	Article 4 : espèces protégées	
5	Article 5 : espèces protégées	
	Rhopalocères protégés sur le territoire national et modalité de protection	
2	Article 2 : espèces protégées + sites de reproduction + aires de repos des animaux	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
3	Article 3 : espèces protégées	
Directive oiseaux		
I	Espèce menacée ou vulnérable bénéficiant de mesures de protection strictes	Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages Directive 2009/147/CE du 30/11/2009 transposée en droit francais article L414-1 à L414-7 du code de l'environnement
II-A	Espèce pouvant être chassée dans l'espace géographique d'application de la directive	
II-B	Espèce pouvant être chassée seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées	
III-A	Commerce et détention réglementés	
III-B	Commerce et détention réglementés et limités	

Directive habitats		
*	Espèces prioritaires	Directive 92/43/CEE transposée en droit français article L414-1 à L414-7 du code de l'environnement
II	Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation	
IV	Espèces présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte	
V	Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion	
Conventions internationales		
Convention de Berne : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe		
B2	Espèces de faune nécessitant une protection particulière	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe Berne, 19/09/1979 Décret français 90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
B3	Espèces de faune sauvage protégées tout en laissant la possibilité de réglementer leur exploitation conformément à la Convention	
Convention de Bonn : convention relative à la conservation des espèces migratrices		
b1	Espèce menacée d'extinction ou de disparition sur une aire importante ou sur la totalité de son aire de répartition interdisant tout prélèvement	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) (Convention de Bonn, signée le 23 juin 1979) Version consolidée au 23 février 2006
b2	Espèce dont le statut de conservation défavorable nécessite la mise en œuvre des mesures visant le rétablissement de l'espèce	
AEWA	Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie	
Convention de Washington : transposition européenne de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages (CITES)		
I	L'Annexe I comprend toutes les espèces menacées d'extinction. Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington le 3 mars 1973, amendée à Bonn le 22 juin 1979
II	L'Annexe II comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie.	
III	L'Annexe III comprend toutes les espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres Parties à la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce. La procédure à suivre pour procéder à des changements dans l'Annexe III est distincte de celle pour les Annexes I et II car chaque Partie est habilitée à y apporter unilatéralement des amendements.	

Liste rouge de l'UICN : Liste rouge internationale et française de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)		
EX	Espèce éteinte à l'état sauvage et en captivité	
RE	Espèce disparue de la zone considérée	
CR	Espèce en danger critique d'extinction	
EN	Espèce en danger	
VU	Espèce vulnérable	
NT	Espèce quasi menacée	
LC	Espèce à préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable Naa: espèce introduite après l'année 1500 Nab: espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année dans la zone considérée Nac: espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage dans la zone considérée mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative Nad: espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage dans la zone considérée mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis	
NE	Espèce ou sous-espèce non évaluée	
Espèces ZNIEFF PACA		
D	Espèces déterminantes	Actualisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de PACA ANNEXE 1 DIREN PACA – juillet 2005
R	Espèces remarquables	
Espèces TVB PACA		
x	Les espèces TVB constituent des espèces d'enjeux nationaux, elles forment un socle minimal exigé par le niveau national.	Espèces pour la cohérence nationale TVB - liste finale et changements par rapport aux prélistes

Tétras lyre - *Lyrurus tetrix*

Quasi-Menacée sur la liste rouge France et Vulnérable sur celle régionale

Directive Oiseaux annexe I/II-B/III-B, Convention de Berne annexe III

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Robert Balestra

Habitats : mosaïques d'habitats caractéristiques de la « zone de combat » subalpine, caractérisé par des alternances de boisements, de landes à rhododendrons et à myrtilles, de prairies hautes, de pelouses, ou encore de petits éboulis et de zones humides.

Distribution :

Espèce paléarctique habitant le nord de l'Eurasie, de la Grande-Bretagne jusqu'en Sibérie et en Chine.

Jusqu'à 2300 mètres d'altitude dans les Alpes.

Description :

Le Tétras lyre est un Galliforme de taille moyenne, au dimorphisme sexuel important. Le mâle possède un plumage noir à reflets bleus. Ses ailes sont brun-noir avec une petite barre blanche. Le dessous des ailes et de la queue est blanc. La queue se termine en forme de lyre. Au dessus de l'œil, une caroncule rouge, de taille variable, très développée au printemps, surmonte un bec court. Les pattes sont courtes et emplumées. La femelle porte une livrée brune et roussâtre barrée de noir. La queue est à peine fourchue.

Caractéristiques :

Le Tétras lyre est sociable.

En hiver, il limite au maximum ses déplacements, en sélectionnant des milieux satisfaisant à la fois ses exigences de protection et ses besoins alimentaires : boisements clairs de mélèzes, de bouleaux, de sorbiers des oiseleurs ou de diverses essences de pins (pin à crochets de préférence), le plus souvent exposés au nord (neige poudreuse). Il s'enfonce dans la neige pour éviter le froid. Il peut passer la nuit entière et une bonne partie de la journée dans ces loges s'il fait mauvais temps, il économise ainsi son énergie. Il ne s'alimente que durant une heure environ.

En été et pendant la bonne saison, il dort dans les arbres. Il est actif principalement en début et en fin de journée. La durée de ces deux phases d'activité est maximale au printemps quand les oiseaux, surtout les coqs, doivent consacrer du temps à la fois pour s'alimenter et pour parader.

Certains individus sont sédentaires. D'autres effectuent une migration saisonnière, se déplaçant au printemps et à l'automne entre leur zone de reproduction et leur zone d'hivernage.

L'espèce est polygame. Les mâles effectuent des parades nuptiales chaque printemps (de fin avril à début juin) dans une arène appelée "place de chant". Ils commencent à chanter une demi-heure avant le lever du jour et peuvent demeurer sur l'arène pendant 4 à 5 heures.

La ponte moyenne est de 7-8 œufs, et peut être remplacée en cas de destruction par une deuxième ponte moins importante (3-4 œufs). Les trois premières semaines du poussin sont primordiales pour sa survie (50% des jeunes meurent dans les deux premiers mois, 33% les trois premières semaines). L'humidité et le froid du printemps sont des facteurs déterminants de la réussite de la reproduction. Les jeunes prennent vite du poids passant ainsi de 26 g à l'éclosion à 500 g à 45 jours. Leur alimentation, composée principalement d'insectes durant les premières semaines, s'enrichit progressivement en végétaux au cours de l'été.

L'abondance des strates d'arbrisseaux et de buissons bas riches en baies est donc essentielle à l'élevage des jeunes.

Le tétras lyre est majoritairement végétarien, se nourrissant de feuilles, de bourgeons, de graines, de fleurs et de fruits d'arbrisseaux. Il complète son alimentation en consommant des insectes et des araignées.

Vulnérabilité :

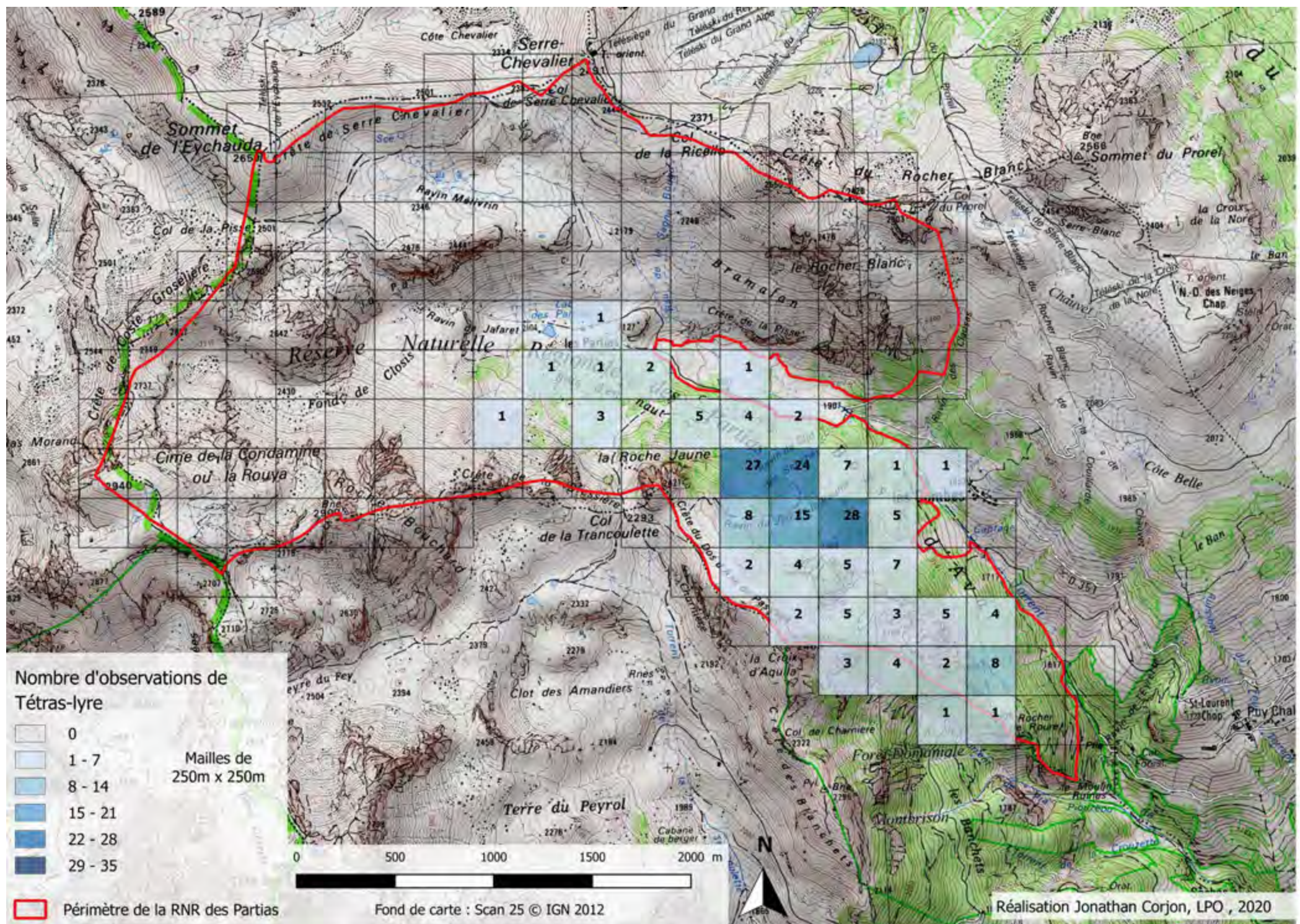
Oiseau emblématique des Alpes, chassable et menacé. La modification des habitats, le réchauffement climatique, l'intensification de certaines pratiques sylvicoles et pastorales, et l'augmentation continue des activités de loisirs de pleine nature menacent à terme la survie de l'espèce.

Préconisation de gestion :

Lorsque la pression pastorale demeure forte et peut entraîner une disparition précoce du couvert herbacé, un retard de pâturage jusqu'à la mi-août dans les habitats de reproduction mérite d'être envisagé.

Sur les massifs très fréquentés en hiver, une canalisation des skieurs et autres usagers peut être mise en place pour préserver la quiétude des zones d'hivernage.

Maintien de l'ouverture et de la physionomie en mosaïque des habitats de reproduction.



Lagopède alpin - *Lagopus muta*

Quasi-Menacée sur la liste rouge France et En danger sur celle régionale

Directive Oiseaux Annexes II-A/III-B, Convention de Berne Annexe III

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Robert Balestra

Habitats : Pelouses rases de l'étage alpin, combes à neige, landes et éboulis au-dessus de 2 000 m d'altitude. Véritable relique de l'époque glaciaire, il montre une préférence pour les pentes exposées au nord et les crêtes balayées par le vent en période hivernale.

Distribution : espèce arctique par excellence, présent sur toute la zone circumpolaire d'Europe, d'Asie et d'Amérique. En France, il ne se rencontre que dans les Alpes et dans les Pyrénées.

Description :

Les lagopèdes ont l'allure générale de petits tétaras ou de faisans. Contrairement à la plupart des oiseaux qui n'en ont que deux, les lagopèdes revêtent trois plumages au cours de l'année. En hiver, leur plumage est blanc pur, excepté la queue noire qui est présente chez les deux sexes pendant toute l'année. Les pattes sont fortement plumées et font office de raquettes, ce qui leur facilite la marche dans la neige molle. En été, les deux sexes sont barrés de taches brunes et noires indéfinissables sur le dessus. L'abdomen et le bord extérieur des ailes sont blanchâtres. Les femelles sont plus grossièrement marquées que les mâles. Les mâles attendent plus longtemps pour quitter leur livrée blanche d'hiver et revêtir leur tenue nuptiale. En automne, l'ensemble de la livrée est grisâtre écaillée de blanc sur le dessus, le dessous demeure blanchâtre. Cette dernière livrée est la plus brève.

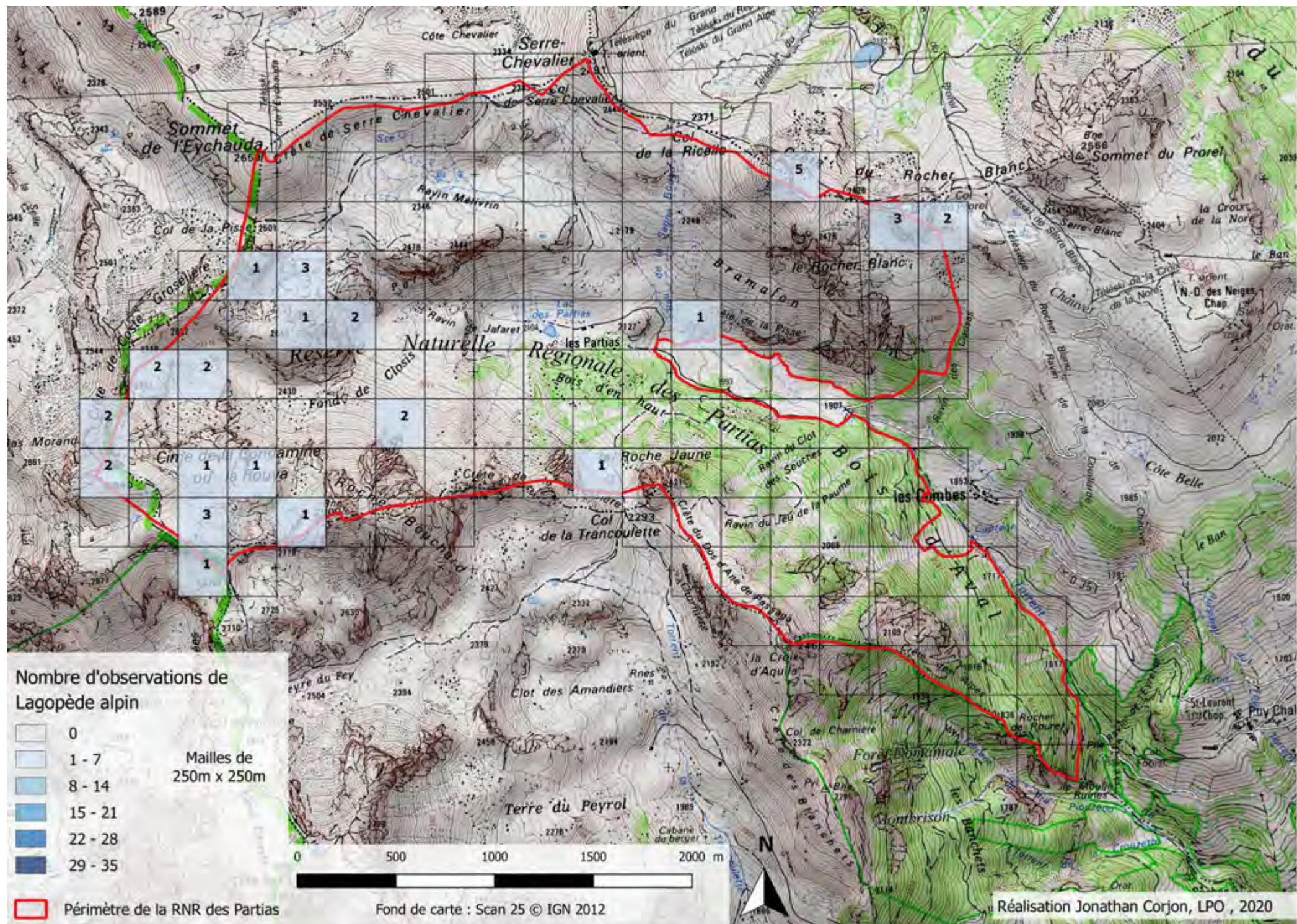
Caractéristiques : Dès avril et jusqu'à la mi-juin, avant le lever du jour, les mâles parquent sur les croupes déneigées. Le coq défend son territoire durant toute l'incubation, mais ne participe ni à la couvaison des 5 à 9 œufs que la femelle dépose dans un nid souvent très peu dissimulé sous un rocher ou une touffe de graminées. Après 21 à 24 jours d'incubation, les éclosions s'échelonnent de fin juin à début août. Les jeunes s'émancipent à l'âge de 10 à 12 semaines.

Vulnérabilité :

Après la dernière glaciation, les populations montagnardes des Alpes et des Pyrénées s'étaient retrouvées isolées. Entre l'évolution du climat actuel et l'impact des activités humaines sur sa démographie (il est menacé par la chasse abusive et les dérangements pendant la période de reproduction), l'aire de répartition du Lagopède alpin dans notre région risque de se fragmenter et de régresser plus encore dans les années à venir.

Préconisation de gestion :

Limitier le dérangement par le pâturage dans les zones de reproduction de cet oiseau qui niche au sol et qui est donc très sensible au piétinement du bétail (les brebis essentiellement).
Limitier le dérangement par les randonneurs, les skieurs et les chiens.



Perdrix bartavelle - *Alectoris graeca*

Quasi-Menacée sur la liste rouge France et régionale

Directive Oiseaux Annexe I/II-A, Convention de Berne Annexe III

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Rando-oiseaux

Habitats : milieux montagnards des alpages aux crêtes sommitales. Affectionne les pelouses d'altitude ensoleillées et parsemées de rochers et buissons, sur ou à proximité de zones pâturées.

Distribution : Européenne, dans les Alpes, en Italie, et des Balkans à la Grèce. En France, l'aire de distribution de la Perdrix bartavelle est limitée aux Alpes

Description :

La perdrix bartavelle a le dos gris cendré brunâtre, le haut de la poitrine gris bleuté, le ventre roux pâle et les flancs rayés de roux, de noir et de crème. Le bec et les pattes sont rouges. On la distingue de la perdrix rouge par la zone blanche de sa gorge qui descend un peu vers le haut de la poitrine et qui est bordée par un collier noir bien délimité sans mouchetures sur le cou ainsi que par des plumes des flancs marquées de deux bandes noires au lieu d'une seule. L'absence de dimorphisme sexuel marqué (le mâle a une stature légèrement plus forte) rend difficile la distinction entre le coq et la poule si ce n'est par leurs attitudes au printemps lorsque les perdrix sont en couple. Le mâle se distingue par une tendance à guetter plus souvent et à lancer fréquemment son chant depuis un promontoire.

possibles. Après 24-26 jours de couvaison, les éclosions s'échelonnent entre le 20 juin et le 20 août. Capables de voler dès 7 jours, les poussins restent l'été avec les adultes et se regroupent parfois au début de l'automne avec d'autres nichées pour former des "compagnies".

Caractéristiques :

En mars-avril, les Perdrix bartavelles s'apparient et s'installent sur les sites de reproduction. Par son chant saccadé, le mâle délimite un territoire de 5 à 35 ha sur lequel est établi le nid. Nidification et élevage des jeunes s'effectuent entre 1 400 et 2 600 m d'altitude en évitant les pentes à dominante nord à ouest. 8 à 14 œufs sont déposés à couvert (buisson, rocher, touffe d'herbes...) dans une simple dépression garnie de débris végétaux. Une ponte de remplacement voire deux sont

Vulnérabilité :

L'abandon du pâturage et des cultures de céréales est le principal facteur de diminution des densités de population, voire de l'aire de répartition. Il est indéniable que cette espèce a ainsi été favorisée par les activités paysannes passées.

L'augmentation actuelle des loisirs qui investissent de plus en plus la montagne, tant en espaces qu'en périodes dans l'année, est préoccupante.

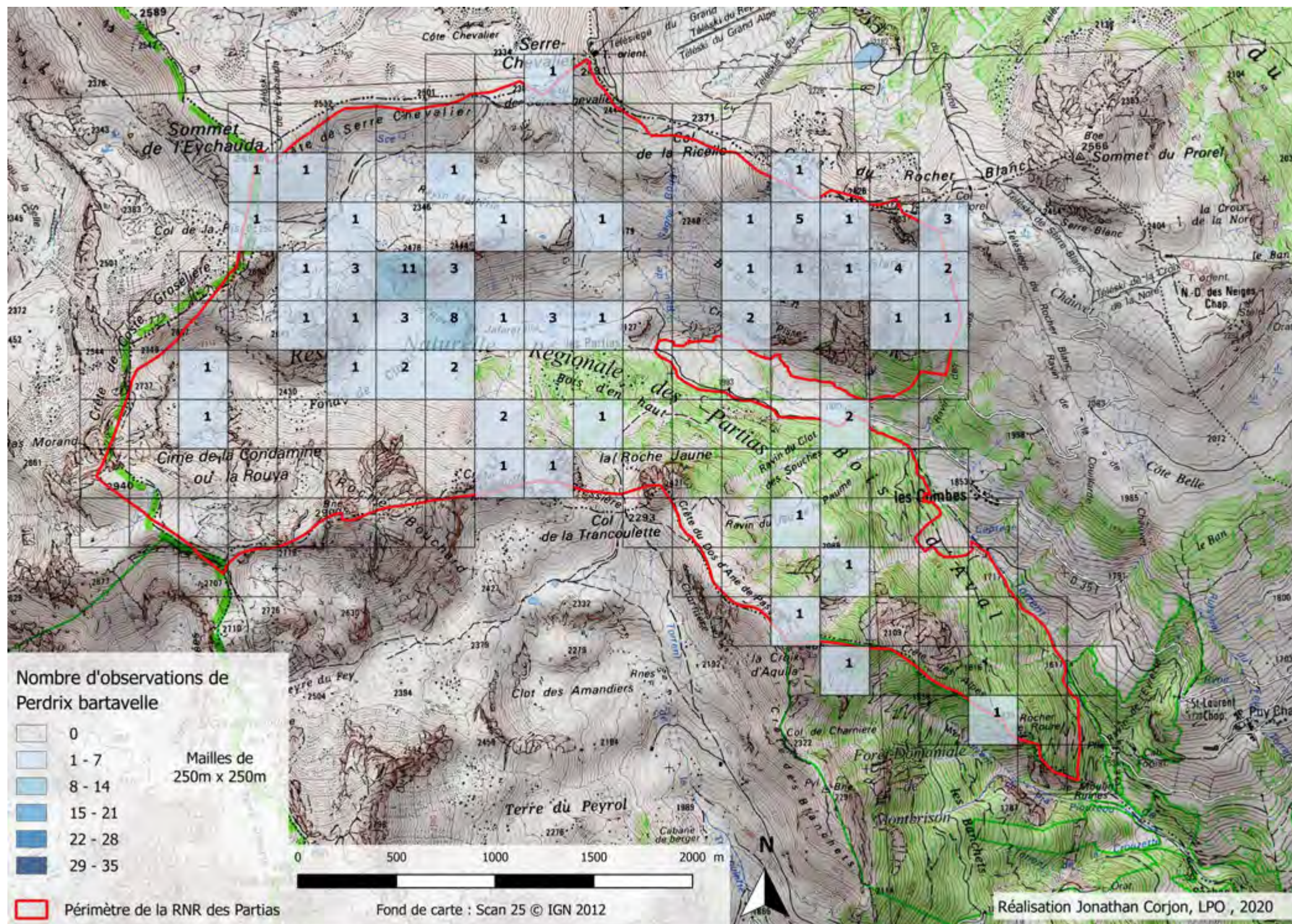
Si l'élevage commercial de la Bartavelle est interdit en France, par principe de précaution (génétique et sanitaire), on évitera également tout lâcher d'espèce voisines.

Préconisation de gestion :

Empêcher la divagation d'animaux de compagnie.

Le maintien des habitats ouverts est favorable à la reproduction. Ces milieux semi-ouverts à ouverts peuvent être maintenus par l'activité pastorale.

Les prélèvements cynégétiques doivent être localement adaptés à la production de jeunes volants.



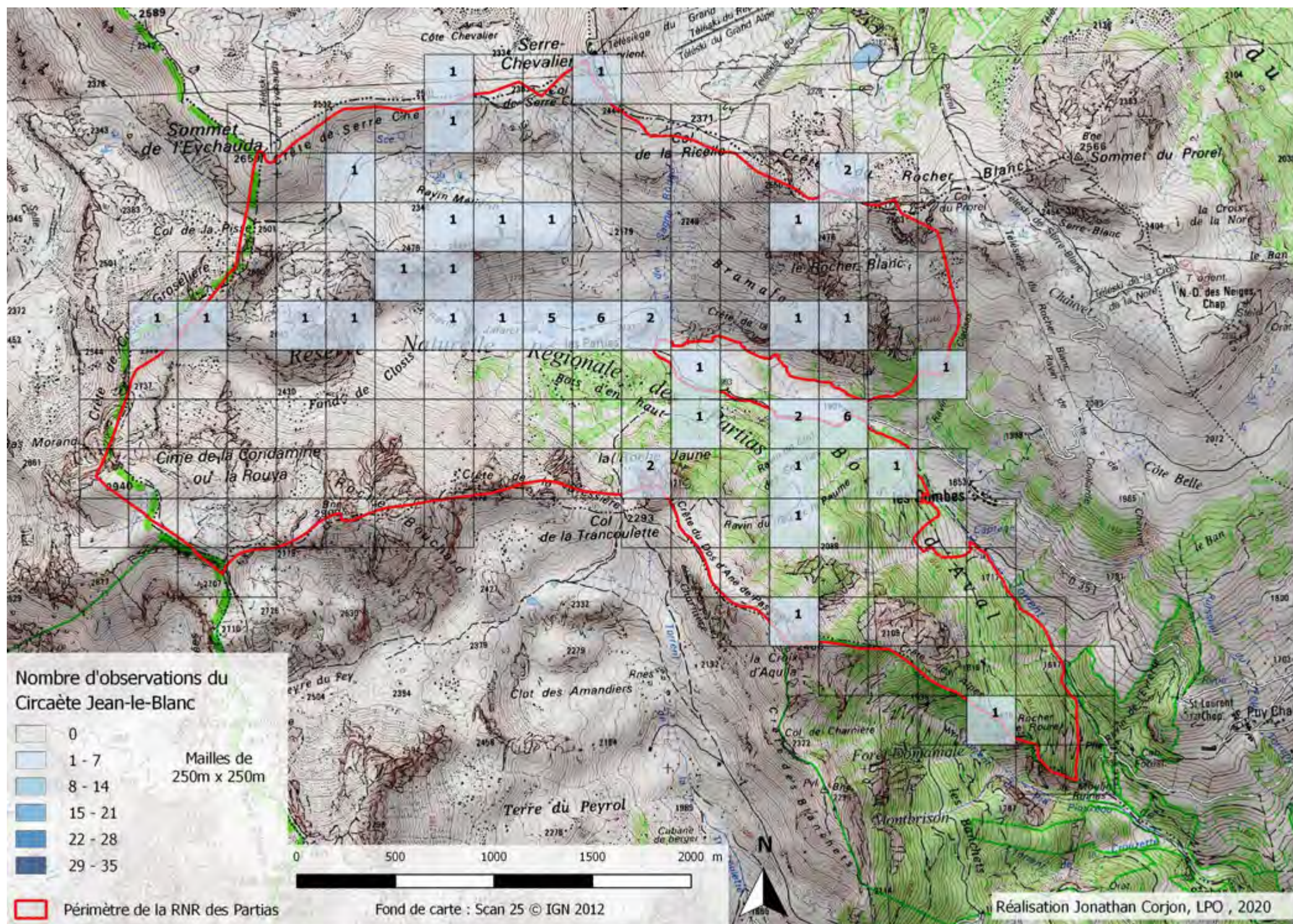
Circaète Jean-le-blanc - *Circaetus gallicus*

Préoccupation mineure sur la liste rouge France et Quasi menacé sur celle régionale

Protection nationale, Directive Oiseaux Annexe I, Convention de Berne Annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**

 © Alain Hugues	Habitats : milieux boisés (nidification), zones semi-désertiques riches en serpents. Distribution : Le Circaète Jean-le-blanc occupe essentiellement la moitié sud de la France, région à la fois riche en reptiles, base de son alimentation, et en milieux boisés indispensables à sa nidification. Les sites de nidification s'étagent depuis le littoral jusqu'à des altitudes pouvant atteindre 2 000 m d'altitude.
Description : Son plumage est brun uniforme par dessus contrastant avec les parties inférieures qui sont blanches et délicatement mouchetées de brun. Sa tête large et plus sombre apparaît comme disproportionnée par rapport au reste du corps. Son envergure importante lui confère une silhouette massive en vol. Sa tête un peu semblable à celle d'un strigidé et ses iris jaunes sont très caractéristiques.	Caractéristiques : L'espèce est migratrice, elle hiverne au sud du Sahara. Les premiers retours sont observés dès le début du mois de mars et les oiseaux s'installent aussitôt sur leur site de reproduction. La femelle pond un œuf unique, pour les plus précoces dans la première semaine d'avril, pour les plus tardifs fin avril ou début mai. Le jeune s'envole fin juillet ou courant août. Un couple produit en moyenne un petit tous les deux ans.
Vulnérabilité : Bien que l'espèce ne soit pas actuellement en danger, son faible taux de reproduction la rend tout de même vulnérable. Les principales menaces sur le circaète sont : la modification et la destruction des biotopes favorables aux reptiles (reforestation, fragmentation des milieux et occasionnellement les incendies), les perturbations sur les sites de nidification (activités forestières en période de reproduction, activités sportives, loisirs motorisés, ouvertures de pistes), et les collisions et électrocutions dues aux lignes électriques. A ces menaces locales s'ajoutent celles liées à la migration et celles rencontrées éventuellement sur les lieux d'hivernage.	Préconisation de gestion : Réduire les perturbations en période de reproduction en différant les travaux forestiers à proximité des aires et en faisant respecter la réglementation concernant la circulation des véhicules motorisés sur les pistes forestières.



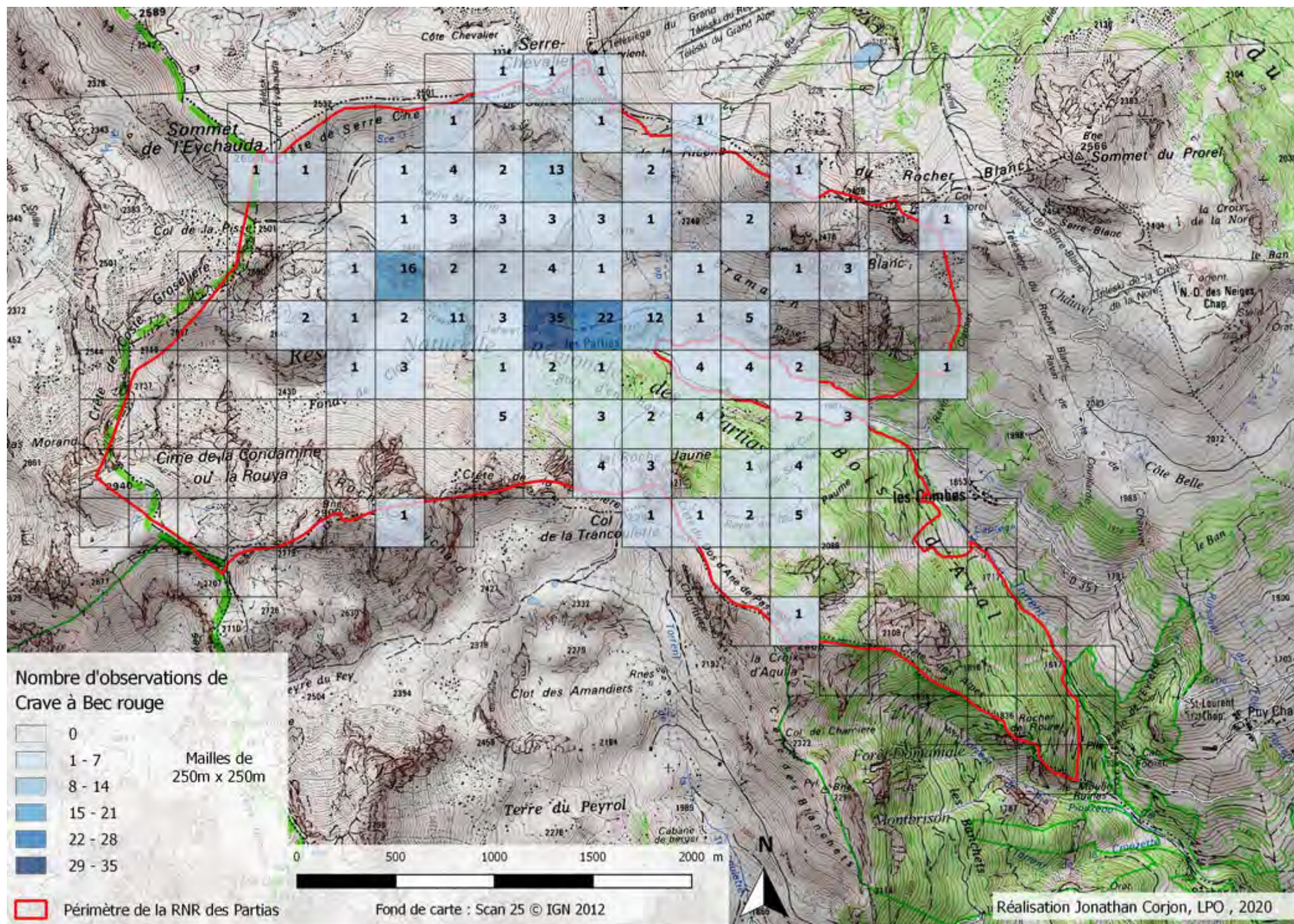
Crave à bec rouge - *Pyrrhocorax pyrrhocorax*

Quasi menacé sur la liste rouge régionale

Protection nationale, Directive Oiseaux Annexe I, Convention de Berne Annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**

 © Aurélien Audevard	Habitats : Espèce cavernicole qui dépend pour la reproduction et le repos nocturne, de cavités en falaise ou d'avens en milieu karstique, mais également de milieux ouverts à végétation rase pour son alimentation. Distribution : très discontinue de l'Europe occidentale à l'Asie centrale, à laquelle s'ajoutent quelques populations aux Canaries, au Maroc et en Ethiopie. En France dans les Alpes, les Pyrénées, le Massif central ainsi que le littoral breton.
Description : Le crave à bec rouge présente un plumage bleu-noir avec des reflets verts sur les ailes, un bec rouge recourbé et des pattes rouges. Taille : 39 à 40 cm ; Envergure : 76 à 80 cm. A distance, il ne faut pas le confondre avec le chocard à bec jaune dont le bec est plus petit. Le jeune crave a le bec jaune orangé et son plumage est plus terne que celui des adultes. Dans tous les cas, les ailes du crave sont plus digitées que celles d'autres espèces (chocard, choucas).	Caractéristiques : Le nid est situé dans une cavité en falaise à l'abri des prédateurs. La ponte a lieu entre mi-avril et début mai (3-5 œufs). Seule la femelle couve. Elle est nourrie par le mâle pendant la période d'incubation qui dure 17-23 jours. Une fois les œufs éclos, les deux partenaires participent au nourrissage des jeunes qui quittent le nid à l'âge de 36-42 jours.
Vulnérabilité : L'espèce est notée à surveiller en France avec une population stable de 2 000 à 4 000 couples en France. L'urbanisation grandissante peut également jouer un rôle non négligeable en réduisant ou morcelant les zones d'alimentation de basse altitude indispensables en hiver.	Préconisation de gestion : Le facteur le plus important pour la conservation du Crave à bec rouge est le maintien des habitats ouverts favorables à son alimentation, tels que les zones pastorales de moyenne altitude en réduction suite à la déprise agricole. Les colonies de craves sont à prendre en compte dans les projets d'aménagement des parois (escalade, via ferrata) notamment sur les sites où la disponibilité en cavités semble limitée.



Chevêchette d'Europe – *Glaucidium passerinum*

Quasi-menacée sur la liste rouge France et Vulnérable sur celle régionale

Protection nationale, Directive Oiseaux Annexe I, Convention de Berne Annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Aurelien Audevard

Habitats : Vieilles forêts de conifères parsemées de feuillus et entrecoupées de clairières entre 1200 mètres et 2300 mètres.

Distribution : Son aire de répartition est plutôt continentale et nord-européenne. Peu commune en France, on la rencontre surtout près des massifs en lisière des forêts de montagne ainsi qu'en bordure de pistes (Alpes, Jura, Pyrénées, Vosges...).

Description :

Sorte de chouette pygmée, la Chevêchette est le plus petit rapace nocturne d'Europe avec sa longueur de 16 à 18 cm, son envergure de 36 cm et son poids de 60 à 90 g selon le sexe.

Sa tête ronde et aplatie est percée de petits yeux jaunes surmontés de « sourcils » blancs. Sur le dessus, son corps est brun foncé piqué de taches plus claires. Le dessous est blanc strié de brun. Sa queue brune, rayée par cinq barres blanchâtres, est souvent agitée et relevée.

Caractéristiques :

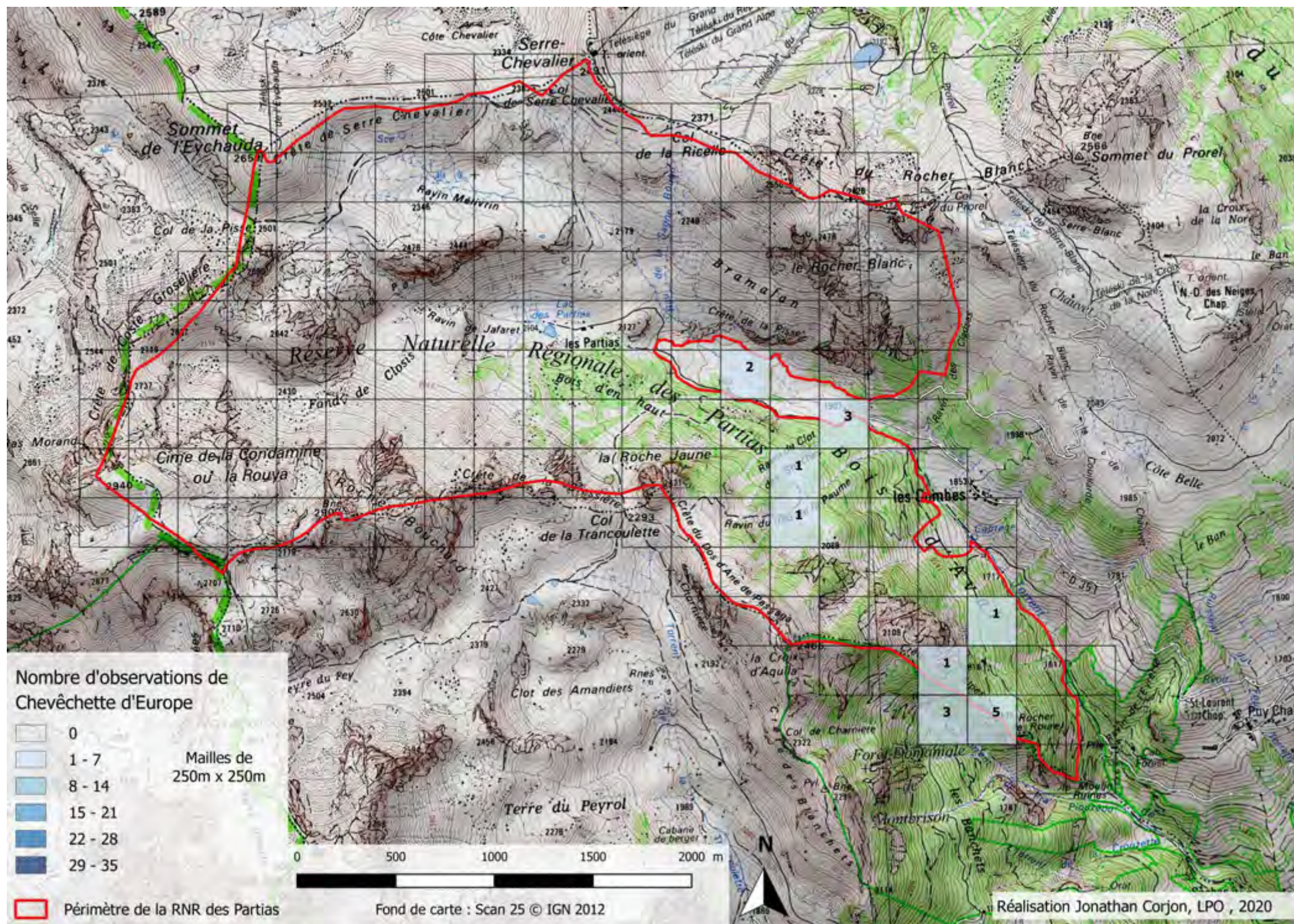
La Chevêchette est une chouette crépusculaire et diurne qui vit en solitaire ou en couple. La parade nuptiale débute entre fin février et début avril. L'espèce niche dans des cavités d'arbre creusé par un pic, en général située entre 2 mètres et 8 mètres du sol. La ponte annuelle a lieu entre mi-avril et mi-mai. Les œufs sont incubés par la femelle pendant vingt à trente jours. Les jeunes s'envolent à 27-34 jours dans une zone de 200-300 mètres durant plusieurs semaines. Encore nourris par leurs parents, c'est au bout de 2 mois qu'ils seront capables de chasser par eux-mêmes.

Vulnérabilité :

Sa conservation dépend du maintien des stades matures de la forêt subalpine : présence de vieux arbres porteurs de cavités.

Préconisation de gestion :

Gestion adéquate de ses habitats de nidification, maintien des forêts matures avec de vieux arbres.

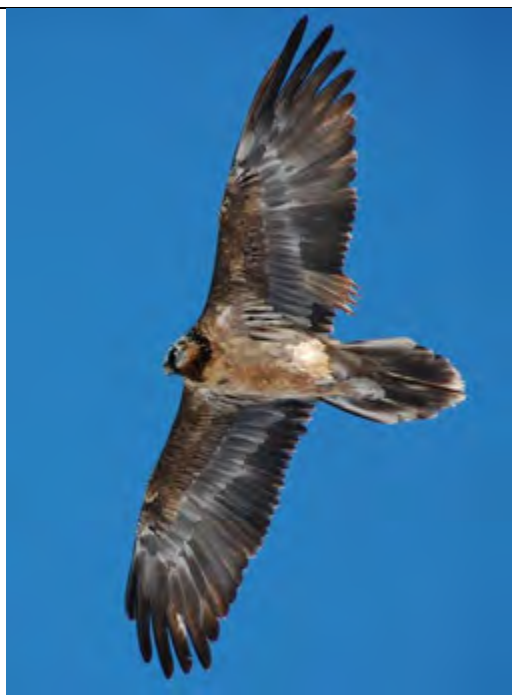


Gypaète barbu – *Gypaetus barbatus*

En danger sur la liste rouge France et En danger critique sur la régionale

Protection nationale, Directive Oiseaux Annexe I, Convention de Berne Annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**



©Noel Reynolds

Habitats : Le Gypaète barbu niche dans les zones de montagnes situées aux limites supérieures de la forêt, de préférence dans une grotte ou vire surplombée dans une falaise escarpée

Distribution : Le gypaète barbu est un oiseau des montagnes d'Europe (Pyrénées, Corse, Alpes), d'Afrique de l'Est et d'Asie.

Description :

Ce grand vautour — longueur 1,10 m à 1,50 m ; envergure jusqu'à près de 3 m, poids 5 à 7 kg. Il présente des caractéristiques qui lui sont propres : absence de zones dénudées sur la tête, le cou et la poitrine, tarsi entièrement recouverts de plumes, ailes étroites et anguleuses et queue cunéiforme. Le dessous blanchâtre teinté de roux orangé contraste avec le noir de jais du dos, des ailes et de la queue. L'immaturation est uniformément brun-gris foncé. Cet oiseau est en principe solitaire. Sa silhouette en vol rappelle celle des faucons. Assez bruyant pendant la période de reproduction, il émet des sifflements pénétrants.

Caractéristiques :

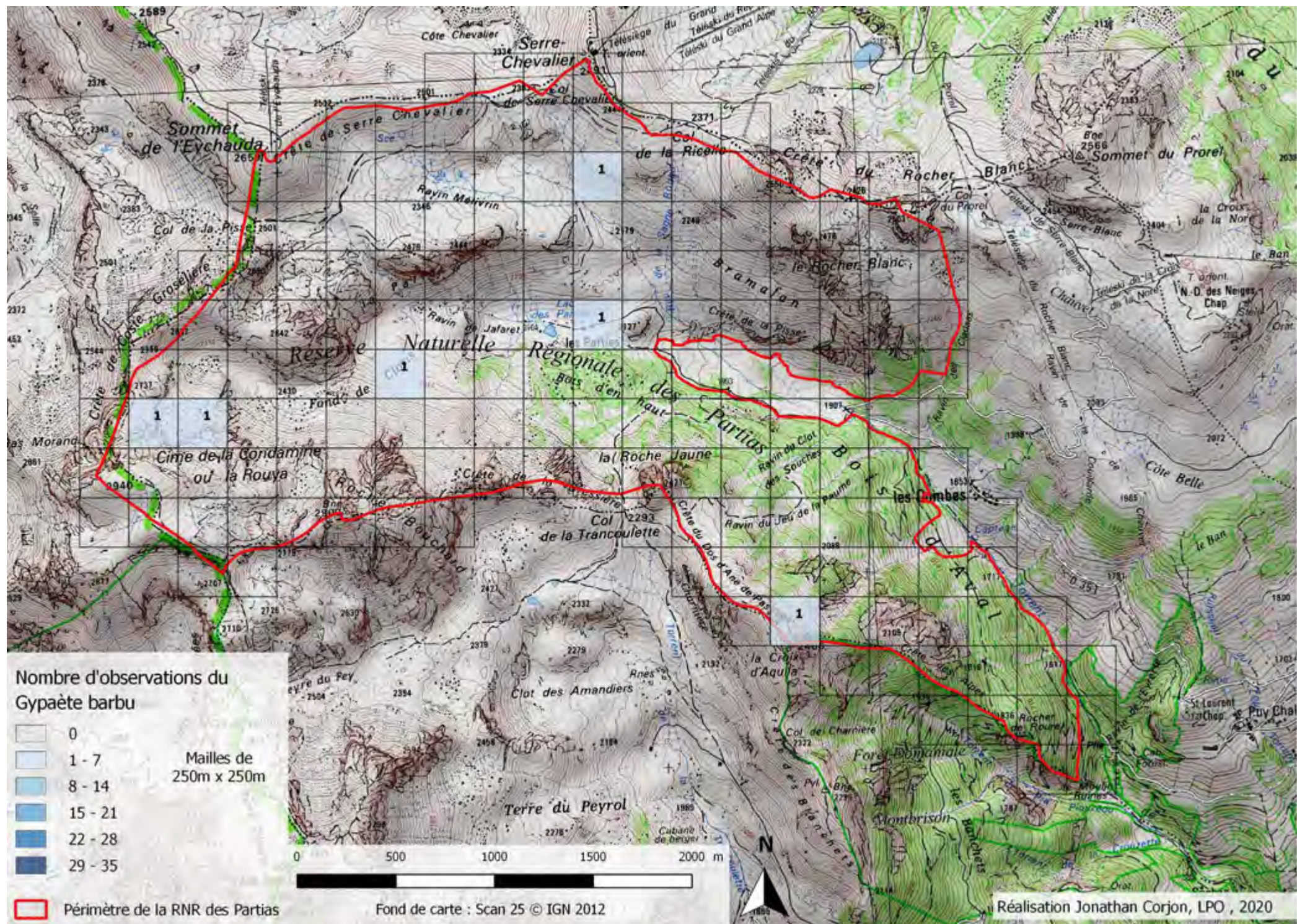
Le gypaète commence sa reproduction en début d'hiver. Les parades ont lieu dès décembre, suivies des premiers accouplements. La ponte a lieu entre janvier et février constituée de 2 œufs. L'incubation va durer 55-58 jours durant lesquels les adultes vont couvrir à tour de rôles. L'éclosion intervient de mi-février à mi-avril. Les œufs éclosent à quelques jours d'intervalle, ce qui va être fatal au cadet. L'ainé étant très agressif envers le plus jeune, ne lui laissant pas accès à la nourriture. Le jeune s'envolera après 115-228 jours et restera avec ses parents jusqu'à la nouvelle saison de reproduction. Il atteindra l'âge adulte vers 7 ans.

Vulnérabilité :

Le tir, collisions avec des câbles aériens, poison et dérangement durant la période de reproduction sont les principales menaces du Gypaète barbu.

Préconisation de gestion :

/



Chouette de Tengmalm – *Aegolius funereus*

Préoccupation mineure sur la liste rouge France et Vulnérable en région

Protection nationale, Directive Oiseaux Annexe I, Convention de Berne Annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Elie Ducos

Habitats : Forêts froide (ubac) de mélézins, sapinière-pessière et plus rarement pinèdes de Pins à Crochets ou des hêtraies-sapinières. Présente entre 1100-2300 mètres d'altitude.

Distribution : Son aire de répartition couvre de façon assez fidèle celle de la taïga. En Europe, un couloir de présence descend vers le sud puis se divise en deux branches discontinues, vers le sud-ouest jusque dans les Pyrénées et vers le sud-est jusqu'en Grèce. De même, il existe un couloir du nord-ouest du continent nord-américain jusqu'au sud des États-Unis (Nouveau-Mexique), et en Asie, deux couloirs distincts descendent l'un jusqu'au sud du Kazakhstan et l'autre jusqu'au nord de la Corée du Nord.

Description :

Cet oiseau mesure 25 cm pour une envergure de 52 cm et une masse de 135 g. Cette petite chouette a un aspect voisin de la chouette chevêche par sa silhouette trapue, mais la tête de la nyctale est plus volumineuse car son front est moins bas. La Chouette de Tengmalm est peut-être la moins connue parmi les strigidés. Elle se distingue par son bec couleur ivoire (alors que celui de la chevêche est jaune verdâtre) et l'expression de sa face jugée sévère, ce qui n'est visible que si l'oiseau est bien alerte avec ses deux disques faciaux largement déployés.

Caractéristiques :

On peut entendre l'espèce chanter de février à juin avec un pic de mi-mars à mi-mai. Le nid est installé le plus souvent dans un trou d'arbre de Pic noir. Les couvaisons sont notées de fin de mars à juin. Les jeunes s'envolent au cours de leur cinquième mais ne peuvent chasser qu'à l'âge de 6-8 semaines. Ils se dispersent dans les 10-12ème semaines.

Vulnérabilité :

Dans la région PACA, les facteurs influençant les populations de Chouette Tengmalm sont les populations de Pic noir qui offrent des nids aux chouettes et les populations de Chouette Hulotte qui entre en concurrence avec la Chouette Tengmalm.

Préconisation de gestion :

Gestion adéquate de ses habitats de nidification, maintien des forêts matures avec de vieux arbres.

Vautour Moine- *Aegypius monachus*

En danger sur la liste rouge France et En danger critique en région

Protection nationale, Directive Oiseaux Annexe I, Convention de Berne Annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**



©Antoine ADAM

Habitats : Forêt claire et les montagnes boisées entre 300 mètres et 1400 mètres d'altitude.

Distribution : En Europe, le Vautour moine se rencontre encore dans la péninsule Ibérique (Portugal, Espagne), Grèce et elle a été réintroduite en France. Le Vautour moine s'est nettement raréfié dans le sud-ouest de l'Asie, notamment en Turquie, mais aussi dans le sud-ouest de la Chine.

Description :

C'est un des plus grands rapaces diurnes d'Europe puisque son envergure mesure de 2,65 à 2,95 m. Il pèse généralement de 7 à 10 kg.

Le plumage du Vautour moine est brun foncé sur la majeure partie de son corps. Le cou est entouré d'une collerette de plumes érectiles, légèrement plus claire que le reste du plumage. La calotte crânienne est couverte d'un duvet gris clair voire blanchâtre, nettement plus clair que le reste du plumage, ce qui peut passer de loin pour une tonsure : cela est à l'origine de son nom vernaculaire de vautour moine, et de son nom d'espèce scientifique monachus. Le bec, très fort, est recouvert d'une cire gris-bleuâtre à la base, et noire à l'extrémité de la mâchoire supérieure, jaune à l'extrémité de la mâchoire inférieure.

Caractéristiques :

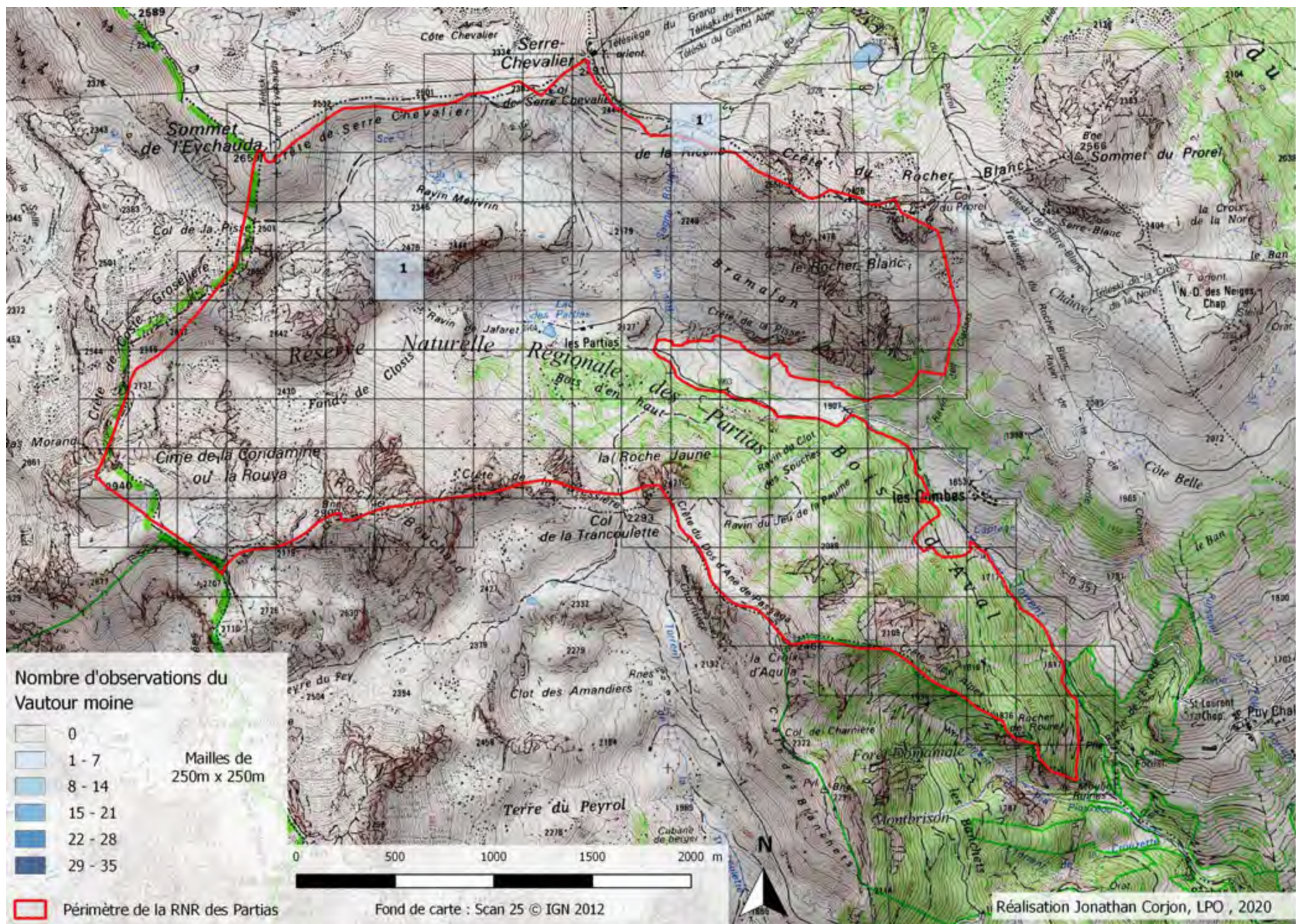
L'adulte est sexuellement mature vers 4 à 5 ans. Les parades aériennes débutent entre janvier et mars, à peu près en même temps que la construction du nid. Le nid est bâti de 3 à 20 m au-dessus du sol, sur un arbre généralement choisi sur une pente. La femelle pond entre février et mars un seul œuf, couvé alternativement par le mâle et la femelle durant 54 ou 55 jours. Le poussin est nourri au nid durant 110 à 120 jours et prend son essor en août ou septembre. Après son envol, le jeune restera quelque temps avec ses parents, qui vont le nourrir encore plusieurs semaines.

Vulnérabilité :

Les principales menaces pour le Vautour moine sont la dégradation voire la perte de son habitat et les perturbations humaines, notamment au niveau des sites de nidification.

Préconisation de gestion :

Limiter la présence humaine proche des sites de nidifications connus.



Bruant ortolan – *Emberiza hortulana*

En danger sur la liste rouge France et Vulnérable en région

Protection nationale, Directive Oiseaux Annexe I, Convention de Berne Annexe III

Classe de valeur patrimoniale : **A**



©Pierre Dalous

Habitats : pelouses sèches, landes à buis, les garrigues dégradées, friches et bosquets.

Distribution : Son aire s'étend à travers la steppe eurasiennne occidentale et la paléarctique occidentale (rare en Europe de l'Ouest). Il migre en automne notamment au Sahel, du Sénégal à l'Éthiopie.

Description :

C'est un petit oiseau chanteur, mesurant de 16 à 16,5 centimètres de longueur, pour une envergure comprise entre 24 et 27 centimètres et une masse allant de 19 à 27 grammes. Le mâle a le dessous du corps rosâtre, la poitrine et la tête verdâtre, la gorge jaune, le dos brun-roux rayé de noir, les ailes brun-noir liserées de roux et coupées transversalement de deux fines barres blanches, le bec rose à marron clair et les pattes roses à brun jaune. Un cercle orbital jaune entoure chaque œil marron foncé.

La femelle est plus terne que le mâle. Le plumage hivernal est également beaucoup plus terne et clair.

Vulnérabilité :

Principalement la dégradation des biotopes de nidification, liées à l'évolution des techniques agricoles (pesticide, homogénéisation des paysages, et de la biodiversité dans les cultures) et par la fermeture de certains milieux.

Caractéristiques :

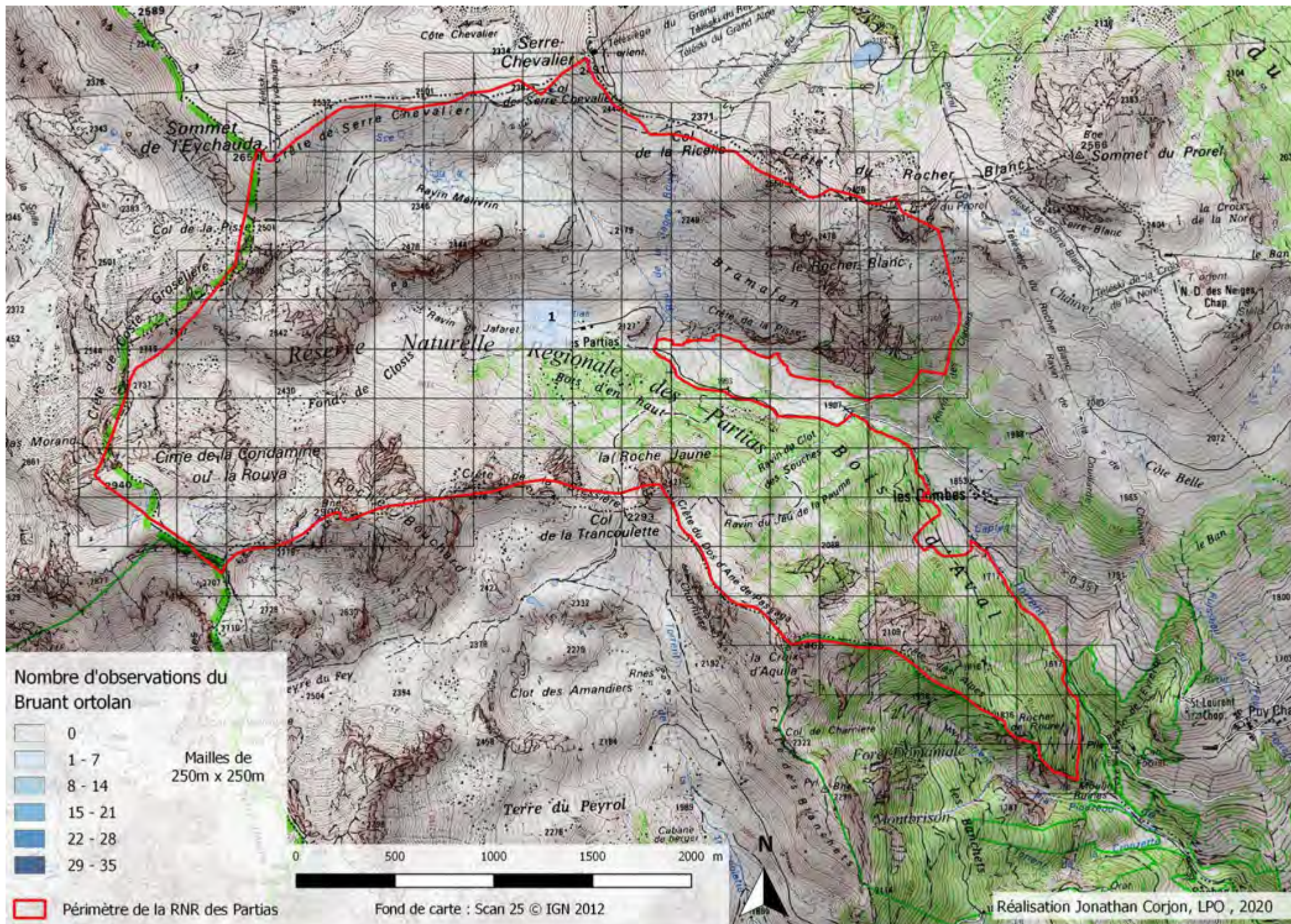
A partir de d'avril les mâles s'installent rapidement sur leur territoire et se mettent à chanter. La reproduction de cette espèce n'entreprend qu'une seule ponte.

Les nourrissages des jeunes au nid sont observés courant juillet, ce qui semble témoigner d'une reproduction tardive. Le départ sur les quartiers d'hivers commence dès mi-août, suivi de l'envol des jeunes.

Les derniers individus sont notés en septembre ou début octobre.

Préconisation de gestion :

Gestion adéquate de ses habitats de nidification.

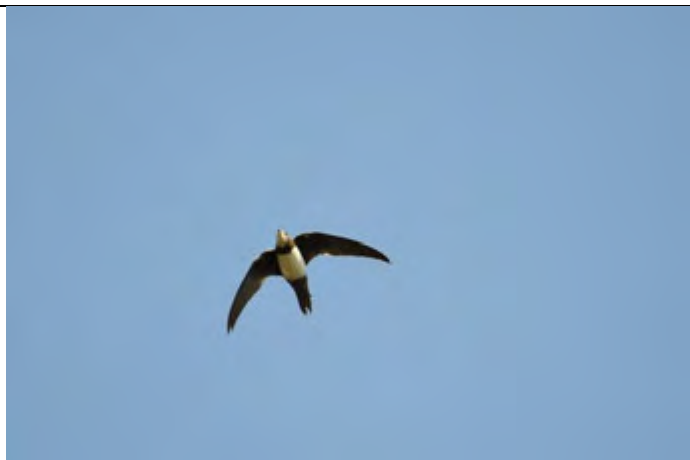


Martinet à ventre blanc- *Tachymarptis melba*

Préoccupation mineure sur la liste rouge

Protection nationale, Convention de Berne Annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Gregory Delaunay

Habitats : Rupestre : falaises, grottes, surplombs des massif montagneux jusqu'à 3000m

Distribution : Nord sur l'Europe méridionale jusqu'au sud de l'Allemagne, avec une limite septentrionale dans la région de Fribourg en Suisse, à l'est en Asie depuis l'Iran jusqu'en Inde, enfin au sud jusqu'en Afrique du Nord, orientale et méridionale et à Madagascar.

Description :

Longueur totale : 20 à 22 cm. Poids : 100 g.
Il s'agit du plus grand des martinets européens. Son corps en forme de fuseau est uniformément brun foncé sur le dessus, blanc dessous avec une bande pectorale brune. On le distingue bien des autres martinets par sa taille plus imposante, son ventre blanc et son cri de crécelle très caractéristique, modulé jusqu'à un trille très puissant émis lors des jeux aériens en groupe.

Caractéristiques :

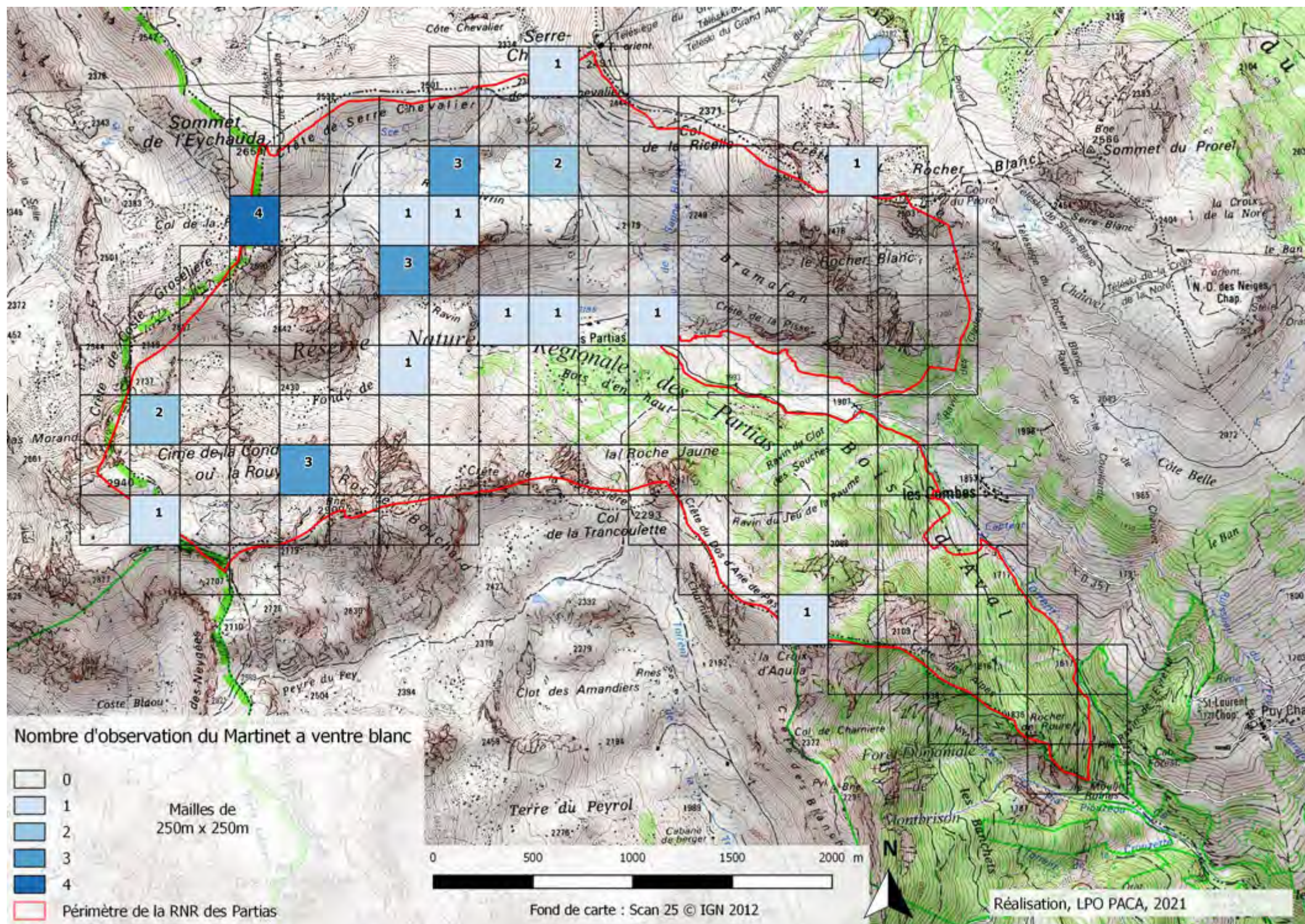
L'installation sur les sites de reproduction commence fin mars jusqu'à avril. Il constitue de petites colonies jusqu'à quelques dizaines de couples. L'unique ponte de 1 à 4 œufs est déposée surtout en mai. L'incubation dure entre 18 et 22 jours. Les jeunes sont alimentés durant de 54 à 66 jours avec des « balles » de proie contenant des d'insectes. Une fois adulte, le taux de survie annuelle est de 79%.

Vulnérabilité :

Dérangement et destruction des milieux de nidification par une pratique de l'escalade régulière.

Préconisation de gestion :

Identifier les sites de reproduction pour veiller à leur protection.



Barbastelle d'Europe - *Barbastella barbastellus*

Quasi-menacée sur la liste UICN France, Vulnérable en Europe

Protection nationale, Directive habitats annexe II et IV, Convention de Berne annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**



Habitats : Milieux forestiers divers assez ouverts.

Jusqu'à 2 000 m.

Distribution : Présente du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Grèce puis, vers l'est, en Ukraine et dans le Caucase. En Afrique elle est localisée au Maroc.

En France, l'espèce est présente dans toutes les régions boisées en plaine et dans les montagnes élevées.

Dans la région PACA, l'espèce est toujours rare à très rare, avec quelques preuves de reproduction en montagne.

Description : Taille moyenne, aux ailes brunes, étroites et longues, de 26 à 29 cm d'envergure. Pelage soyeux, presque noir, finement moucheté par la couleur blanche de l'extrémité des poils. Oreilles larges, aux bords partiellement parallèles reliées à leur base sur le front. Un repli de peau en forme de bouton est souvent présent au bord externe du pavillon. Museau court et épaté, narines ouvertes vers le haut. Bouche étroite et fine denture qui ne lui permettent de mâcher que des petits insectes au corps mou.

Caractéristiques :

Les trous dans les branches et les troncs, les recoins dans les charpentes sont des gîtes d'été très recherchés. Elle s'installe également sous les écorces décollées des arbres vivants ou morts.

Les quartiers d'hiver sont des abris souterrains, entrée de grottes, voûtes ou fissures. Hibernation d'oct.-nov. à mars-avril.

Vol rapide en trajectoire directe au-dessus des arbres et des jardins, le long des lisières et des allées. Elle part en chasse à la nuit presque noire. Elle est active même par temps humide et frais.

Son régime alimentaire est très spécialisé : essentiellement des petits ou micros Lépidoptères.

Vulnérabilité :

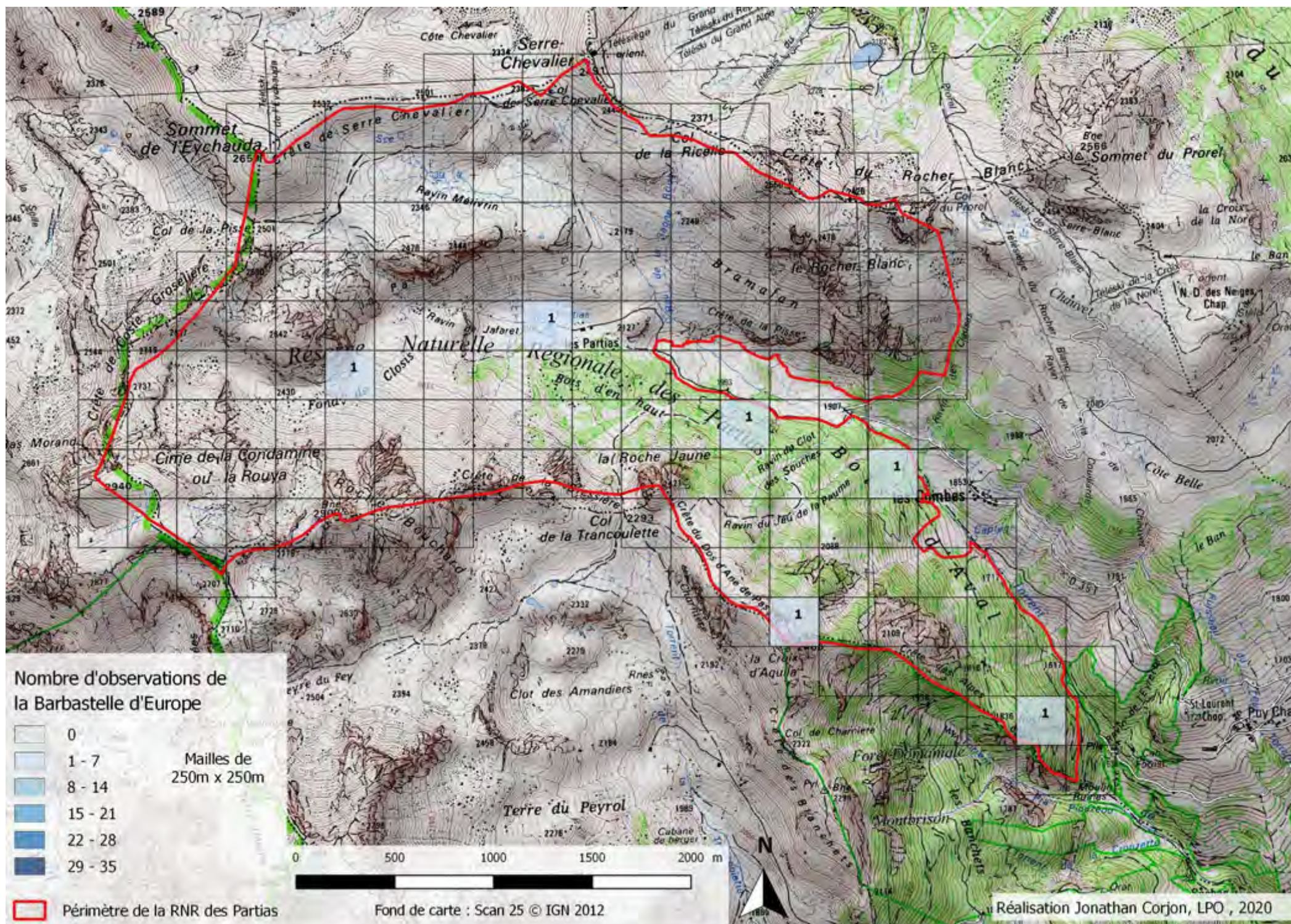
Très sensibles au dérangement. Les principales menaces sont la gestion forestière qui ne conserve pas les arbres morts ou sénescents, la pratique des éclaircissements et les nettoyages des sous-bois.

L'hyperspécialisation de son régime alimentaire pourrait être une menace en cas de régression de ses proies favorites.

La route reste une menace forte dans certaines régions.

Préconisation de gestion :

Conserver les arbres morts ou sénescents.



L'Oreillard montagnard – <i>Plecotus macrobullaris</i> Vulnérable sur la liste UICN (France) Protection nationale, Directive habitats annexe IV, Convention de Berne annexe II Classe de valeur patrimoniale : A	
©Karol Tabarelli de Fatis/MUSE 	Habitats : espèce rupestre aimant le relief montagneux entre 50 mètres et 2500 mètre d'altitude. Distribution : Cette espèce vit en Europe et en Asie.
Description : L'Oreillard montagnard est un oreillard de taille moyenne à grande, pesant entre 6 et 10 grammes, et la tête et le corps mesurant 46–55 mm. L'avant-bras mesure de 37,3 à 46 mm, pour une envergure comprise entre 24 et 30 centimètres. Comme tous les membres du genre <i>Plecotus</i>, l'Oreillard montagnard a de très grandes oreilles, qui mesurent de 34 à 38 mm, avec un tragus mesurant 5 à 6 mm de long¹. Le pied mesure 6,6 à 9,0 mm, le pouce 5,5 à 7,9 mm, et sa griffe 0,9 à 3,6 mm. Comme chez la plupart des chauves-souris, les femelles sont en moyenne plus grandes que les mâles. Les oreilles sont brun clair, le tragus aussi, avec la base de couleur chair. Les yeux sont assez grands et noirs, la face est brun foncé. Le pelage est dense et long, à dominante gris clair sur le dos, avec des poils bicolores, sombres à leur base et plus clairs à leur pointe. Le pelage ventral est parfois blanc pur, mais souvent blanchâtre avec des traces jaunâtres sur les côtés du cou et les épaules. Le patagium est brun clair, glabre.	Caractéristiques : Écologie mal connue. La mise-bas a lieu entre juin et juillet et les jeunes restent au gîte avec les adultes jusqu'en septembre.
Vulnérabilité : Dépendant des constructions humaines pour beaucoup de colonies.	Préconisation de gestion : Apporter une attention particulière aux travaux de restauration et d'entretiens des bâtiments où les chauves-souris nichent pour éviter leur dérangement.

La Sérotine bicolore – *Vespertilio murinus*

Préoccupation mineure sur la liste UICN Europe (Données insuffisante évaluer pour la France)

Protection nationale, Directive habitats annexe IV, Convention de Berne annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**

©Mnolf



Habitats : Artificiel / terrestre, désert, grottes et habitats souterrains zones rocheuses, prairies, arbustes, forêts souvent au-dessus de 1000 mètres d'altitude.

Distribution : Cette espèce vit en Europe et en Asie.

Description :

De taille moyenne, elle a une allure robuste. Le museau est large et court. Les oreilles sont larges, courtes et arrondies avec un bord postérieur s'étendant jusque sous la bouche. Les tragus sont courts et arrondis. Les ailes sont étroites, adaptées à une chasse en altitude. Les poils dorsaux sont longs, bruns foncés à la base et se terminant par des pointes d'un blanc argenté. Le pelage ventral varie généralement du gris au blanc, présentant des taches sombres. La face et les membranes sont noirs mats, contrastant avec le pelage poivre et sel caractéristique de l'espèce.

Elle peut se confondre avec la Sérotine de Nilsson et la Sérotine commune.

Longueur (T+C) : 4,8-6,6 cm. Longueur avant-bras : 4,0-5,1 cm. Envergure : 26,0-33,0 cm. Poids : 10-23 g.

Caractéristiques :

Écologie mal connue.

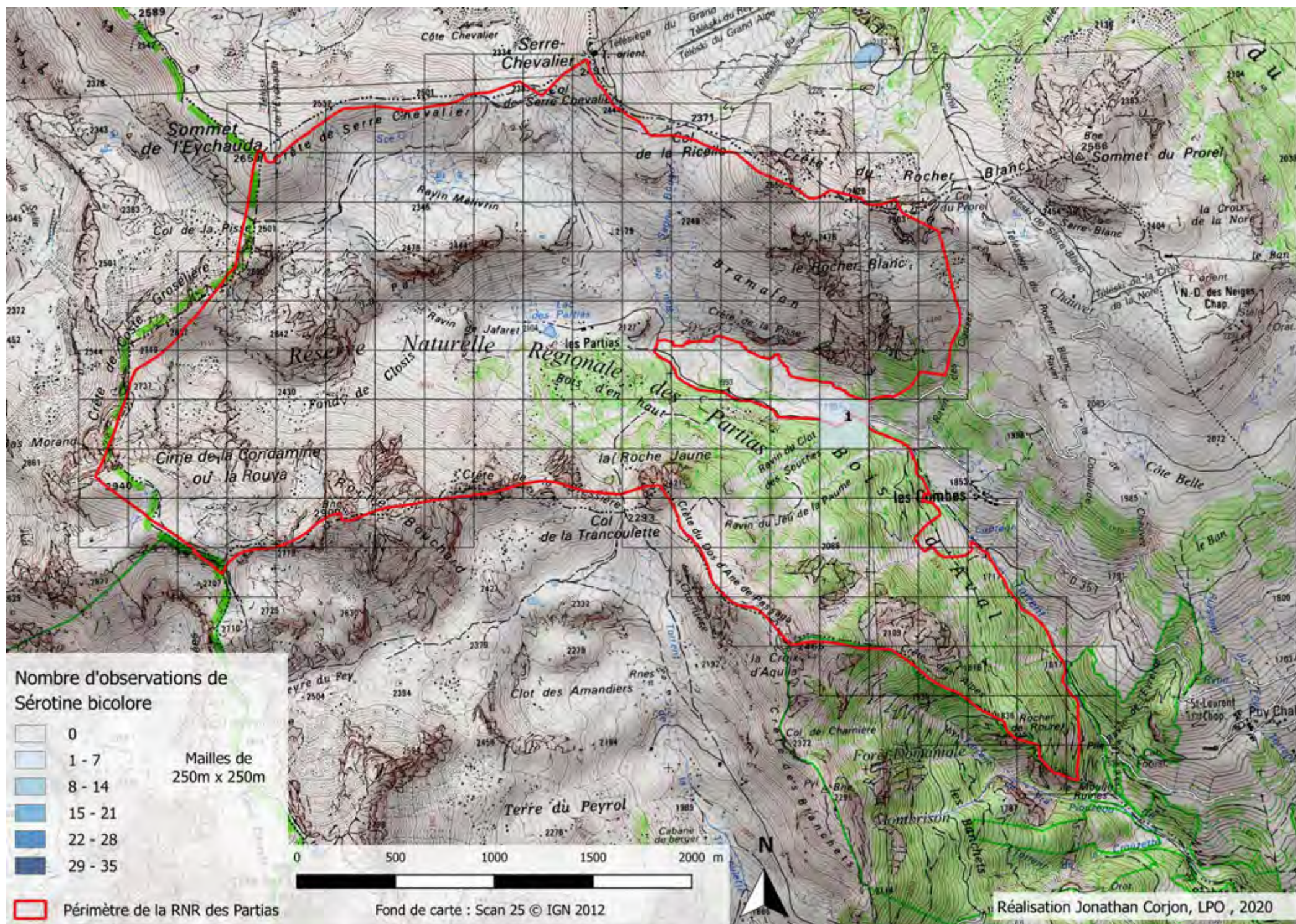
Il vit en petites colonies et souvent des individus isolés sont aperçus. Il hiberne tout l'hiver. Les jeunes naissent en juin-juillet, généralement 2 à la fois, et sont collés sur la poitrine de la mère pendant le vol.

Vulnérabilité :

Éolienne et rénovation de bâtiments.

Préconisation de gestion :

Apporter une attention particulière aux travaux de restauration et d'entretiens des bâtiments où les chauves-souris nichent pour éviter leur dérangement.



Serotine de Nilsson – *Eptesicus nilssonii*

Préoccupation mineure sur la liste UICN Europe (Données insuffisante évaluer pour la France)

Protection nationale, Directive habitats annexe IV, Convention de Berne annexe II

Classe de valeur patrimoniale : **A**

©Mnolf



Habitats : Milieux riches en forêts, de la plaine à la montagne jusqu'à 2000 m. mais est aussi très liée aux villages et aux petits bourgs.

Distribution Europe du Nord, espèce boréale.

Description :

Sa silhouette rappelle celle de la Sérotine commune. Ses oreilles sont courtes avec 5 plis sur le bord postérieur. Les tragus sont courts et arrondis. Les ailes sont larges. Le pelage dorsal est brun sombre, long, ébouriffé et soyeux avec des reflets dorés sur la tête et le haut du dos. Le pelage ventral est brun-jaune. Un collier de poils plus clairs est parfois apparent au niveau du cou et de la nuque. La face, les oreilles et les membranes alaires sont noires.

Elle peut se confondre avec la Sérotine commune et la Sérotine bicolore.

Longueur (T+C) : 4,8-7,0 cm. Longueur avant-bras : 3,71-4,60 cm. Envergure : 24-28 cm. Poids : 8-18 g.

Caractéristiques :

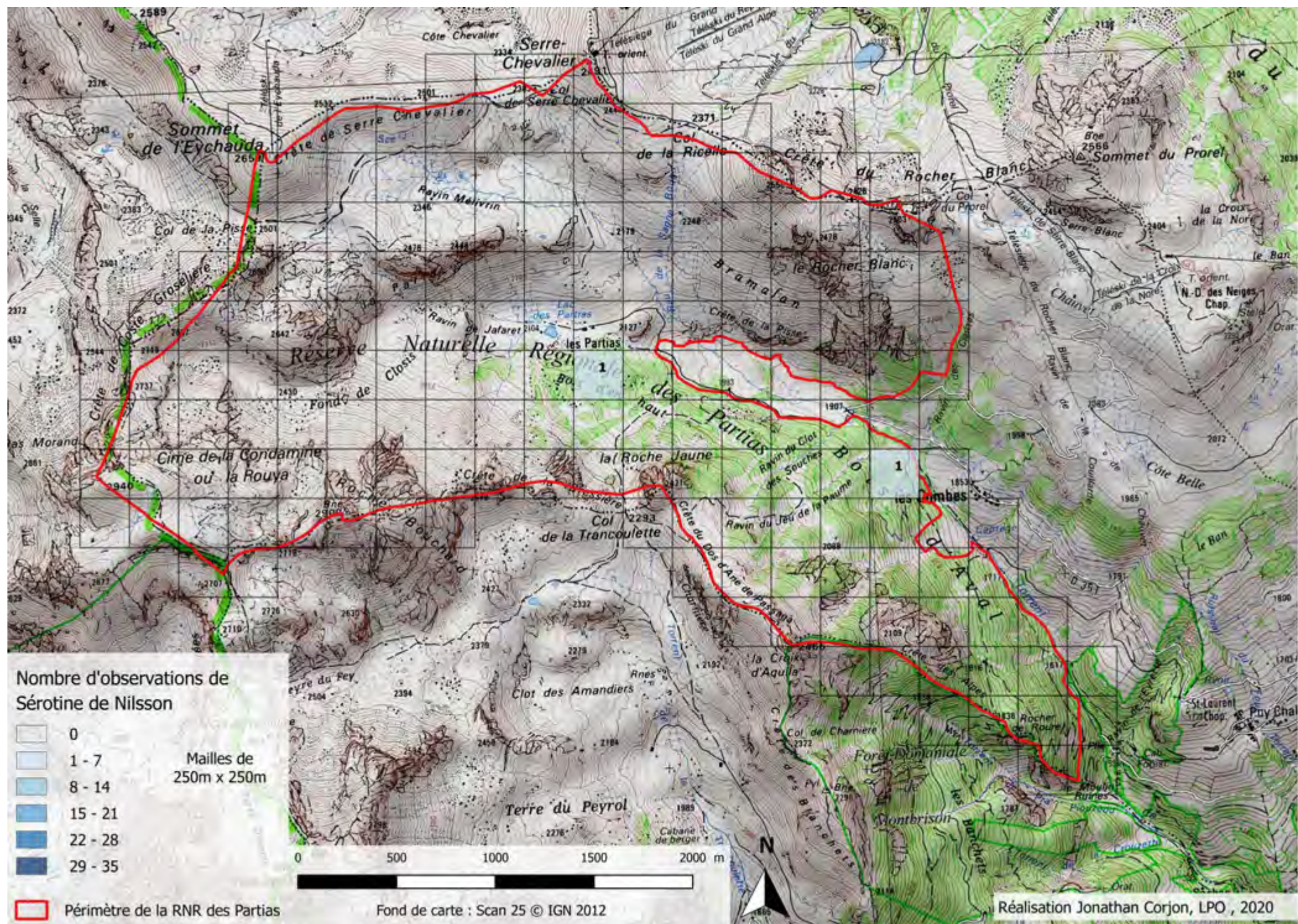
Crépusculaire et nocturne, elle se met en chasse à la tombée des nuits durant 1 à 3 heures puis justes avant l'aurore. A partir de mi-novembre, elle entre en léthargie et hiberne jusqu'à la mi-mars, seule ou avec deux ou trois autres individus dans une même cavité mais isolés les uns des autres. La femelle donne naissance à un jeune, parfois deux, entre mi-juin et fin juillet. Le développement des jeunes est très rapide : ils sont capables de voler à 3 semaines. Fidèles à leur lieu de naissance, les femelles y reviennent d'une année sur l'autre.

Vulnérabilité :

/

Préconisation de gestion :

/



Musaraigne aquatique - *Neomys fodiens*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (France)

Protection nationale

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© <http://abela.ariegenature.fr/>

Habitats : Berges des cours d'eau, des petits étangs et des mares, ainsi que les champs et prairies proches de l'eau.

Distribution : nord-eurasatique à large distribution altitudinale (0 à 2000 m).

Bien représentée dans le Briançonnais.

Description : Avec un poids moyen de 15g, une longueur du corps de 62 à 95 mm et une queue mesurant de 46 à 74 mm, la Musaraigne aquatique est la plus grande musaraigne européenne.

Possède une rame ciliée caractéristique à la partie inférieure de sa queue et des franges de poils sur les pattes qui lui permettent de nager admirablement bien.

Caractéristiques :

Période de reproduction d'avril à septembre. Gestation de 20 à 21 jours. 3 à 12 jeunes par portée.

Maturité sexuelle atteinte dès 6 à 8 mois. Espérance de vie d'environ 2,5 à 3 années.

Mœurs fondamentalement aquatiques. Active surtout la nuit et à l'aube.

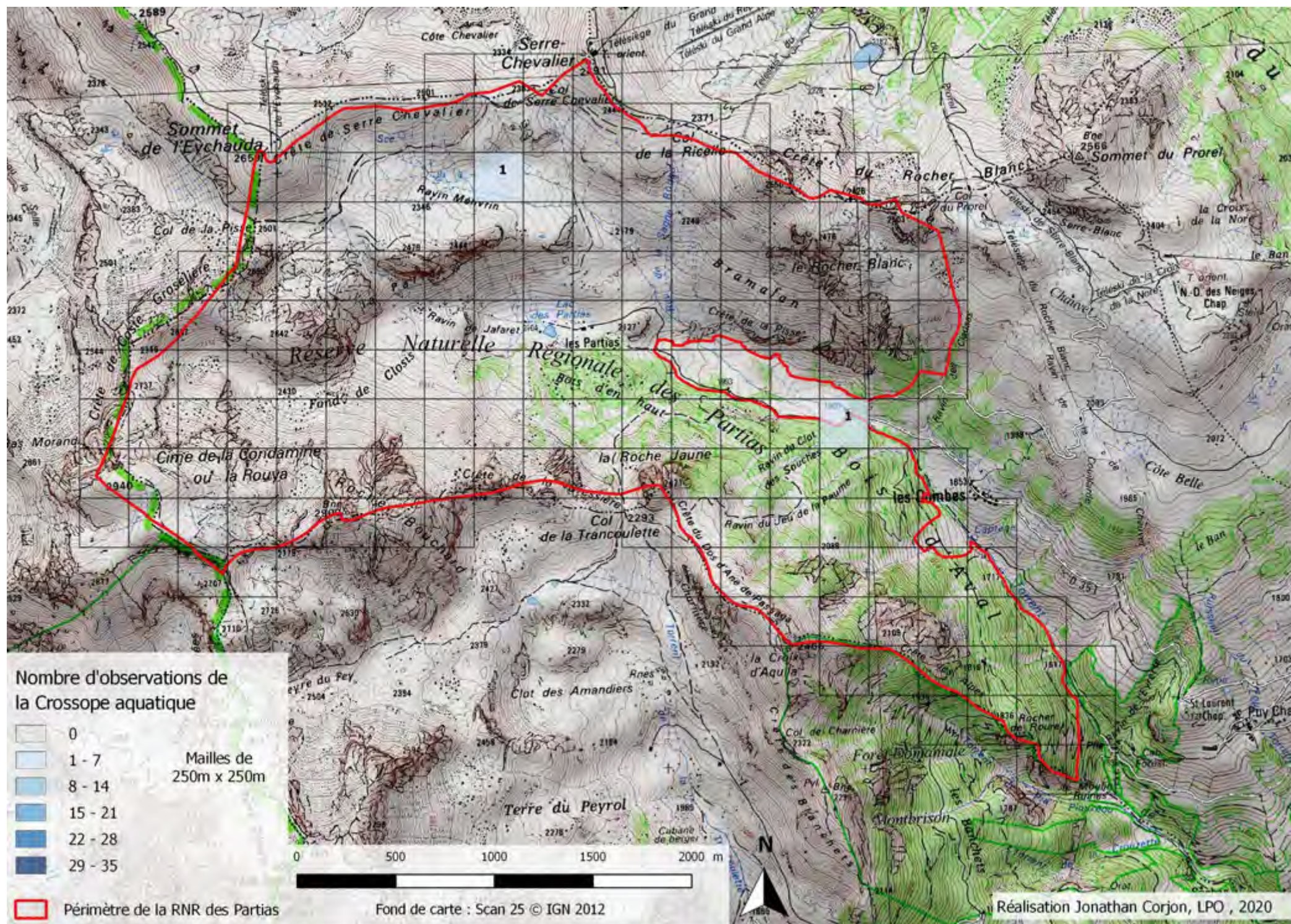
Se nourrit d'insectes, de larves aquatiques, de petits vers, de petits crustacés (gammare), d'escargots, de limaces et de petits poissons.

Vulnérabilité :

La musaraigne aquatique menacée par la destruction de son habitat et la disparition de ses proies, conséquence de la pollution de l'eau.

Préconisation de gestion :

Maintien de la qualité de l'eau et de ses habitats.



Lièvre variable - *Lepus timidus*

Quasi-menacée sur la liste UICN (France)

Directive habitats annexe V, Convention de Berne annexe III

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Robert Balestra

Habitats : Massifs montagneux. Milieux rocheux appréciés au printemps et à l'automne pour se nourrir, car la neige y fond plus rapidement. En été, ils servent d'abri. Pelouses exploitées en été pour l'alimentation, ainsi que sous-bois de mélèzin. Landes et pinède (particulièrement de Pin à crochets) pour le gagnage en hiver.

Distribution : Relique glaciaire à distribution discontinue. Présent sur toute l'étendue entre la Fennoscandie et la Sibérie, dans les Alpes, en Irlande, en Pologne, au Royaume-Uni et à Hokkaidō. Introduit dans les Îles Féroé et dans les Shetland.

Description :

De gris brun en été, il devient blanc en hiver, hormis la pointe de ses oreilles qui reste noire. Le poids d'un adulte ne dépasse pas 3 kilos. Les femelles sont plus lourdes que les mâles.

Caractéristiques :

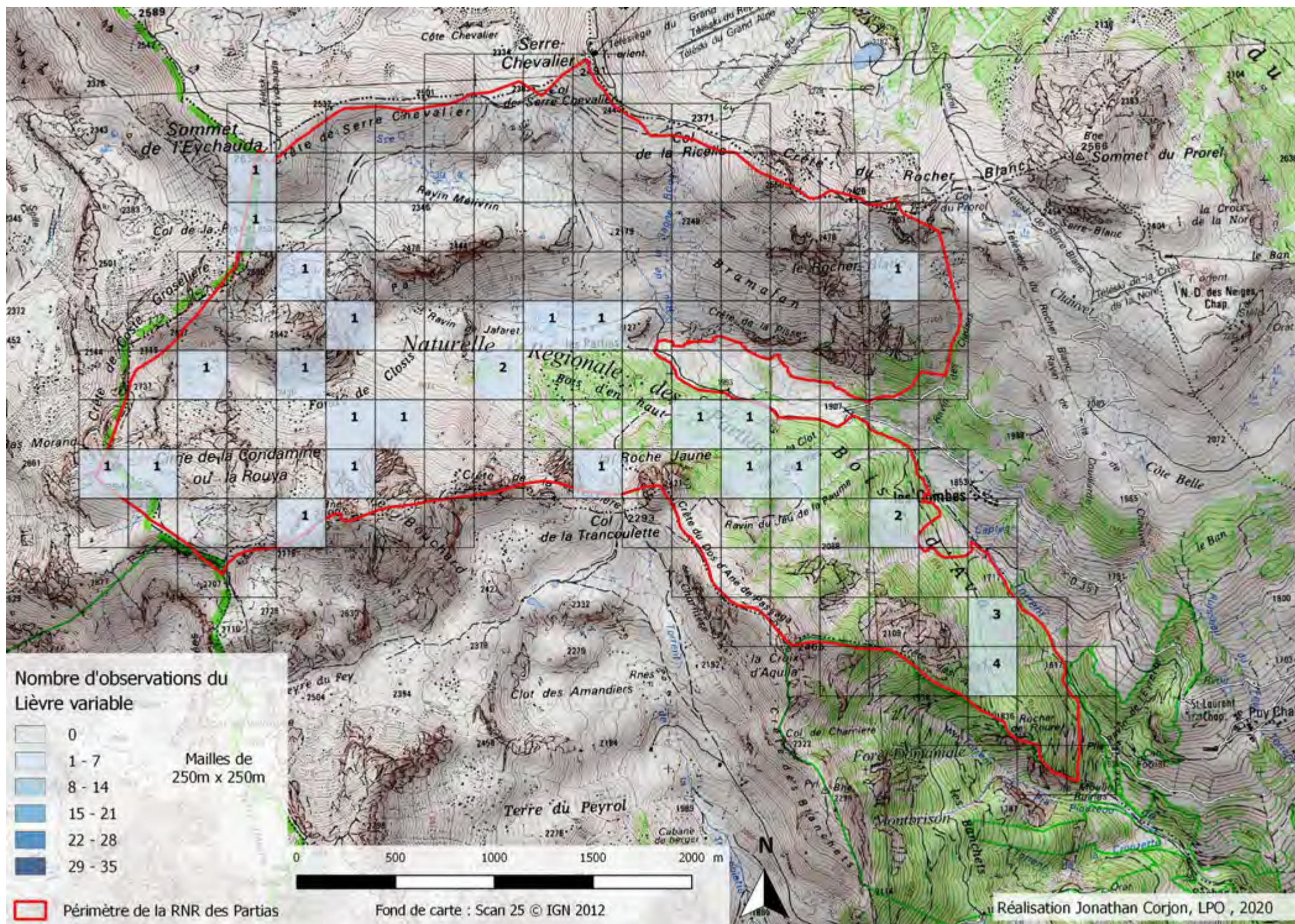
Régime alimentaire très varié (seul lagomorphe à digérer la lignine).
3 voir 4 portées de 3 à 5 petits par an sont possibles. Les jeunes sont nidifuges et ont une croissance très rapide.
Il parcourt de distances importantes et des dénivelées impressionnantes (parfois plus de 1 000 m) durant ses quêtes nocturnes en hiver. En été, il ne bouge pas ou peu.

Vulnérabilité :

La disponibilité alimentaire en hiver reste sans doute le facteur limitant des populations. L'excellent état sanitaire, l'opportunisme alimentaire, les capacités de reproduction et de croissance de cet animal permettent de se montrer optimiste quant à l'avenir de l'espèce.

Préconisation de gestion :

-



Le Solitaire – *Colias palaeno*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (PACA)

Protection National

Classe de valeur patrimoniale : **A**



© Gilles San Martin

Habitats : Pentes à airelles et à rhododendrons majoritairement au-delà de 1500 mètres.

Distribution :

Holarctique : Europe centrale et septentrionale jusqu'au Japon et à l'Alaska.

Description :

Le Solitaire est un papillon de taille moyenne, de couleur jaune très pâle, bordé d'une frange rouge, avec un point noir ou blanc au centre de l'aile antérieure. Le revers de l'aile antérieure est blanc à apex jaune alors que le revers de l'aile postérieure est jaune avec un point discoïdal blanc différenciant les deux sexes.

Caractéristiques :

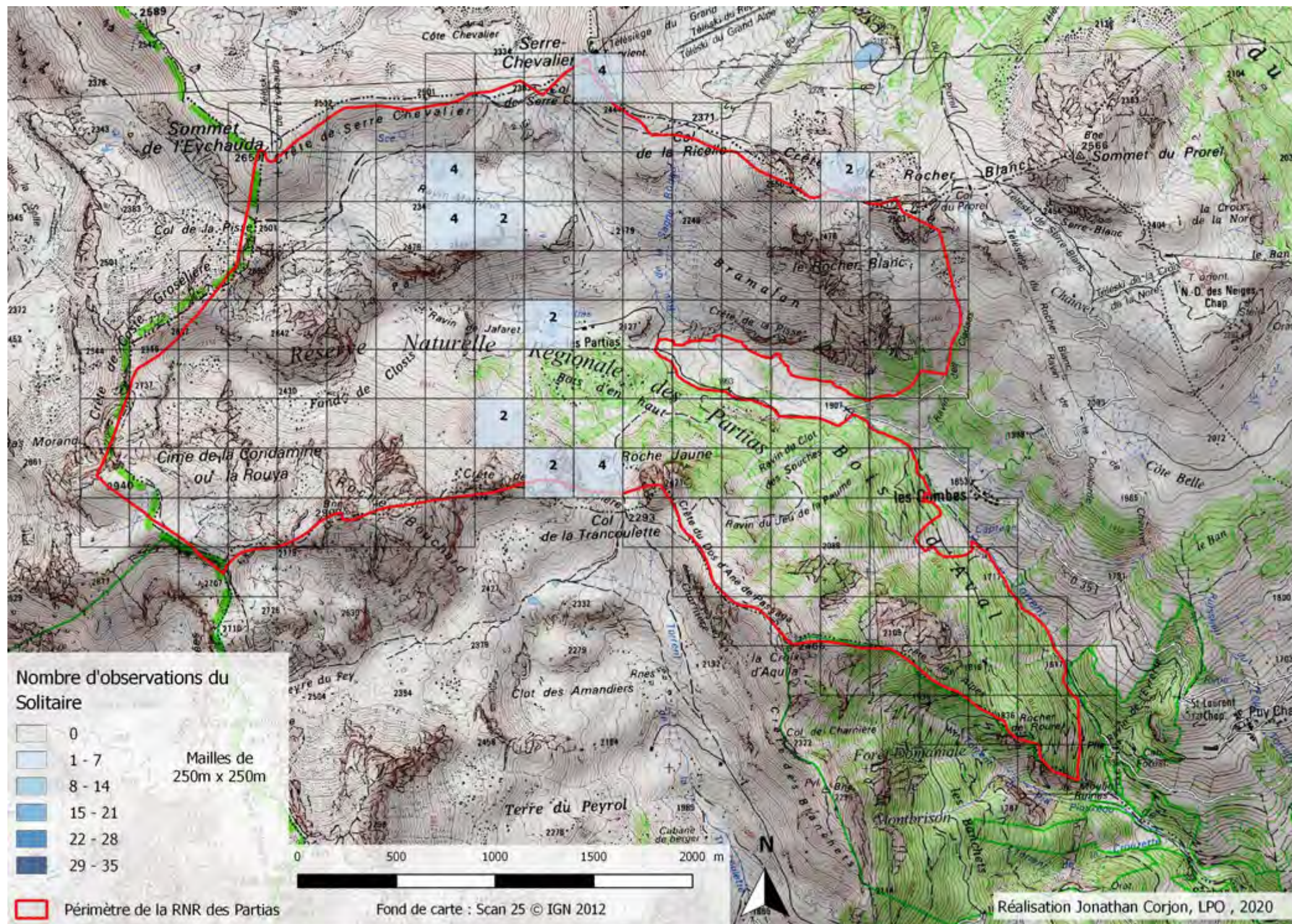
Les œufs éclosent vite et donnent des chenilles vertes ornées d'une raie jaune sur les côtés. Les plantes hôtes de sa chenille sont des Vaccinium, Airelle-myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*). C'est soit la chenille qui hiverne, soit, dans le grand nord, les œufs qui, dans ce cas éclosent au printemps suivant. Il vole de juin à juillet-août, en une seule génération.

Vulnérabilité :

Dégradation de son milieu de vie.

Préconisation de gestion :

/



Semi-Apollon - *Parnassius mnemosyne*

En danger sur la liste UICN (France)

Protection nationale, Directive Habitats annexe IV, Convention de Berne annexe 2

Classe de valeur patrimoniale : **A**



Habitats : prairies humides et bois clairs des montagnes vers 2000 mètres.

Distribution : toutes les montagnes d'Europe de la Scandinavie à l'Italie et la Grèce.

En France il est présent dans les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes.

Description :

Le Semi-Apollon est un papillon de taille moyenne dont l'envergure va de 25 à 32 mm au corps velu comme tous les papillons du genre *Parnassius*. Les ailes présentent sur un fond blanc des nervures noires très marquées et l'aile antérieure porte deux macules noires. L'apex est grisé et ce grisé est plus marqué en altitude chez les femelles. Le verso est identique.

Les chenilles sont noires à taches orange placées en lignes. Vers mai elles donnent une chrysalide brune.

Caractéristiques :

Une seule génération d'adultes par an, de mi-mai jusqu'à début août. Les plantes hôtes sont des *Corydalis*, herbacées annuelles ou vivaces de la famille des *Fumariacées*, surtout *Corydalis cava* et *Corydalis solida*.

Vulnérabilité :

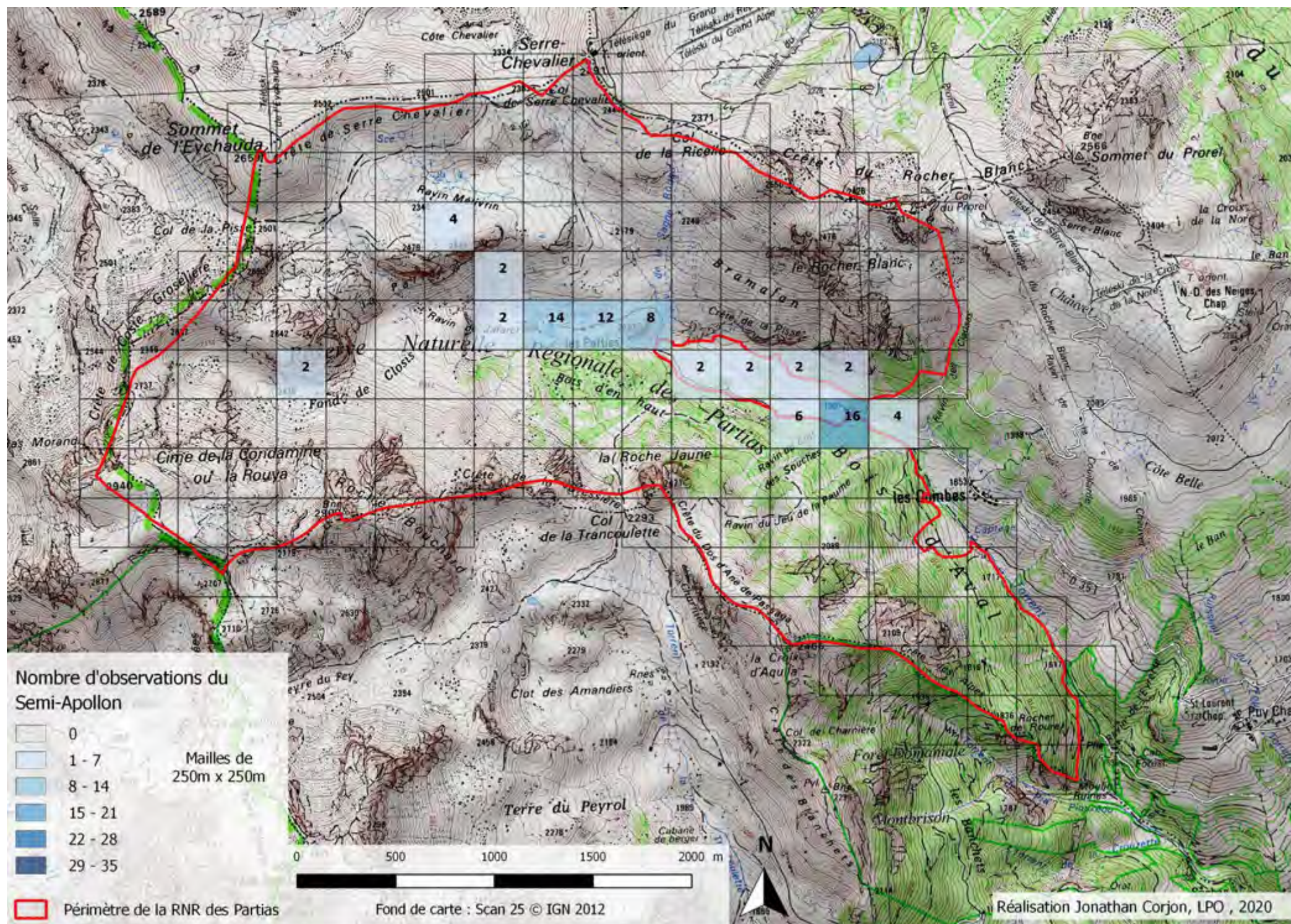
Le reboisement des montagnes favorisé par la déprise agricole est un facteur de fragilisation, voire de disparition de certaines populations.

Des modifications même mineures des pratiques agropastorales (lieux de stationnement du cheptel, dates et plan de fauche...) peuvent avoir des conséquences importantes pour les populations concernées.

Préconisation de gestion :

Maintenir des secteurs suffisamment vastes où l'on rencontre à la fois des stations de corydales et des prairies et friches où abondent les plantes nectarifères comme les chardons, cirses et scabieuses.

Maintien de la pratique de l'élevage extensif en zone de montagne.



Apollon - *Parnassius apollo*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (France)

Protection nationale, Directive Habitats annexe IV, Convention de Berne annexe 2

Classe de valeur patrimoniale : A



© Claire Debernard

Habitats :

Inféodé aux climats de montagne (froid l'hiver, ensoleillé l'été). Exige des espaces ouverts : pentes sèches et rocailleuses ou plateaux calcaires. La présence des plantes grasses nourricières des chenilles demeure un élément déterminant (Crassulacées et certains Saxifrages).

Distribution :

Massifs montagneux d'Europe et d'Asie centrale, Scandinavie. En France, principalement entre 1 000 et 2 000 m, jusqu'à 2 300 m dans les Alpes du Sud. A disparu des Vosges, du Forez, du Vivarais, du Causse Noir. Encore répandu dans les Alpes et les Pyrénées.

Description :

Envergure de 35 à 40 mm, corps velu. Les ailes présentent des dessins et ocelles noirs et rouges sur un fond blanc à crème présentant une suffusion grise variable (souvent plus marquée chez la femelle) et l'extrémité de l'aile antérieure, dépourvue d'écailles, paraît translucide. Les ailes antérieures présentent plusieurs taches noires, les ailes postérieures présentent deux ocelles rouges ou orange cernés de noir et pupillés de blanc. Sur le verso les ocelles, toujours uniquement sur les ailes postérieures, peuvent être jusqu'à quatre aussi colorés de rouge que sur le recto.

Caractéristiques :

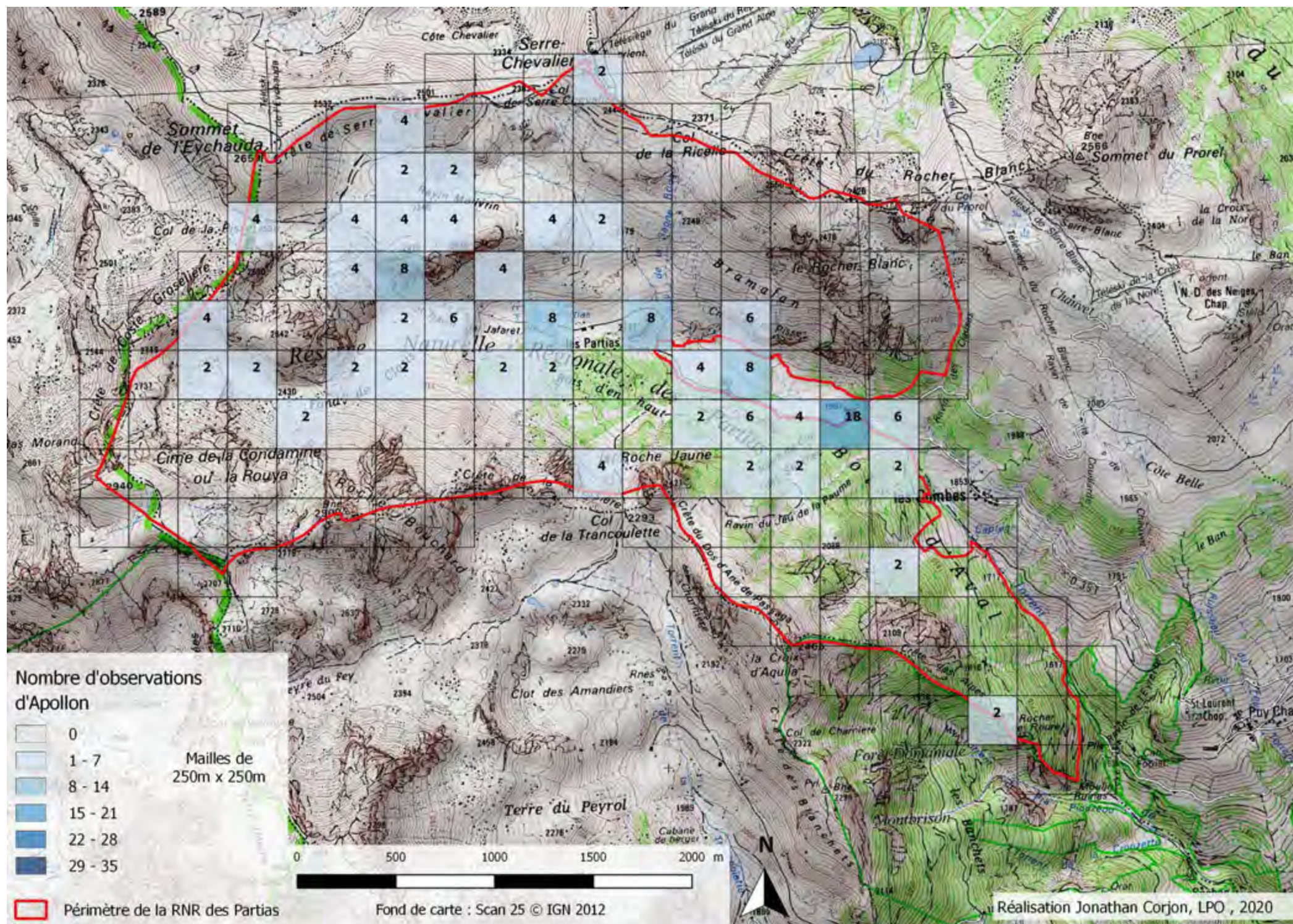
Une génération par an. L'éclosion des mâles précède généralement celle des femelles. La période de vol varie s'étend de juin, parfois mai, à août-septembre. Les papillons adultes ne volent que par temps nettement ensoleillé. Les plantes-hôtes sont essentiellement des plantes succulentes de la famille des *Crassulaceae*, à savoir orpin (*Sedum sp.*), *Sempervivum sp.* et *Saxifraga sp.*.

Vulnérabilité :

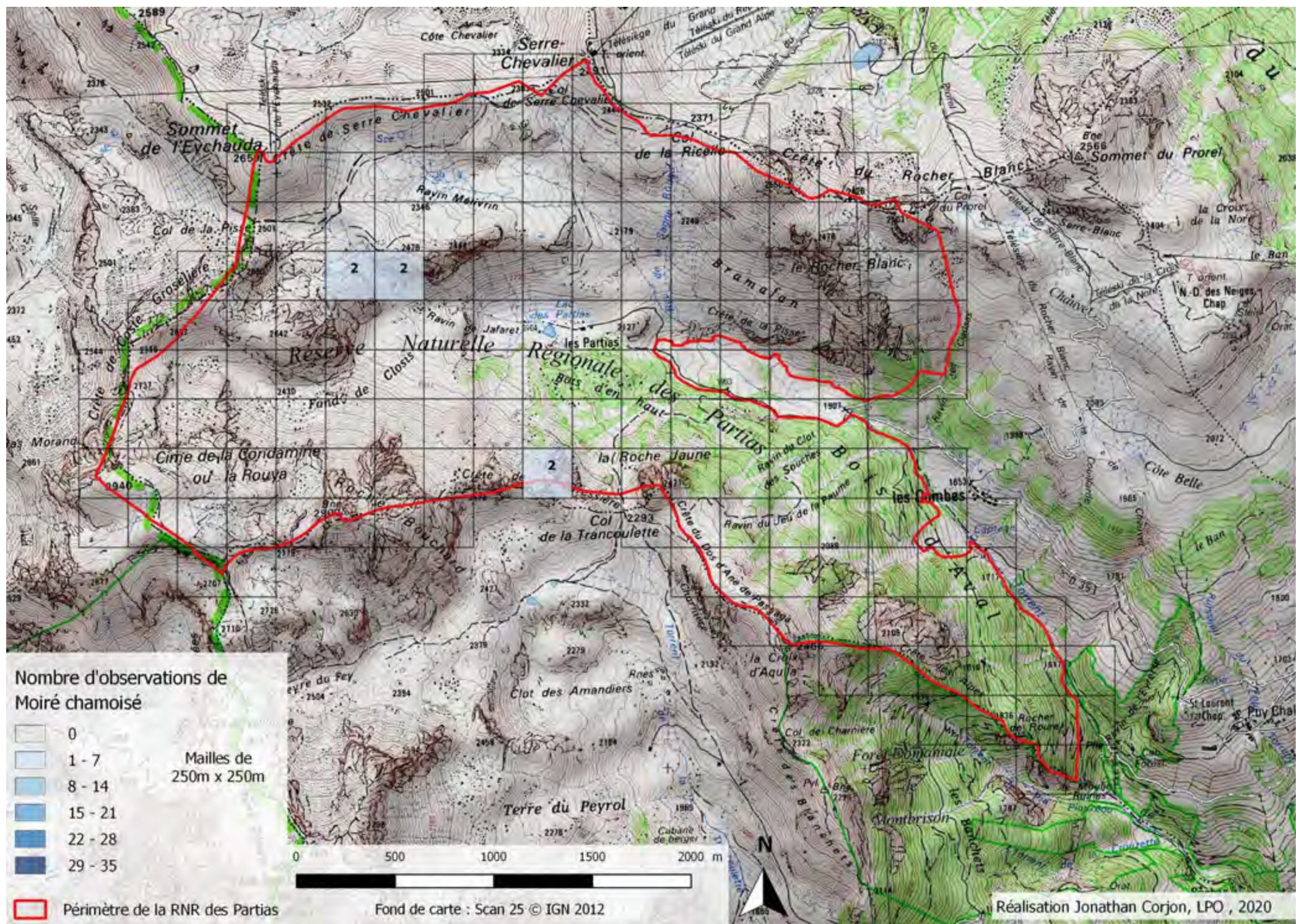
Modification des habitats : dans l'étage montagnard, la fermeture des milieux engendre une perte de biotope favorable. Le réchauffement climatique est également une menace pour l'Apollon. Les Parnassiens sont d'excellents bio-indicateurs de la déprise du terroir.

Préconisation de gestion :

Maintenir des secteurs suffisamment vastes où l'on rencontre à la fois des zones de rochers et d'éboulis riches en orpins ou jubarbes et des prairies et friches où abondent les plantes nectarifères comme les chardons, cirses et scabieuses. Maintien de la pratique de l'élevage extensif en zone de montagne.



Moiré chamoisé – <i>Erebia gorge</i> Préoccupation mineures sur la liste UICN (France, PACA) Classe de valeur patrimoniale : A	
©Dumi 	Habitats : Pelouses rocailleuses et éboulis de 1 500 à 3 000 mètres. Distribution : Il est présent dans les montagnes de l'Europe méridionale et orientale, sous forme de nombreux petits isolats, dans les Pyrénées, les Alpes et jusqu'aux Carpates, donc de l'Espagne à la Grèce.
Description : Le Moiré chamoisé est un petit papillon, d'une envergure de 15 à 20 mm, marron foncé marqué d'une bande rouge avec au moins deux ocelles au sommet de l'aile antérieure. le revers de l'aile antérieure est rouge bordé de brun et marqué des mêmes ocelles.	Caractéristiques : Le cycle larvaire du Moiré chamoisé se déroule sur deux ans. La chenille est verte ou brune, elle hiberne à son premier stade puis l'hiver suivant à son dernier. L'imago vole de juin à août. Les plantes hôtes des chenilles sont des poacées.
Vulnérabilité : Mal connue	Préconisation de gestion : /



Moiré piémontais – *Erebia aethiopellus*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (France, PACA)

Classe de valeur patrimoniale : **A**

©Daniel Morel



Habitats : Pelouse peu ou pas rocailleuse surtout entre 1900 mètres et 2500 mètres.

Distribution :
Endémique des Alpes: France et Italie

Description :

Le Moiré piémontais est un petit papillon marron foncé à bande postdiscale orange ornée aux antérieures de deux ocelles pupillés de blancs, plus ou moins marqués suivant les individus.

Caractéristiques :

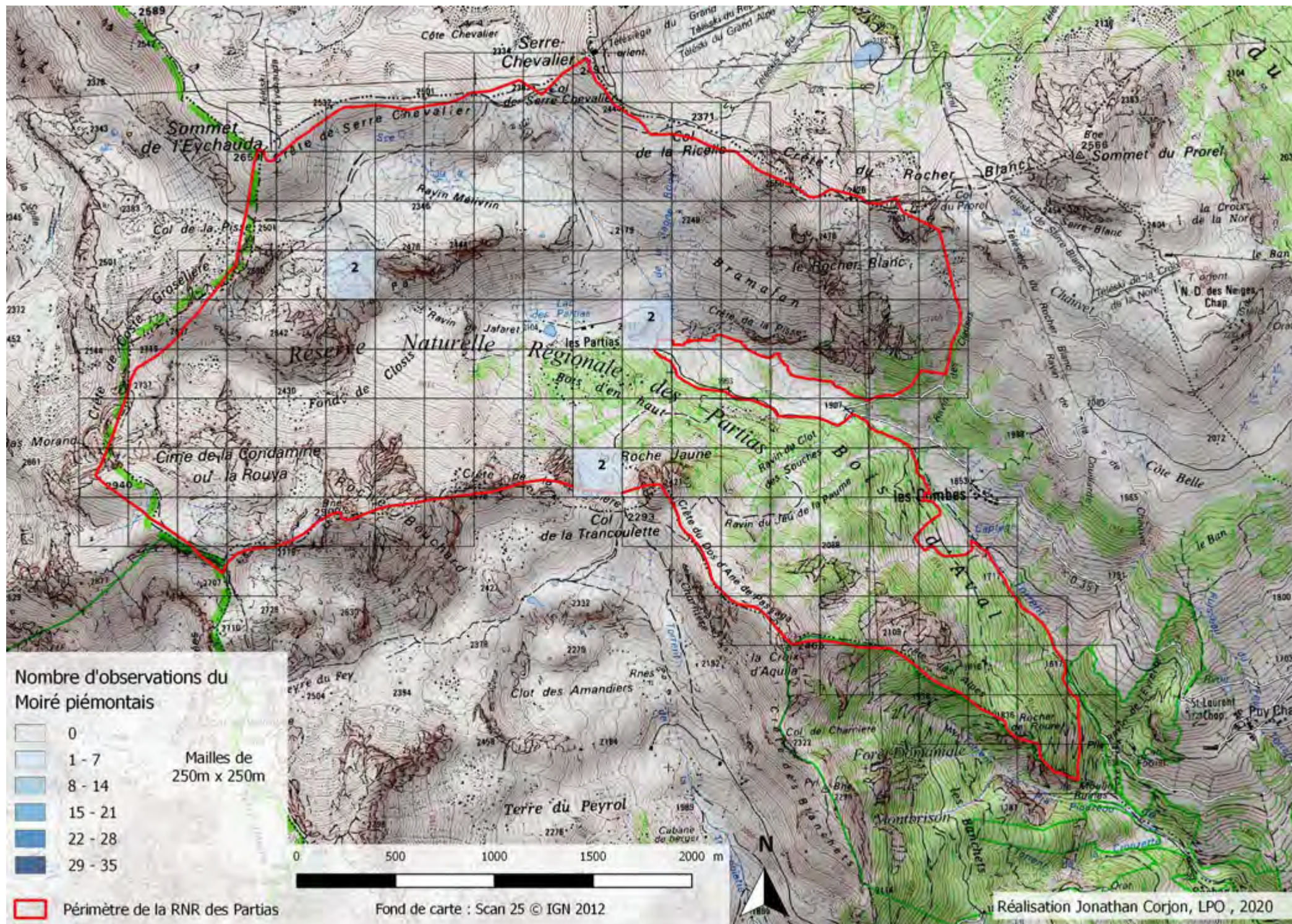
Le cycle larvaire du Moiré piémontais est encore inconnu. Il vole en juillet et août.

Vulnérabilité :

Mal connue

Préconisation de gestion :

/



Damiers de la Succise – *Euphydryas aurinia*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (France), Non évalué en PACA

Protection nationale, Directive Habitats annexe II, Convention de Berne annexe 2

Classe de valeur patrimoniale : **A**

©Didier Descouens



Habitats : Très diversifié, plusieurs sous espèces plus spécialisé existe.

Distribution :
Paléarctique, du Maghreb à la Corée.

Description :

Le Damier de la succise est un papillon marron à damiers orange séparés par les nervures et organisés en lignes, dont la coloration et l'ornementation sont variables. Aux ailes postérieures les damiers orange de la ligne submarginale sont centrés par un point noir caractéristique visible sur les deux faces. Le revers est orange orné de damiers clairs avec aux postérieures la même ligne de damiers orange centrés d'un point noir sur cette face cerclé de blanc. L'espèce connaît une différence de taille avec une femelle plus grande et les spécimens peuvent présenter des différences importantes suivant le lieu.

Caractéristiques :

Durant l'hiver, les chenilles hivernent en groupe dans un nid jusqu'au printemps. Il vole en une seule génération et apparaît dès la fin avril au sud et au début juillet dans le nord de son aire de répartition. Les plantes hôtes des chenilles varient en fonction des sous-espèces.

Vulnérabilité :

Milieus de vie dégradée par l'agriculture intensive.

Préconisation de gestion :

/

Azuré du Serpolet - *Maculinea arion*, *Phengaris arion*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (France, PACA), En danger en Europe

Protection nationale, Directive Habitats annexe IV, Convention de Berne annexe 2

Classe de valeur patrimoniale : A



© Lydie & Pascal Dubois

Habitats : pelouses naturelles sèches, rocailleuses et pelouses postculturales en situation chaude, jusqu'à 2 400 m.

Distribution :

Il est présent en Europe du nord de l'Espagne au sud de la Scandinavie, en Turquie, dans l'ouest de la Sibérie, le nord-ouest du Kazakhstan et dans l'Altaï. Il est éteint en Grande-Bretagne depuis 1979.

En France métropolitaine, il est présent dans presque tous les départements.

Description :

Petit papillon au dessus bleu intense taché de noir aux antérieures. Certaines sous-espèces ou formes présentent une large bordure foncée. La frange blanche est discrètement entrecoupée

Le revers est ocre orné d'une double ligne marginale de points marron et d'une ligne, deux aux postérieures de points noirs cerclés de blanc.

La chenille, petite et trapue, possède une tête rétractile noire et un corps rose puis blanc rosé.

Caractéristiques :

Il hiverne à l'état de chenille.

Il vole en une génération, de fin mai à août.

La chenille se nourrit des fleurs du Serpolet puis, transportée par les fourmis (*Myrmica sabuleti* et *Myrmica scabrinodis*) dans leur fourmilière, où elle finit son cycle larvaire. La nymphose a lieu dans la fourmilière.

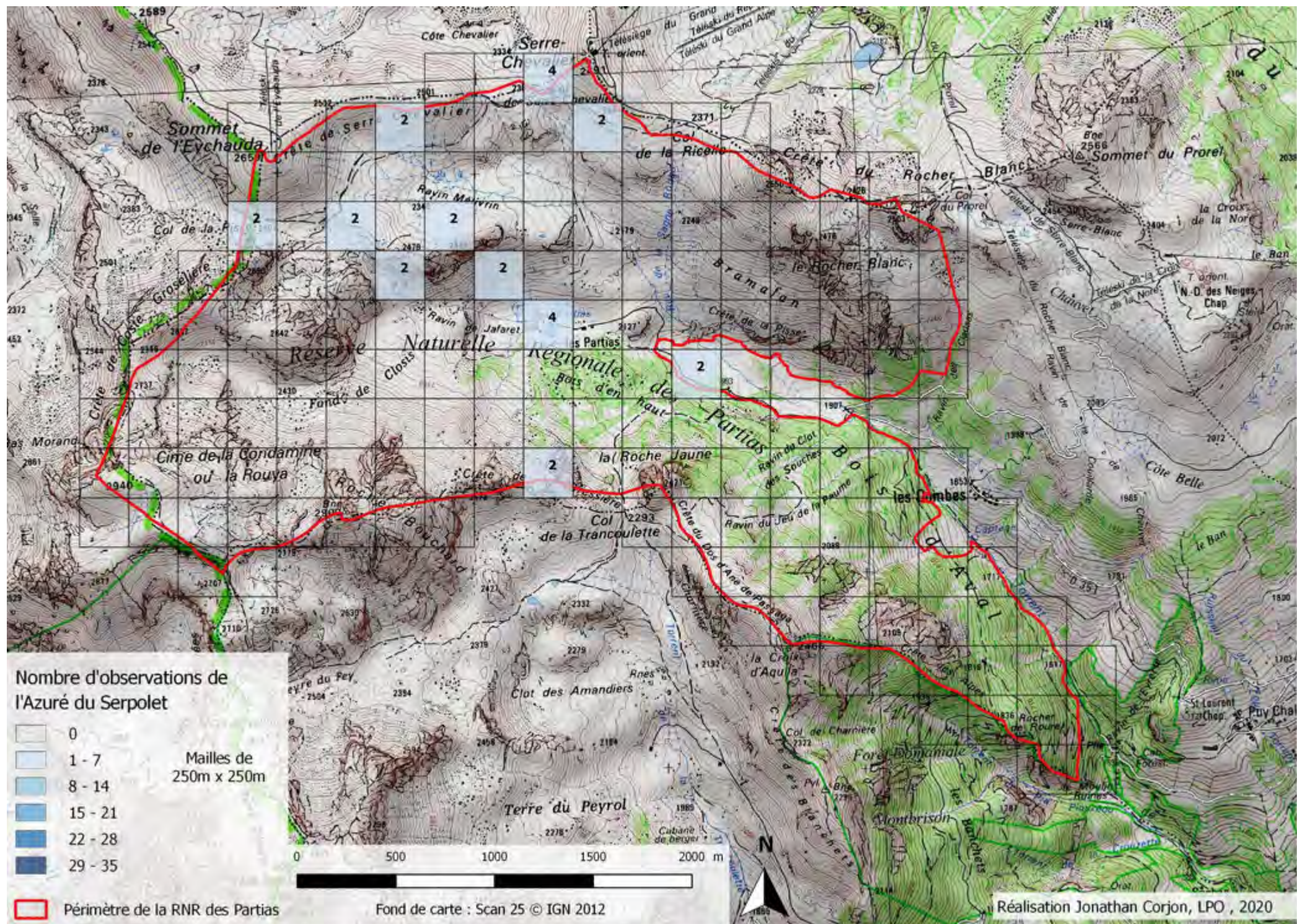
Vulnérabilité :

Taxon bien représenté dans les Alpes mais en forte régression partout ailleurs en Europe.

La fermeture des milieux (abandon de l'activité agricole, plantation de résineux) a entraîné la disparition de nombreuses stations.

Préconisation de gestion :

Populations à surveiller.



Azuré de canneberge – *Agriades optilete*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (France, PACA)

Classe de valeur patrimoniale : **A**

©Jorma Kelo



Habitats : Landes pentues en ubac. Zone riche en éricacées entre 1550 mètres et 2700 mètres

Distribution :
Amérique du Nord ,
Eurasie : Alpes, Balkans,
Scandinavie jusqu'au
Japon.

Description :

L'imago d'Agriades optilete est un petit papillon dont le dessus des ailes est bleu chez le mâle et brun chez la femelle. Le revers a un fond gris orné de plusieurs séries de points et chevrons noirs, avec près de l'angle anal de l'aile postérieures une tache orange et un peu de bleu.

Caractéristiques :

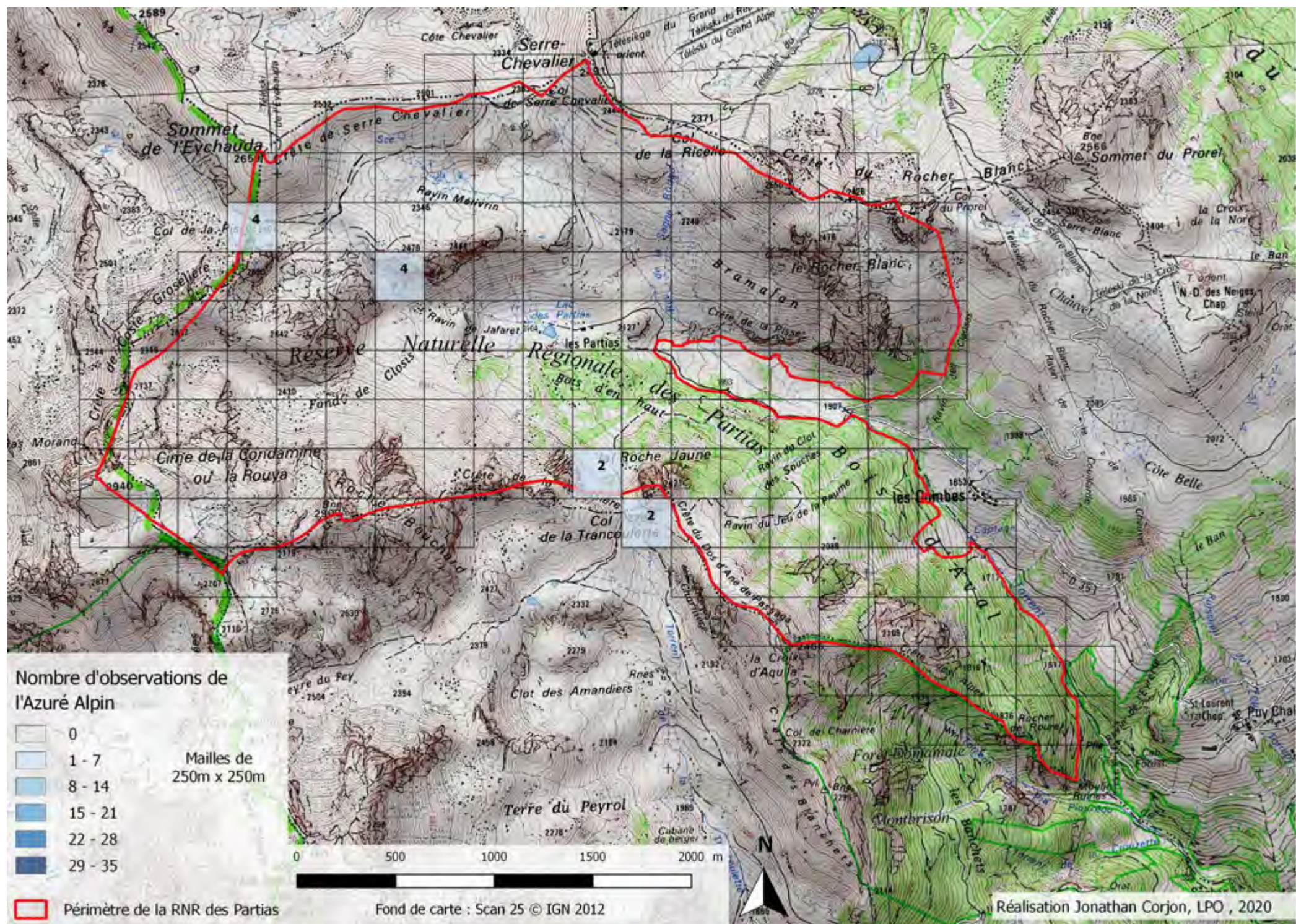
Vol principalement en Juillet
Il hiberne au stade de chenille.

Vulnérabilité :

Dépendant de sa plante hôte l'Airelle à petite feuilles (*Vaccinium uliginosum microphyllum*).

Préconisation de gestion :
/

Azuré alpin – <i>Agriades orbitulus</i> Préoccupation mineure sur la liste UICN (France), Quasi menacé en PACA Classe de valeur patrimoniale : A	
©Ragnhild&Neil Crawford 	Habitats : Pelouses subalpines et alpines où pousse l'Astragale des Alpes sa plante hôte. Entre 1500 mètres et 2840 mètres. Distribution : En Europe dans les Alpes, en Norvège et en Suède, dans l'Oural, et dans le centre et l'Est de l'Asie.
Description : L'imago d' <i>Agriades orbitulus</i> est un petit papillon qui présente un net dimorphisme sexuel : le dessus du mâle est bleu foncé bordé d'une ligne blanche, celui de la femelle est marron bordé de la même ligne blanche. Le revers est beige suffusé de bleu aux postérieures, les ailes antérieures sont ornées d'une ligne de points noirs et les postérieures d'une ligne submarginale de taches blanches.	Caractéristiques : Il vole en une génération de mi-juin à fin août. Il hiberne à l'état de chenille. Sa plante-hôte est <i>Astragalus alpinus</i> .
Vulnérabilité : L'azuré alpin est directement menacé par le surpâturage et le développement des infrastructures touristiques.	Protéger les milieux de vie de l'azuré alpin ainsi que sa plante hôte (l'Astragale des Alpes) du surpâturage et de l'installation humaines.



Chamoisé des glaciers – *Oeneis glacialis*

Préoccupation mineure sur la liste UICN (France, PACA)

Classe de valeur patrimoniale : **A**

©Böhringer Friedrich.



Habitats : Éboulis, prairies et pelouses rocailleuses alpines entre 1600 mètres et 2800 mètres.

Distribution :
Endémique des Alpes :
France, Suisse, Italie,
Allemagne, Autriche.

Description :

L'imago d'*Oeneis glacialis* est un papillon de taille moyenne qui se pose généralement les ailes fermées, montrant principalement le revers de ses ailes postérieures, qui est orné de marbrures noires et beiges avec des nervures blanches. Le revers des ailes antérieures est beige avec un ocelle apical noir pupillé de blanc, et un deuxième ocelle tornal souvent masqué par l'aile postérieure. Le dessus des ailes est marron clair avec une bande postdiscale plus orangée, qui contient les deux mêmes ocelles noirs pupillés de blanc sur chaque aile antérieure, et un ou deux autres à l'aile postérieure.

Caractéristiques :

Les imagos volent entre début juin et la mi-août selon l'altitude.

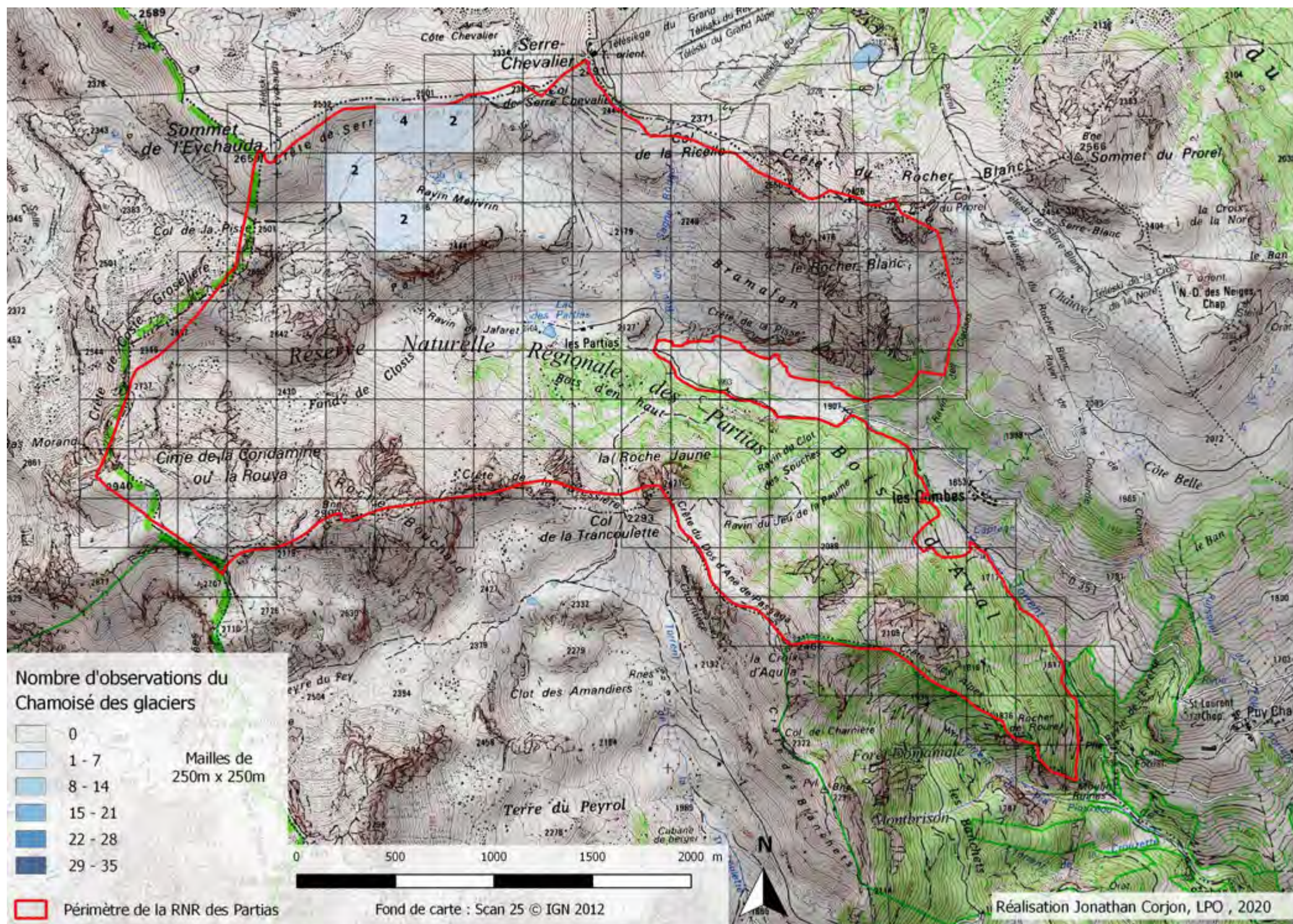
La plante hôte des chenilles est *Festuca ovina*.

Vulnérabilité :

Vigilance par rapport à la plante hôte.

Préconisation de gestion :

/



Plan de gestion et tableau de bord évaluatif

Code	Objectifs / Opérations 2021	priorité	Evaluation	
			Indicateurs d'Etat / Pression / Réponse ou réalisation	Métrique (Suivis / protocole de collecte des données associés)
AD 0.1	Diagnostic de vulnérabilité globale de la Réserve au changement climatique et plan d'adaptation (mise en œuvre Natur'Adapt)	2	Immersion dans la communauté Natur'Adpat et animation locale du projet avec les parties prenantes : Nombre de réunions, nombres de rencontres et nombres de participants aux échanges	Bilan de l'action
Orientation 1 • Conservation et suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages, dans un contexte de changement climatique				
A	Protéger les galliformes de montagne		Niveau d'exigence : les 3 espèces de galliformes se maintiennent sur la RNR (repro et/ou hivernage) avec des populations viables. Indicateur : nombre de mâles chanteurs	Suivi des mâles chanteurs (Tétras tous les 2 ans, lago et bartavelle occasionnel) + recherche crottiers + suivi repro occasionnelle (au chien ou obs à distance)
A1	Maintenir la tranquillité des zones favorables au Tétras lyre		Respect des zones d'hivernage (traces skieurs), respect des zones de repro (pas de hors sentier, plan pâturage)	Suivi des traces de ski dans les zones matérialisées
SE A1.1	Comptage des mâles chanteurs Tétras lyre (indicateur)	1	Le comptage est organisé tous les 2 ans	Bilan du comptage
SE A1.2	Renouvellement du diagnostic des habitats de reproduction du Tétras lyre	2	Cartographie des zones favorable mise à jour	Suivi d'activité
SE A1.3	Suivi des zones d'hivernage du Tétras lyre	1	Nombre de sorties prospection crottiers	Suivi d'activité
SE A1.4	Suivi de la fréquentation hivernale	1	Nombre de sorties suivi traces	Suivi d'activité
TE A1.5	Entretien du dispositif de protection des zones d'hivernage (mise en défens ski)	1	Cordes en places, tendues, remplacées si besoin	Suivi d'activité
A2	Etudier les populations et zones favorables aux Lagopède alpin et Perdrix bartavelle		Amélioration des connaissances (état des populations, secteurs occupés et diagnostic de leur état)	Cartographie des territoires de reproduction et d'hivernage utilisés
SE A2.1	Etude de la population de Lagopède alpin	2	Suivis de population réalisés	Suivi d'activité
SE A2.2	Etude de la population de Perdrix bartavelle	1	Suivis de population réalisés	Suivi d'activité
RE A2.3	Test du diagnostic des habitats favorables à la reproduction du Lagopède alpin et de la Perdrix bartavelle (PNRQ)	3	Partenariat avec le PNRQ, cartographie du diagnostic réalisée	Suivi d'activité

B		Obtenir une vieille forêt diversifiée et à caractère naturel	Niveau d'exigence : une forêt diversifiée, avec des secteurs de naturalité / libre évolution et la présence du cortège des espèces de forêt de montagne Indicateurs : PSDRF (volet forestier)	
B1		Accompagner et suivre l'évolution de la forêt	Nombre de micro-habitats, diversification de la forêt	Suivi PSDRF
SE	B1.1	Renouvellement du suivi "vigie forêt" (PSDRF)	2 Suivi PSDRF	Suivi avec rapport dédié PSDRF
RE	B1.2	Recensement des arbres morts et des micro-habitats	3 Suivi complémentaire au PSDRF	Suivi d'activité
SE	B1.3	Suivis Nature 2050 (stock de carbone organique des sols & efficience du recyclage des nutriments - azote)	2 Suivi Nature 2050	Suivi Nature 2050
B2		Permettre des expérimentations de gestion forestière différenciée	Nombre d'expérimentation initiées et/ou suivies	Suivi des actions
SE	B2.1	Suivi des plantations de Pins cembro	2 Nombre de plants vivants, taux d'accroissement	Suivi des plants
AD	B2.2	Mise en place d'un ilot de sénescence à basse altitude	2 Nombre de réunions avec les partenaires, Surface validée	Suivi d'activité
TU	B2.3	Expérimentations dans le cadre du changement climatique	3 Nombre de réunions avec les partenaires, nombre de projets	Suivi d'activité
C		Maintenir un bon état de conservation des milieux agro-pastoraux	Indicateur : état de conservation des milieux et diversité des espèces liées (oiseaux et insectes)	suivi Syrph the Net, et autres à définir (orthoptères? passereaux ?)
C1		Définir une stratégie pastorale dans le cadre du changement climatique et des enjeux écologiques	Echanges, partage et concertation (quantité et qualité) avec les acteurs pastoraux	Suivi annuel de l'activité
AD	C1.1	Rédaction du plan de pâturage en concertation avec les acteurs	1	
AD	C1.2	Diagnostic pastoral de vulnérabilité climatique en complément du diagnostic pastoral existant	2	
AD	C1.3	Etude de la stratégie pastorale dans le cadre du changement climatique et des enjeux/objectifs de la Réserve	2 Nombre de réunions animées, d'échanges, de CR rédigés et partagés	Suivi d'activité
AD	C1.4	Réunion de suivi "tournée de fin d'estive" avec les acteurs pastoraux	1	
AD	C1.5	Echanges réguliers avec les éleveurs, le berger et l'AFP	1	
AD	C1.6	Participation aux réunions du programme "Alpages sentinelles"	1 Nombre de réunions suivies	Suivi d'activité
C2		Suivre des groupes indicateurs	-	
SE	C2.1	Suivi des passereaux de montagne	1 Suivi mis en place, étude préalable, tests	Suivi d'activité

SE C2.2	Suivi des Orthoptères à expérimenter	1	Suivi mis en place, étude préalable, tests	Suivi d'activité
SE C2.3	Etude des syrphes : Syrph the Net (RNF)	1	Analyse comparative des syrphes échantillonnés par rapport aux espèces attendues dans ces milieux	Suivi d'activité - rapport
D	Conserver les zones humides et les milieux aquatiques		Niveau d'exigence : zones humides en bon état et fonctionnelles Indicateur : surface des zones humides, composition floristique, présence de libellules et amphibiens	suivi ZH (protocole Vertes Zambetakis, 2012) + suivi photo lac + données faune amphibiens et odonates
D1	Suivre l'évolution des zones humides et berges de ruisseaux		Indices de dégradation des ZH et berges	suivi ZH
SE D1.1	Suivi des zones humides (relevés phytosocios sur transects)	1	Etat des milieux, maintien des espèces vulnérables	suivi ZH (protocole Vertes Zambetakis, 2012)
SE D1.2	Bilan de l'évolution des milieux (superficie, fonctionnement, etc.)	1	Surface des zones humides	suivi ZH (surface des complexes)
SE D1.3	Suivi de la mare sous les abreuvoirs (inventaire odonates et amphibiens)	2	Nombre d'espèces inféodées aux zones humides présentes) et statut de reproduction	Suivi d'activité
D2	Etudier le fonctionnement hydrologique du site		-	
SE D2.1	Etude de la ressource en eau du vallon (quantitatif)	1	Etude réalisée	Suivi d'activité
SE D2.2	Mesures de la qualité biochimiques de l'eau	3	Partenaires mobilisés pour des analyses sur le site	Suivi d'activité
D3	Protéger les abords du lac des troupeaux pour permettre le développement de la végétation		Traces de piétinement sur le pourtour du lac	Suivi photographique
TE D3.1	Protection du pourtour du lac (clôture électrique : fils + filets)	1	Clôture posée	Suivi d'activité
SE D3.2	Suivi photographique de l'évolution du lac	1	Développement et maintien de la végétation	Suivi d'activité
PI D3.3	Sensibilisation et pédagogie sur la gestion du lac/zone humide (protection des abords et évolution naturelle)	2	Panneaux ou autre dispositifs pédagogique mis en place	Suivi d'activité
E	Protéger les espèces rupestres		<i>Enjeu de conservation secondaire, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>	
E1	Suivre les oiseaux rupestres			
SE E1.1	Suivi des nids d'hirondelles	2		
SE E1.2	Suivi du Martinet à ventre blanc	1		
SE E1.3	Suivi des oiseaux rupestres en général	2		
E2	Assurer la surveillance des milieux rupestres			
PO E2.1	Assurer la surveillance des milieux rupestres	2		
F	Conserver les pelouses alpines et les espèces associées		<i>Enjeu de conservation secondaire, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>	
F1	Développer les suivis des milieux et espèces alpins			

SE	F1.1	Suivi des Combes à neiges (flore sentinelle)	2	
SE	F1.2	Etude de la population de Lièvre variable	2	
SE	F1.3	Suivi des oiseaux alpins par bioacoustique	3	
F2	Expérimenter des zones alpines sans pâturage			
AD	F2.1	Négociation avec les éleveurs ovins pour abandonner des secteurs de pâturage dans des secteurs déjà peu pâturés (de façon à déséquilibrer le moins possible le plan de pâturage global)	1	
SE	F2.2	Suivi écologique à définir pour étudier l'impact de l'abandon du pastoralisme	1	
G	Maintenir la qualité des paysages et préserver le patrimoine géologique			<i>Enjeu de conservation secondaire, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>
G1	Assurer une veille paysagère			
TE	G1.1	Entretien et nettoyer la réserve	2	
TE	G1.2	Entretien des infrastructures (sentiers, panneaux, etc.)	1	
G2	Suivre l'évolution paysagère du site dans le temps			
SE	G2.1	Suivi photographique du paysage de la réserve naturelle	1	
SE	G2.2	Suivi surfacique des types de milieux d'après les photos	2	
G3	Assurer une veille sur le patrimoine géologique du site			
PO	G3.1	Surveillance du patrimoine géologique	2	
H	Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel du site			Enjeu de connaissance Indicateur : nombre d'espèces recensées par groupes et répartition géographique des données Suivi d'activité
H1	Compléter les connaissances sur les groupes peu connus			Nombre d'espèces recensées par groupe, Nombre d'inventaires réalisés Suivi d'activité
SE	H1.1	Inventaire des mollusques	2	
SE	H1.2	Inventaire des insectes phytophages (pièges attractifs)	2	
SE	H1.3	Etude de la faune du sol (pièges Barber)	1	
SE	H1.4	Inventaire lichens et bryophytes	2	

H2 Compléter les connaissances sur les secteurs peu inventoriés			Nombre d'espèces recensées par mailles	Suivi d'activité (cartographies PG)
SE	H2.1	Organisation de camps de prospections ciblés	2	
AD	H2.2	Mobilisation ciblée des naturalistes locaux ou de passages	2	
AD	H2.3	Autorisation à déroger à la réglementation (circulation hors sentiers et capture) pour les naturalistes partenaires		
H3 Compléter les connaissances sur les chauves-souris			Données acquises	Suivi d'activité
RE	H3.1	Inventaire et prospection des cavités arboricoles	2	
RE	H3.2	Inventaire des gîtes anthropiques dans les villages environnants	2	
SE	H3.3	Installation et suivi de gîtes artificiels d'été (en paroi ou sur des arbres)	1	
SE	H3.4	Etude par télémétrie ou radio-tracking (capture et suivi des femelles reproductrices)	3	
SE	H3.5	Suivi des chauves-souris (Vigie-chiro)	2	
AD	H3.6	Participation au réseau "chiro" départemental	1	
I Suivre l'évolution de la biodiversité			<i>Enjeu de connaissance/suivi, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>	
I1 Maintenir des suivis contribuant à des programmes nationaux ou régionaux				
SE	I1.1	Suivi des oiseaux chanteurs (protocole STOC-site)	1	
SE	I1.2	Suivi des petites chouettes de montagne (protocole LPO - ONF)	1	
SE	I1.3	Suivi "territoire" de la Potentille du Dauphiné (Flore sentinelle)	1	
SE	I1.4	Suivi des communautés d'insectes liés au feuillage du mélèze en lien avec le changement climatique (par l'INRAE)	1	
SE	I1.5	Développement de suivis participatifs "Phénoclim"	3	
I2 Contribuer au développement de méthodes de suivis innovants				
RE	I2.1	Essais de suivi Tétras lyre avec identification des mâles chanteurs par bioacoustique	1	
SE	I2.2	Participation au réseau de suivi du Lagopède alpin par bioacoustique	1	

TU	I2.3	Installation d'une station météo	2	
I3 Suivre les espèces sur la Réserve				
SE	I3.1	Suivi "station" de la Potentille du Dauphiné	2	
SE	I3.2	Suivi des nichoirs à Chouette de Tengmalm	1	
SE	I3.3	Suivi des mammifères par pièges photographiques et traces	2	
SE	I3.4	Veille sur l'utilisation du territoire par les grands rapaces	2	
J Prendre en compte les enjeux périphériques en continuité avec le site				<i>Enjeu périphérique, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>
J1 Assurer une veille des projets en périphérie de la réserve				
AD	J1.1	Suivi des projets d'aménagement pouvant avoir une incidence sur la réserve naturelle	2	
AD	J1.2	Participation aux réunions de concertations et aux enquêtes publiques	2	
AD	J1.3	Suivi des études réalisées en périphérie de la réserve	2	
J2 Restaurer le secteur des anciennes prairies de fauche des "Prés de lin"				
AD	J2.1	Maîtrise foncière des "Prés de lin" (campagne de récupération des biens vacants par la commune)	2	
AD	J2.2	Améliorer le pâturage actuel sur les "Prés de lin" (période et durée)	2	
TE	J2.3	Recherche d'agriculteur pour assurer le fauchage ou organisation de chantiers participatifs et arrêt du pâturage	2	
AD	J2.4	Mobilisation de la Région pour inclure les RNR dans les territoires éligibles aux MAEC	2	
AD	J2.5	Réflexion pour un périmètre de protection complémentaire à la RNR	2	

Orientation 2 • Valorisation du site et intégration locale			
K	Améliorer l'ancrage territorial de la Réserve	Enjeu pédagogique et socioculturel : la population locale connaît la RNR et ses objectifs, appropriation des enjeux, acceptation et respect de la Réserve et sa réglementation... Indicateur : état d'ancrage de la RNR auprès de la population locale	Ressentis des gestionnaires lors des échanges avec les habitats, Diagnostic de l'état d'ancrage (Pontoire et al., 2020)
K1	Proposer des animations pour les habitants du territoire	Nombre d'animations proposées pour les locaux, nombre de participants (objectif : les animations sont majoritairement suivies par des habitants du territoire)	Suivi d'activité (quantitatif et description du type de public)
PI	K1.1 Participation aux événements locaux (fête de la science, etc.)	1 Nombre d'événements, nb participants	Suivi d'activité
PI	K1.2 Organisation de conférences et animations ciblées	1 Nombre d'animations, nb participants	Suivi d'activité
PI	K1.3 Organisation d'actions participatives	1 Nombre d'actions, nb participants	Suivi d'activité
PI	K1.4 Organisation de la fête des Partias	1 Organisation de l'événement, partenaires mobilisés, nb participants	Suivi d'activité
PI	K1.5 Partenariat avec le comité des fêtes et la bibliothèque municipale	1 Nombre d'actions partenariales	Suivi d'activité
PI	K1.6 Diffusion d'informations pour les habitants (gazette municipale, etc.)	1 Nombre de publications locales	Suivi d'activité
K2	Développer les actions avec les scolaires et établissements du territoire	Les scolaires du territoire proche de la RNR sont sensibilisés ou impliqués (part des établissements touchés)	Suivi d'activité (et ratio nb établissement du territoire touchés)
PI	K2.1 Animations ou visites pédagogiques pour les écoles du Briançonnais	1 Nombre d'interventions scolaires	Suivi d'activité
PI	K2.2 Création/échange d'outils et supports pédagogiques pour les écoles	2 Kit pédagogique réalisé (oui/non), nombre d'outils disponibles	Suivi d'activité
PI	K2.3 Projets pédagogiques avec les collégiens et lycéens du Briançonnais	1 Nombre de projets scolaires	Suivi d'activité
PI	K2.4 Développement de partenariats avec les établissements, associations et clubs	2 Nombre d'actions partenariales	Suivi d'activité
K3	Mobiliser des ambassadeurs de la Réserve sur le territoire		
PI	K3.1 Portage d'actions visibles par la municipalité	2 Nombre d'actions visibles ou emblématiques portées par la mairie	Suivi d'activité

PI	K3.2	Recrutement d'ambassadeurs sur le territoire	2	Nombre de partenaires (citoyen, socio-pro) engagés sur le territoire, nombre d'actions portées par eux	Suivi d'activité
L Développer une politique d'information et de sensibilisation du public				Enjeu pédagogique : accueil du public et gestion de la fréquentation (accompagner sans promouvoir la RNR) Indicateur : Les visiteurs sont sensibilisés et respectent la RNR (enjeux, réglementation)	Ressentis des gestionnaires lors des échanges avec les visiteurs (enquêtes de fréquentation lors du maraudage)
L1 Assurer l'information du public sur le site				Nombre d'actions d'informations mises en œuvre	Suivi d'activité
PI	L1.1	Sensibilisation des visiteurs sur le site (maraudage) avec l'accueil de volontaires	1	Présence régulière sur le terrain selon les périodes	Suivi d'activité
AD	L1.2	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour le maraudage (approche, discours, points de vigilance)	1	Guide rédigé (oui/non)	Suivi d'activité
PI	L1.3	Développement de partenariats avec les accompagnateurs en montagne (formation, projets en lien avec la réserve)	1	Nombre de réunions	Suivi d'activité
TE	L1.4	Entretien du panneau d'accueil, des panneaux de rappel de la réglementation, des panneaux skieurs et des bornes	2	Panneaux opérationnels (oui/non)	Suivi d'activité avec cartographie de la signalétique
PI	L1.5	Aménagement de points infos détaillés sur la réserve au parking des Combes et au parking de Puy Chalvin	2	Aménagement réalisé (oui/non)	Suivi d'activité
PI	L1.6	Aménagement ludo-pédagogique au sommet de Serre-Chevalier	1	Projet réalisé, nombre de réunions	Suivi d'activité, bilan du projet
PI	L1.7	Développement de l'information en partenariat avec Serre-Chevalier (formation du personnel CDA, points infos sur le domaine skiable)	2	Nombre de réunions, d'actions	Suivi d'activité
PI	L1.8	Panneaux pédagogiques à l'arrière de la bergerie (l'évolution du lac, le patrimoine naturel)	2	Projet réalisé (oui/non)	Suivi d'activité
PI	L1.9	Information sur l'état du "lac" à l'entrée de la Réserve (ou au parking)	2	Projet réalisé (oui/non)	Suivi d'activité
PI	L1.10	Accueil de groupes pour des formations ou réseaux	2	Nombre de groupe accueillis	Suivi d'activité
L2 Maîtriser la communication sur la Réserve				Les informations "officielles" sont à jours et les informations externes prennent en compte la RNR (enjeux, réglementation)	Suivi des informations internes (suivi des māj) et externes (recensement)
PI	L2.1	Edition d'un dépliant complet sur la RNR (infos pratiques, carte, patrimoine naturel, histoire du site, explications règlementation...)	1	Action réalisée (oui/non)	Suivi d'activité

PI	L2.2	Mise à jour d'un site internet (actus, documentation)	1	Nombre de publications, régularité des mises à jour	Suivi d'activité
PI	L2.3	Diffusion d'une newsletter	1	Nombre de parutions, nombre de destinataires	Suivi d'activité
AD	L2.4	Veille pour la mise à jour des infos diffusées par des partenaires (commune, OT, RNF, RREN, NSE, etc.)	2	Régularité et exhaustivité de la veille	Suivi d'activité
AD	L2.5	Recensement et veille des différents topos concernant la réserve (guides papier ou en ligne, pour les différentes activités)	2	Régularité et exhaustivité de la veille	Suivi d'activité
AD	L2.6	Demande de mise à jour de la carte IGN (sentiers, "lac des Partias")	1	Action réalisée (oui/non)	Suivi d'activité
PI	L2.7	Assurer l'accueil des journalistes (de préférence hors période estivale)	2	Nombre d'accueil de journaliste / de publications presse, dates	Suivi d'activité
M	Valoriser les travaux et résultats scientifiques au travers de publications		Enjeu d'exemplarité de la gestion du site, pas d'indicateur global associé à cet OLT		
M 1	Réaliser des publications scientifiques				
RE	M1. 1	Synthèse naturaliste tous les 5 ans (2020, 2025, 2030)	2		
RE	M1. 2	Publications et diffusion de rapports scientifiques et techniques (résultats obtenus, expériences menées)	2		
Orientation 3 • Intégration des activités humaines					
N	Concilier la pratique des activités humaines et la préservation des écosystèmes		Enjeu socioculturel d'intégration des activités humaines, pas d'indicateur global associé à cet OLT		
N1	Gérer la fréquentation estivale				
TE	N1.1	Entretien du balisage des sentiers et de la signalétique	1		
TE	N1.2	Entretien des sentiers	1		
TU	N1.3	Restauration de sentiers (Saouto/bois d'aval, Rocher Blanc)	2		
TE	N1.4	Débroussaillage ponctuel du sentier du Bois d'Aval	3		
AD	N1.5	Développement de la visibilité du parking de Puy Chalvin (aménagement pour un accueil incitatif et communication)	2		
TU	N1.6	Réaménagement du parking après les Combes	3		
AD	N1.7	Révision de l'arrêté municipal règlementant la piste après Saouto	2		

PI	N1.8	Affichette pédagogique au pied de la voie d'escalade (rappel règlementation, chiens en laisse...)	2	
AD	N1.9	Réflexion et accompagnement pour ouvrir la cabane "de l'INRA" au public	3	
N2 Gérer la fréquentation hivernale				
PI	N2.1	Sensibiliser les skieurs à la problématique du dérangement hivernal	1	
AD	N2.2	Echanges avec les guides de haute montagne et clubs alpins	1	
N3 Suivre l'évolution de la fréquentation du site				
SE	N3.1	Suivi avec des éco-compteurs, enquêtes de terrain	1	
N4 Expérimenter des modes alternatifs de gestion forestière				
AD	N4.1	Accompagner les projets d'exploitation forestière	1	
AD	N4.2	Veille et développement de partenariat pour expérimenter de nouveaux modes de débardage (ballon dirigeable ou autre)	1	
TE	N4.3	Expérimentation pour régénérer le mélèze sans décapage mécanique (passage du troupeau, chantier nature...)	1	
N5 Accompagner l'activité pastorale				
PI	N5.1	Soutien et échanges avec les éleveurs et le berger vis-à-vis du risque de prédation par le loup	1	
TU	N5.2	Installation de nouveaux abreuvoirs aux Partias	1	
TU	N5.3	Changement de l'abreuvoir sous le Rocher Jaune	2	
N6 Veiller à ce que les prélèvements restent compatibles avec la conservation des espèces				
AD	N6.1	Enquête auprès des habitants pour mieux appréhender la pratique de la cueillette dans la réserve	2	
AD	N6.2	Suivi ou veille participative des plantes cueillies	2	
AD	N6.3	Echanges réguliers avec les chasseurs de la commune	1	
SE	N6.4	Collaboration gestionnaires-chasseurs pour des suivis (comptages galliformes, chamois, lièvre, etc.)	1	
N7 Limiter l'impact du survol de la Réserve				
AD	N7.1	Echanges avec le Détachement aérien de Gendarmerie de Briançon	1	

AD	N7.2	Echanges avec les parapentistes (écoles, prestataires et club)	1	
AD	N7.3	Etude des possibilités de règlementer par d'autres outils et porter à connaissance cette future réglementation	1	
N8	Etudier l'impact des autres activités sur la Réserve			
SE	N8.1	Etude de l'effet de la protection du captage d'eau sur la biodiversité (fréquentation animale avec le grillage, composition floristique dedans/dehors)	3	
O	Assurer le respect de la réglementation			<i>Enjeu d'intégration des activités humaines / volet réglementaire, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>
O 1	Mettre en place une politique pénale en accord avec le Procureur			
AD	O1.1	Rencontre avec le Procureur de la République	1	
AD	O1.2	Mise en place d'une politique pénale	1	
O 2	Assurer les missions de surveillance et de police de la Réserve			
PO	O2.1	Surveillance de la réserve	1	
AD	O2.2	Participation à la MISEN 05	2	
AD	O2.3	Présentation de la RNR à la Gendarmerie	1	
AD	O2.4	Echanges locaux avec les différents services de police de l'environnement (Gendarmerie, OFB, ONF, etc.)	1	
Orientation 4 • Système de management				
P	Gérer les données			<i>Enjeu d'exemplarité de la gestion du site, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>
P1	Organiser la gestion des données naturalistes			
AD	P1.1	Saisie des données sur Faune-PACA	1	
AD	P1.2	Partage des données sur Silène-Flore et Silène-Faune	2	
AD	P1.3	Gestion d'une base de données de la réserve naturelle	2	
P2	Organiser l'archivage des documents produits			
AD	P2.1	Archivage des rapports, compte-rendus et autres documents produits		
Q	Conforter les relations locales avec les différents partenaires			<i>Enjeu d'exemplarité de la gestion du site, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>

Q 1	Entretenir des relations régulières avec les différents partenaires		
AD Q1.1	Réunions de co-gestion (commune, LPO et Région)	1	
AD Q1.2	Renouvellement du Comité consultatif et du Conseil scientifique de la Réserve	2	
AD Q1.3	Renouvellement la Convention pluriannuelle d'objectif et de financement Commune/LPO	1	
AD Q1.4	Renouvellement la convention de gestion avec la Région	2	
AD Q1.5	Participer aux réseaux d'espaces naturels protégés et gérés (RNF, réseau RNR, RREN, etc.)	1	
AD Q1.6	Entretien des relations avec les chercheurs et accueil de stagiaires	1	
R	Optimiser la gestion administrative et financière		<i>Enjeu d'exemplarité de la gestion du site, pas d'indicateur global associé à cet OLT</i>
R1	Assurer la gestion administrative et financière de la Réserve		
AD R1.1	Rédaction d'un rapport annuel d'activités	1	
AD R1.2	Organisation du Comité consultatif de la réserve	1	
AD R1.3	Représentation de la réserve (réunions, etc.)	1	
AD R1.4	Réalisation des plannings d'activités	1	
AD R1.5	Suivi du budget et opérations comptables	1	
AD R1.6	Recherche de co financements (si possible pérennes)	1	
AD R1.7	Etablir et appliquer les consignes de sécurité	1	
AD R1.8	Formation continue du personnel	1	
AD R1.9	Demandes d'autorisations pour les suivis naturalistes	1	
AD R1.10	Enregistrer les infractions et assurer le suivi	2	
R2	Evaluer et renouveler le plan de gestion		
AD R2.1	Evaluation annuelle du plan de gestion (suivi)	1	
AD R2.2	Bilan intermédiaire à 5 ans et adaptation du plan de gestion si besoin	1	
AD R2.3	Evaluation en fin de plan de gestion et élaboration du nouveau plan	1	
AD R2.4	Mise à jour et rédaction du prochain plan de gestion	1	